

**unine**

UNIVERSITÉ DE  
NEUCHÂTEL

Institut de géographie

Espace Louis-Agassiz 1

CH - 2001 Neuchâtel

MÉMOIRE DE MASTER  
sous la direction de  
**Laurent Matthey**  
Experte : Sophie Marchand

Septembre 2012

Roxanne Jacobi

# Le rapport des villes à leur fleuve

*Le cas de Québec et du Saint-Laurent*



**TABLE DES MATIÈRES**

<b>REMERCIEMENTS</b> .....	<b>4</b>
<b>RESUME</b> .....	<b>5</b>
<b>LEXIQUE DES ABREVIATIONS</b> .....	<b>6</b>
<b>PREMIERE PARTIE</b> .....	<b>7</b>
INTRODUCTION ET PROBLEMATIQUE .....	7
1. <i>Introduction</i> .....	8
2. <i>Problématique</i> .....	9
2.1. La nature en ville .....	9
2.2. L'idée de « nature » .....	10
2.3. La reconquête des fleuves .....	13
2.4. Le fleuve, un outil d'urbanisme .....	14
2.5. Le fleuve, un objet-frontière .....	17
3. <i>Question de recherche, sous-questions et objectifs</i> .....	19
3.1. Question de recherche .....	19
3.2. Sous-questions et objectifs associés .....	20
3.2.1. Première sous-question : le fleuve dans l'urbanisme .....	20
3.2.2. Deuxième sous-question : le fleuve dans la conception de la promenade .....	20
3.2.3. Troisième sous-question : le fleuve dans l'aménagement réalisé .....	20
<b>DEUXIEME PARTIE</b> .....	<b>22</b>
TERRAIN D'ÉTUDE .....	22
4. <i>Le fleuve Saint-Laurent et la province de Québec</i> .....	23
5. <i>La ville de Québec et la promenade Samuel-De Champlain</i> .....	24
5.1. La ville de Québec .....	24
5.2. La promenade Samuel-De Champlain .....	26
5.2.1. L'historique du projet .....	26
5.2.2. La description .....	28
5.2.3. Le jardin paysager et la promenade littorale .....	30
<b>TROISIEME PARTIE</b> .....	<b>32</b>
METHODES ET DONNEES .....	32
6. <i>Interlocuteurs</i> .....	33
7. <i>Première sous-question</i> .....	35
7.1. Le plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) .....	35
7.2. Le plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD) .....	35
8. <i>Deuxième sous-question</i> .....	36
8.1. Le rapport du BAPE .....	36
9. <i>Troisième sous-question</i> .....	36
9.1. L'observation .....	37
<b>QUATRIEME PARTIE</b> .....	<b>38</b>
RESULTATS .....	38
10. <i>Quelle place est attribuée au Saint-Laurent dans les réflexions et les actions urbanistiques à Québec ?</i> .....	39
10.1. L'amorce d'un retour au fleuve à Québec .....	39
10.2. Les acteurs intervenant dans le rapport au fleuve à Québec .....	40
10.2.1. Les associations et organismes à buts non lucratifs .....	40
10.2.2. La Ville de Québec .....	41
10.2.3. La Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) .....	42
10.2.4. Le gouvernement provincial / La Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ) .....	44
10.2.5. Le gouvernement fédéral / Le Port de Québec .....	45
10.3. Les controverses actuelles .....	47
10.3.1. L'accessibilité publique du fleuve Saint-Laurent .....	48
10.3.2. La qualité de l'eau .....	49

10.3.3.	Le profil socio-économique des usagers	50
10.4.	La place du fleuve à Québec	50
11.	<i>Comment le fleuve a-t-il été mobilisé par les différents acteurs du projet de la promenade Samuel-De Champlain ?</i>	52
11.1.	La Présentation des acteurs	52
11.2.	Les Points controversés	54
11.2.1.	L'objectif de la promenade	54
11.2.2.	La localisation	54
11.2.3.	Les coûts financiers	55
11.2.4.	Les aménagements et équipements souhaités	56
11.2.5.	Le processus participatif	59
11.3.	La mobilisation du fleuve	60
12.	<i>Les aménagements réalisés sur le site de la promenade ainsi que les usages que l'on peut y observer rendent-ils compte d'une conciliation des différentes valeurs associées au fleuve ?</i>	62
12.1.	La considération des remarques des intervenants et du BAPE	62
12.1.1.	Le boulevard	62
12.1.2.	L'accès à l'eau et les usages	62
12.1.3.	La végétation	64
12.1.4.	Le marais	65
12.1.5.	La navette	65
12.1.6.	Les commerces, la restauration	65
12.1.7.	L'objectif : Redonner le fleuve aux Québécois	66
12.2.	Le profil socio-économique des usagers	67
12.3.	L'acceptabilité sociale de la promenade	68
12.4.	La conciliation des valeurs	68
<b>CINQUIEME PARTIE</b>		<b>71</b>
CONCLUSION		71
<b>QUATRIEME PARTIE</b>		<b>76</b>
BIBLIOGRAPHIE		76
13.	<i>Ouvrages et articles :</i>	77
14.	<i>Sites internet</i>	80
<b>SEPTIEME PARTIE</b>		<b>81</b>
ANNEXES		81
15.	<i>Localisations</i>	82
16.	<i>Pointe-à-Carcy</i>	83
17.	<i>Bassin Brown</i>	83
18.	<i>Baie de Beauport</i>	84
19.	<i>Bassin Louise</i>	84
20.	<i>Parc de la Plage-Jacques-Cartier</i>	85
21.	<i>Sentier des grèves</i>	85
22.	<i>Parcours des Anses (rive sud)</i>	86
23.	<i>Rivière Saint-Charles</i>	86
24.	<i>Promenade Samuel-De Champlain</i>	87
24.1.	Carte	87
24.2.	Station des Cageux	88
24.3.	Station des Quais	90
24.3.1.	Quai-des-Brumes	90
24.3.2.	Quai-des-Flots	91
24.3.3.	Quai-des-Hommes	92
24.3.4.	Quai-des-Vents	93
24.4.	Parc de la jetée	94
24.5.	Station des Sports	94
24.6.	Boisé de Tequenonday	95
25.	<i>Grilles d'entretiens</i>	96
25.1.	Commission de la capitale nationale du Québec	96
25.2.	Ville de Québec	97

25.3.	Administration portuaire de Québec.....	99
25.4.	Concepteur, coordinateur du Consortium Daoust Lestage – Williams Asselin Ackaoui – Option aménagement.....	100
25.5.	Société des gens de baignade.....	101
25.6.	Les Amis de la Vallée du Saint-Laurent .....	103
25.7.	Comité ZIP de Québec/Chaudières-Appalaches.....	103
25.8.	Coalition des résidents du chemin du Foulon .....	104

## TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Propriétés du Port de Québec.....	24
Figure 2: Boulevard avant le réaménagement .....	27
Figure 3: Promenade, vue d'ensemble .....	30
Figure 4: Territoire de la CMQ .....	42

## Remerciements

---

Pour m'avoir suivie, conseillée, corrigée, lors des différentes étapes de ce travail, je souhaite exprimer ma gratitude tout d'abord envers Valérie Sauter et Laurent Matthey. Envers Sophie Marchand ensuite qui m'a orientée vers les lectures adéquates en début d'aventure et a bien voulu servir d'experte lors de la soutenance.

Je remercie également Sébastien Lord, Marie Lessard, Gérard Beudet et Johanne Brochu pour leurs avis éclairés sur les choix de bases de ma recherche.

Un tout grand merci à mes interlocuteurs qui par leur collaboration ont apporté tout l'intérêt de ce mémoire.

Finalement, j'envoie mes meilleures pensées à mon accueillante famille d'outre-Atlantique, particulièrement à France et Sylvie, mes logeuses, chauffeuses, accompagnatrices, sans qui la réalisation de ce travail aurait été autrement plus compliquée.

## Résumé

---

Depuis les années 1980-1990 se perçoit un mouvement généralisé de villes d'Europe, d'Amérique et même d'Asie à renouer avec des fleuves longtemps utilisés comme dépotoirs et rendus difficiles d'accès par la présence de routes et d'industries sur leurs rives.

Cette étude, qui contribue à la compréhension des relations entre villes et fleuves, porte spécifiquement sur la ville de Québec et le Saint-Laurent et plus précisément sur la première phase de la promenade Samuel-De Champlain. Le cas de Québec est intéressant par plusieurs aspects : légalement, les rives ne sont pas publiques au Canada et la présence à Québec de nombreuses propriétés portuaires en bordure fluviale pénalise l'accessibilité du fleuve. De plus, la baignade est interdite dans le Saint-Laurent depuis les années 1970 en raison de la qualité de l'eau pas toujours satisfaisante. La ville a cependant profité des festivités de son 400<sup>e</sup> anniversaire en 2008 pour « redonner le fleuve aux Québécois », par le réaménagement de plusieurs portions du territoire fluvial.

Tout au long de cette recherche est suivi le processus allant des orientations générales d'urbanisme liées au fleuve jusqu'à la réalisation d'un aménagement précis en passant par son élaboration. Par une explicitation du système d'acteurs, des éléments controversés et de la gestion de ceux-ci, il est question de voir de quelles manières le fleuve est mobilisé et valorisé selon les intérêts de chacun et de saisir les éléments rentrant en ligne de compte dans l'aménagement fluvial.

En parallèle d'une analyse documentaire et d'un travail d'observation, les discours de plusieurs interlocuteurs ont été confrontés afin de mettre en lumière les controverses et permettre une réflexion sur la manière de gérer les aménagements à l'avenir. Les éléments controversés entourant la promenade sont notamment liés à sa localisation, à ses coûts, aux activités de contact avec l'eau et au profil socioéconomique des usagers. Ils révèlent que si tous les acteurs s'entendent sur le principe de « redonner le fleuve aux Québécois », la signification donnée à celui-ci diffère d'un acteur à l'autre et, par conséquent, la façon d'atteindre cet objectif n'est clairement pas appréhendée de la même manière par tous.

## Lexique des abréviations

---

Afin de faciliter la compréhension du lecteur, voici une liste des abréviations utilisées dans le travail :

AIVP :	Association internationale villes et ports
APQ :	Administration portuaire de Québec
AVSL :	Amis de la vallée du Saint-Laurent
BAPE :	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
CCNQ :	Commission de la capitale nationale du Québec
CMQ :	Communauté métropolitaine de Québec
PDAD :	Plan directeur d'aménagement et de développement de la Ville de Québec
PMAD :	Plan métropolitain d'aménagement et de développement
SGB :	Société des gens de baignade
ZIP :	Comité Zone d'intervention prioritaire (Québec/Chaudières-Appalaches)

Première partie

---

# **INTRODUCTION ET PROBLEMATIQUE**

# 1. INTRODUCTION

Depuis quelques décennies, principalement en raison de la montée des préoccupations environnementales ainsi que de la recherche d'un cadre de vie plus sain, la nature semble recouvrer une place de plus en plus importante en ville (BEAUCHÊNE 2007). Cela n'est pas sans intéresser les biologistes qui y ont remarqué une grande diversité d'espèces animales et végétales. A ce propos, SALOMON CAVIN, RUEGG et CARRON (2010) se sont penchés sur la réconciliation des associations de protection de la nature avec le milieu urbain. Longtemps très hostiles vis-à-vis de celui-ci, les organisations environnementales tendent actuellement à plus de respect envers la ville qui, d'une part, présente des flore et faune urbaines de réel intérêt et qui, d'autre part, favorise la sauvegarde des milieux naturels en contribuant à limiter la pression sur le sol à l'extérieur des milieux urbains.

Les géographes également se prennent d'intérêt pour l'étude de la naturalité en ville et dès lors s'interrogent sur la nécessité d'un renouvellement des méthodes géographiques (MATHIEU 2000) : Si l'étude des milieux naturels est jusque dans les années 1960 « *le fer de lance de la discipline* » (FERRIER 2000 : 75), la géographie se diversifie par la suite et sa branche dite physique perd en importance (bien que la connaissance des contextes naturels reste nécessaire et utilisée dans les questions d'aménagement du territoire). Actuellement, les sciences sociales se repositionnent de sorte à réintégrer l'étude des faits physiques et soulèvent la question de la pertinence d'une approche interdisciplinaire regroupant les sciences naturelles et les sciences humaines (MATHIEU 2000).

Le présent mémoire n'a pas pour objectif de se joindre à ce débat épistémologique, mais vient s'ajouter aux études sur le rapport entre villes et nature. Il se construit autour d'une monographie consacrée à une seule sorte d'espace naturel, l'espace fluvial, qui comprend le fleuve à proprement parler mais aussi ses rives. Les fleuves sont dignes d'intérêts puisque ils sont bien souvent à l'origine de la fondation des villes et sont par conséquent liés historiquement ainsi que morphologiquement à celles-ci (CHEVALIER 2004). Les relations entre villes et fleuves ont cependant été souvent houleuses au fil du temps, comme nous le verrons par la suite. Malgré tout, et ce depuis une vingtaine d'année, de nombreuses villes montrent le souci d'intégrer de façon plus harmonieuse le fleuve dans leur planification urbaine et de le rendre davantage accessible (BONIN 2007 ; DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE LA CONSTRUCTION 2006 ; GRAVARI-BARBAS 2004).

La ville de Québec, bâtie au bord du fleuve Saint-Laurent, a souhaité marquer son 400<sup>e</sup> anniversaire en 2008 par l'objectif de « *redonner le fleuve aux Québécois* » (VILLE DE QUÉBEC 2009 : 134), participant ainsi à ce mouvement généralisé de reconquête fluviale. Elle a pour l'occasion réaménagé plusieurs portions de son front d'eau et cette étude porte plus précisément sur l'une d'elles, la promenade Samuel-De Champlain.

Ce travail s'articule en plusieurs parties. Tout d'abord, la problématique présente le cadre théorique dans lequel s'insère cette étude, c'est-à-dire le phénomène de naturation de la ville et plus précisément la reconquête des fleuves. Cela soulève rapidement le besoin d'explicitier plus en détail ce terme de « nature », ainsi que la fonction que peut prendre la nature dans les questions d'urbanisme et dans la conciliation d'intérêts divers autour d'un projet. La question de recherche qui se décline en trois sous-questions et autant d'objectifs découle de cette problématique. Vient ensuite la deuxième partie dédiée à la présentation du terrain d'étude. L'intérêt porté à cette ville ainsi qu'à la promenade y sont explicités. Par ailleurs, cette partie renseigne sur l'historique de l'aménagement du front de fleuve à Québec ainsi que

sur la promenade Samuel-De Champlain telle qu'elle a été réalisée. Par la suite, la méthodologie expose et justifie les méthodes choisies pour répondre à chaque sous-question ainsi que la documentation utilisée. La quatrième partie regroupe les résultats obtenus et finalement, la conclusion souligne les apports et les limites du travail et ouvre des perspectives d'approfondissement sur la problématique du rapport au fleuve.

## 2. PROBLEMATIQUE

Cette partie dévoile le cadre dans lequel s'inscrit ce mémoire. Elle le rapproche d'autres études élaborées autour de villes qui présentent des intentions et des actions similaires vis-à-vis des fleuves. Comme déjà dit, le phénomène de « retour au fleuve » est un des multiples angles d'approche d'une thématique plus large, le rapport ville-nature, qu'il s'agit à présent de mettre en lumière.

### 2.1. LA NATURE EN VILLE

La question de la naturalité de la ville témoigne d'une nouvelle façon de percevoir la ville, la nature, ainsi que la relation qui les lie l'une à l'autre (BEAUCHÊNE 2007 ; KAIKA 2005). En effet, la distinction ville-campagne qui a prévalu jusqu'alors semble s'amenuiser actuellement au profit d'un nouvel ordonnancement de l'espace qui au contraire cherche à concilier les espaces naturels et les espaces urbains (BEAUCHÊNE 2007).

Pour comprendre les causes de ce repositionnement, il faut avoir à l'esprit les attributs généralement associés à ces deux catégories spatiales. Les villes sont depuis longtemps diabolisées, étiquetées comme des environnements déplaisants, et ceci de manière plus forte encore depuis le XIX<sup>e</sup> siècle où l'industrialisation conduit à une forte pollution de l'air et de l'eau et conséquemment à des épidémies. Même si la situation s'est considérablement améliorée depuis dans les pays occidentaux, les villes restent toujours les cibles d'une certaine « urbaphobie », pour reprendre le terme utilisé par SALOMON CAVIN et MARCHAND (2010 :15) faisant référence à « *une idéologie qui condamne la ville par opposition à la campagne ou à la nature.* »

En effet, la nature est considérée comme le remède miracle aux maux de la ville parmi lesquels la pollution, le stress (CALENGE 1997) voire même la détérioration de la race, selon l'ouvrage *Urbanisation et désurbanisation. Problèmes de l'heure* de H. Decugis, A. Lebreton, G. Heuer et al. paru en 1945 (SALOMON CAVIN et MARCHAND 2010 : 11).

Alain Corbin révèle que bien avant cela, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle déjà, la nature est perçue comme propice à la méditation et au bien-être. Le paysage est sanctifié et s'émerveiller de la beauté de la nature permet le repentir (CORBIN 1990). De « *territoire du vide* » (CORBIN 1990), elle devient un lieu privilégié tout d'abord par quelques solitaires puis cela se généralise : « *Le parcours des rivages de la mer s'intègre à un ensemble de pratiques de la nature qui répondent au plan de vie d'une élite éprise de ressourcement.* » (CORBIN 1990 : 33) Cette fuite des méfaits de la civilisation s'accroît encore davantage dès le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle avec le développement de la pratique thérapeutique des bains de mer. En 1742, le docteur Smollett, défenseur du bain froid, établit un lien entre le dégoût de la ville et le désir de rivage (CORBIN 1990 : 74).

Ainsi donc, la nature, par sa beauté et les pratiques qu'elle permet semble plus saine que la ville. Tout comme au terme d'« environnement » qui lui est associé, on lui attribue encore

aujourd'hui la vertu de guérir une société « dénaturée ». En témoigne la prolifération des discours sur la ville durable, la ville verte, s'inscrivant dans la lignée de l'hygiénisme du XIX<sup>e</sup> siècle (CALENGE 1997).

En effet, la nature est bel est bien présente dans les théories urbanistiques contemporaines comme le révèle le développement des cités-jardins au début du XX<sup>e</sup> siècle qui, dans l'esprit de leur inventeur Ebenezer Howard, doit pouvoir contrer la désintégration sociale et harmoniser la ville et la campagne, pour ne garder de l'une et de l'autre que les bienfaits (CHAMBERS 2001). Plus récemment, la « ville diffuse », nouvelle forme d'urbanisation qui se constitue dans les années 1970 mais dont le nom « città diffusa » ne date que de 1990, cherche tout autant à réinterpréter la place accordée à la nature en ville, en annexant à celle-ci « *la campagne qui jusque-là lui servait d'exutoire.* » (NOVARINA 2003 : 15) Si aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, les urbanistes cherchent à définir la place des espaces verts dans la ville (tradition haussmannienne), la période des trente glorieuses, « *absorbée qu'elle était par les tâches de construction, voit un appauvrissement de la pensée sur les parcs qui sont perçus au mieux comme de simples équipements publics, au pire comme de simples espaces libres à caractère résiduel.* » (NOVARINA 2003 : 9) En partant de l'idée qu'il faut connecter les territoires naturels entre eux par des corridors écologiques, Roberto Gambino et Bernardo Secchi établissent un « *sistema del verde* » afin de « *réintroduire de la cohérence dans une ville qu'ils considèrent fractale, c'est-à-dire constituée, [...] d'une juxtaposition de formes ayant chacune leur propre logique d'organisation.* » (NOVARINA 2003 : 13). Gilles Novarina explique donc que ce système du vert, en plus de répondre à des impératifs écologiques, donnent aux espaces publics et à la nature le rôle de structurer le territoire à une large échelle : « *La création d'un nouveau jardin public ou la requalification d'une friche deviennent alors autant d'occasions de compléter une trame verte qui contribuera à créer des continuités entre les différentes formes urbaines (anciens villages rues, lotissements, ensembles collectifs, parcs d'activités, centres commerciaux) qui constituent la ville diffuse.* » (NOVARINA 2003 : 13)

Ce mouvement généralisé de renaturation de la ville se comprend également par l'émergence d'une nouvelle philosophie de vie qui promeut un cadre de vie le plus sain possible. Les citoyens se réclament d'un « *droit à la nature* » (DE BONNEVILLE et BESCHI 2008 : 17). Cette dernière doit être accessible à tout un chacun et même en ville, ce qui peut sembler de prime abord contradictoire.

De plus, des études font prendre conscience que la nature est un excellent outil d'ingénierie. « *La végétation abaisse la température des surfaces et de l'air par les effets d'ombrages et l'évapotranspiration* » rapporte Emmanuel BOUTEFEU (2011 : 2). Elle sert donc de climatiseur. Par ailleurs, le végétal stocke le carbone et retient certains polluants contenus dans l'air. D'autres effets tels que la réduction des niveaux sonores et la protection au vent sont aussi démontrés (BOUTEFEU 2011).

Pour ses différentes raisons, la nature tend à être davantage présente en ville. Mais qu'est-ce que réellement que « la nature » ? Il est vrai que celle-ci peut être comprise et approchée de manières différentes et ainsi être le terreau d'idéologies multiples. Par conséquent, il est nécessaire d'explicitier ce terme pour en comprendre les subtilités.

## **2.2. L'IDEE DE « NATURE »**

Emmanuel Boutefeu s'inscrit dans la lignée des auteurs qui ont réfléchi à la définition du terme « nature ». Il fait remarquer que le mot « naturel » est un concept flou qui se comprend par son contraire, l'« artificiel ». L'espace artificialisé est défini comme « *un milieu*

*dans lequel l'état ou l'aspect des lieux sont contrôlés, régulés, maîtrisés par l'activité humaine.* » (BOUTEFEU 2011 : 3)

Cet auteur répertorie plusieurs manières de concevoir la nature, et donc différentes sortes d'espaces pouvant être considérés comme naturels. Souvent, l'espace dit « naturel » est assimilé à la couverture végétale, l'arbre étant « *par excellence la marque de noblesse de la nature* » (BOUTEFEU 2011 : 3). Selon cette conception, l'espace naturel correspond le plus souvent à un espace boisé.

Mais la nature peut aussi correspondre à tout ce qui n'est pas créé par l'homme (et donc l'homme lui-même). « *C'est le fameux "wilderness" des anglo-saxons qui renvoie à des notions sous-jacentes de nature vierge, de nature primaire, [...] de nature sacrée [...].* » (BOUTEFEU 2011 : 3)

On peut opposer à cela une troisième vision de la nature, cette fois du point de vue des ressources naturelles du terroir et des usages que l'homme en fait (promenade, pêche, cueillette, etc.). Selon cette idée, la campagne représente la nature par excellence.

Finalement, l'auteur retient une dernière sorte d'espace qui peut représenter le naturel : le parc engazonné, fleuri, plus ou moins artificialisé et architecturé (BOUTEFEU 2011).

S'élabore donc un continuum dans la désignation de la nature et du naturel, qui va du plus sauvage au plus artificiel. De façon schématique, on peut alors distinguer deux types de nature et par conséquent deux catégories de personnes : les « *aménagistes* », partisans d'équiper les espaces dit naturels avec des sentiers balisés et/ou analytiques, des aires de pique-nique, des toilettes publiques, etc. et les « *protectionnistes* » qui veulent jouir d'espaces naturels dans leur forme la plus pure, sans aménagement touristique (BOUTEFEU 2011).

Les propos d'André Micoud rapportés par Stéphanie BEAUCHÊNE (2007 : 17) me semblent assez éclairants : « *Il y a la nature physique (incluant faune et flore) qui est plus forte que nous et puis il y en a une autre qui est plutôt celle pour le plaisir des yeux, celle qui est concernée par la renaturation. Je pense que ce ne sont pas les mêmes toutes les deux, pas les mêmes logiques.* » A la nature des naturalistes peut donc être opposée la nature esthétique, particulièrement mise à l'honneur dans les villes, qui fait primer la qualité paysagère de la nature.

En ville, les espaces verts aménagés « de toutes pièces » semblent tout de même être considérés comme des espaces naturels, bien qu'ils aient peu à voir avec la nature sauvage des territoires non urbanisés. Emmanuel Boutefeu rapporte que, de l'avis des citoyens, « *Peu importe que les structures paysagères soient ordonnées de manière régulière ou irrégulière, composées à des fins ornementales, conservatoires ou productives, c'est toujours un peu de nature (vie) qui entre dans la ville.* » (BOUTEFEU 2011 : 4)

Par ailleurs, distinguer la nature dite sauvage de la nature aménagée est délicat, puisque comme le dit FERRIER (2000 : 75) « *tous les lieux du monde, qu'ils soient ou non reconnus comme naturels, sont toujours plus ou moins profondément marqués par la présence humaine.* » La dichotomie nature/culture perd alors de sa pertinence. Selon FERRIER (2000), toute réalité spatiale est toujours en partie naturelle et en partie culturelle. Selon cette vision des choses, la connaissance territoriale requiert que l'on s'intéresse à l'observation des faits physiques et biologiques mais sans les dissocier de l'activité humaine (MATHIEU 2000).

Selon les défenseurs de ce mode de pensée, étudier la naturalité urbaine ne signifie pas uniquement décrire ce qui est désigné comme naturel en ville (arbres, jardins publics,

verdure, faune) mais il faut comprendre aussi la nature « produite » par la ville, c'est-à-dire les phénomènes issus de la relation entre faits naturels et faits artificiels (exemple : une inondation due à l'imperméabilisation des sols par le béton). Nicole MATHIEU (2000 : 80) s'exprime sur ce renouvellement dans la façon de percevoir et d'approcher la nature : « *Prendre en compte la nature matérielle de la ville, c'est de fait s'engager dans la formalisation des intersections entre processus naturels et processus sociaux de production de matérialité.* »

On le comprend dès lors, prendre la nature dans son sens le plus classique, c'est-à-dire le monde physique qui nous entoure ou en d'autres termes « *tout ce qui n'a pas besoin de l'activité humaine pour exister* » (BERQUE 1997 : 2) est réducteur. La nature est au contraire une représentation sociale (CALENGE 1997) et c'est grâce à sa culture que l'homme comprend la nature, explique Guy MERCIER (1998 : 9) : « [la culture] *lui fait voir la nature comme une entité différente, en même temps qu'elle lui en dévoile le sens, l'utilité et l'usage.* » Selon cette vision, la nature n'existe que par l'homme : La nature et la ville « *n'existent qu'en tant que des sujets humains les conçoivent, les perçoivent et les agissent comme telles* » (BERQUE 1997 : 6). On parle de ce fait de phénomènes écroulés : la ville et la nature relèvent toutes deux de la « *relation de l'humanité à l'étendue terrestre.* » (BERQUE 1997 : 5)

Dans un même ordre d'idée, Augustin BERQUE (1997 : 1) insiste sur ce qu'il nomme « *la relativité de la nature et de la ville* », à savoir que toutes deux sont instituées par les hommes dans un rapport d'opposition et de complémentarité l'une vis-à-vis de l'autre. Elles n'existent pas en soi comme le démontre le fait que le mot « nature » ne soit pas apparu de tout temps dans toutes les langues. En effet, pour qu'il soit présent dans le vocabulaire, il faut que la civilisation qui l'emploie ait vécu un certain recul avec la nature (BERQUE 1997). La nature est donc un construit social et même individuel, et de ce fait une grande diversité d'éléments peut être considérée comme naturelle. Les paroles de CALENGE (1995 : 18) sont à ce propos explicites : « *La nature a cessé d'être un horizon pour devenir une collection d'objets ou de situations appartenant à la réalité urbaine ou prenant tout au moins une place dans l'ordre des conflits qu'elle suscite. Son unité mythique s'est peu à peu dissoute dans la prolifération et la diversité des simulacres auxquels elle donnait lieu un peu partout dans le monde autour des villes...* »

La nature en effet légitime des opérations urbaines variées qui elles-mêmes impliquent de multiples acteurs. Et selon Maria GRAVARI-BARBAS (2004 : 35) « *si tous (acteurs locaux, associations, citoyens) cherchent à « réintroduire » le fleuve dans la ville et dans les pratiques de ses habitants, les approches, les représentations et le but recherché ne sont pas toujours les mêmes.* » Comme on l'a vu, de nombreuses valeurs sont associées à la nature, distinguant principalement une nature-écosystème d'une nature-sociale (BONIN 2007) et donnant alors à interroger « *la "nature" de la nature invoquée* » (SCHERRER 2007 : 2). Selon les dires de De BONNEVILLE et BESCHI (2008 : 21), les projets de nature en ville sont trop souvent les supports d'une « *écologie de façade* », en tablant principalement sur une nature symbolique, utile pour l'image qu'elle confère à la ville. La végétalisation est selon ces auteurs plus souvent valorisée dans un but paysager qu'écologique.

On le comprend dès lors, les projets de naturalisation en ville doivent prendre en considération de multiples valeurs-nature qu'Emmanuel BOUTEFEU (2011 : 2) répertorie au nombre de 6 :

« - *culturelle (paysage, esthétique, légende, art, symbole...)* ;

- *écologique (patrimoine naturel, faune, flore, laboratoire d'études, initiation à l'environnement, services en matière de gestion du cycle de l'eau, puits de carbone, ...)* ;
- *économique (plus-value immobilière, atténuation des îlots de chaleur urbains, chasse, pêche, cueillette, emplois, tourisme, loisirs, matières premières...)* ;
- *psychosensorielle (éveil de la sensibilité, formation de l'imaginaire individuel, équilibre psychique individuel, hygiène mentale...)* ;
- *sociale (lieu de rencontre, support d'activités récréatives, ludiques, terrain d'aventures...)* ;
- *santé (lutte contre l'obésité, parcours de santé, pratiques sportives...)* »

S'ajoute à cela une valeur symbolique très forte à ne pas négliger. Car « *Méconnaître ou gommer la dimension symbolique de la nature, c'est courir le risque de s'exposer à des critiques imprévisibles qui peuvent cristalliser subitement autour de l'irruption incongrue d'un équipement ou d'un aménagement venant altérer la qualité des lieux, détruire un monument naturel, comme par exemple l'abattage d'un arbre remarquable auquel les riverains demeurent attachés.* » (BOUTEFEU 2011 : 2)

Voyons maintenant ce qu'il en est de mon objet d'étude de la nature en ville : les fleuves.

### **2.3. LA RECONQUETE DES FLEUVES**

Analyser la nature en ville en approchant la thématique des fleuves trouve sa pertinence dans l'importance croissante que ceux-ci revêtent actuellement pour les villes.

Un retour sur les liens qui unissent les villes à leurs cours d'eau montre en général une relation mouvementée au cours du temps. Si les deuxièmes ont tout d'abord servi de point d'ancrage aux premières ainsi que de moyens de transport et de communication essentiels, ils ont ensuite perdu toute leur importance lorsque les industries installées sur leurs rives ont dégradé la qualité de l'eau et en ont fait un vecteur d'épidémie. De plus, l'arrivée du chemin de fer a achevé de rendre le transport fluvial désuet. Par la suite, de nombreux cours d'eau ont été asséchés ou ensevelis, et concernant les fleuves, trop gros pour être éradiqués, des routes et autoroutes construites sur leurs abords les ont totalement séparés des villes. (DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE LA CONSTRUCTION 2006 ; DE BONNEVILLE et BESCHI 2008)

Depuis les années 1980-1990, un élan international montre une volonté de la part des villes de renouer avec leurs fleuves (DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE LA CONSTRUCTION 2006 ; CHEVALIER 2004) et d'en faire des éléments forts de leur identité (DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE LA CONSTRUCTION 2006 ; BEAUCHÊNE 2007). Ainsi, il s'agit d'intégrer à la ville ces objets naturels qui y sont paradoxalement déjà présents. Des aménagements sont alors réalisés sur les rives afin d'améliorer le passage de la ville à l'étendue liquide. Les projets fluviaux ont souvent en commun de s'insérer sur d'anciennes friches industrielles ou portuaires, qui « *ont dégagé du foncier et ouvert un espace de liberté. Elles fournissent l'occasion de repenser les fonctions économiques et sociales, voire l'identité de ce territoire [...].* » (BONIN 2007 : 5)

Le retour au fleuve correspond doublement à un retour à la nature puisque non seulement le fleuve est considéré comme un paysage naturel ainsi qu'un milieu aquatique à valeur écologique, mais qu'en plus ses rives font souvent l'objet d'opérations de renaturation. Comme le relève CHEVALIER (2004 : 23), « *s'affirme fréquemment le souhait de transformer les bords de fleuve en espaces végétalisés. La création de parcs, l'aménagement de parcours*

*donnent ainsi l'occasion d'un accès à un espace qui était souvent demeuré étranger et même parfois invisible en même temps que ces aménagements créent de l'espace public dans lequel vont pouvoir être organisées diverses manifestations (fêtes, spectacles, concerts, expositions).* » Jean Labasse, dont les propos sont rapportés par Stéphanie BEAUCHÊNE (2007 : 4), souligne d'ailleurs que la fonction d'animation sociale du fleuve est généralement la plus stable à travers le temps alors que sa fonction économique tend à fluctuer passablement. Les loisirs et la convivialité sont désormais les nouveaux mots d'ordre de l'aménagement riverain.

La renaturation des rives étant souvent un moyen de créer de l'espace public, le fleuve est « rendu » aux citoyens, son accessibilité est développée. Pour reprendre les propos de Stéphanie BEAUCHÊNE (2007 : 22) : « *Le fleuve décliné en espaces publics traduit le rôle réinventé de la nature en milieu urbain.* »

La renaturation n'est alors pas forcément synonyme de revalorisation écologique mais poursuit un rôle davantage social. En milieu urbain, le fleuve et ses rives font souvent l'objet d'une « *mise en scène naturaliste* » pour reprendre les termes de Fanny ROMAIN (2009 : 2) dont la thèse de doctorat traite de la construction des paysages fluviaux urbains. BONIN (2007 : 2) dénonce alors une « *gadgétisation du paysage fluvial* » par les aménagistes ne sachant pas tirer parti et valoriser le sens du lieu mais souhaitant au contraire simplement en améliorer l'esthétique par un traitement paysager. Selon elle, « *Cette valorisation du fleuve en ville vient bien en apparence de la montée des préoccupations environnementales, de la réintroduction d'une place de la nature en ville ; mais elle ne prend place qu'au titre d'un visuel, et d'une symbolique vectrice d'identité.* » (BONIN 2007 : 8)

Il est pertinent de déceler quelles motivations sont à la base de cet engouement pour un retour au fleuve. Celles-ci sont multiples tout comme les valeurs et fonctions qu'on lui attribue. Selon Michel Raffin, lui-même cité par Stéphanie BEAUCHÊNE (2007 : 11), « *Un fleuve est un système très complexe, compte-tenu de la multiplicité de ses fonctionnalités : navigation, énergie, tourisme, environnement, sport, équipements portuaires, ressources en eau, patrimoine.* » Il peut alors être perçu d'une part comme « *système écologique, ressources matérielles et fonctionnelles* » mais aussi comme « *ressources immatérielles, esthétiques, sur une échelle qui va du simple décor à la relation vécue* » (BONIN 2007 : 3).

Par conséquent, il est pertinent lors de l'étude de projets d'aménagement, non seulement de s'intéresser aux usages concrets faits du fleuve, mais aussi aux imaginaires fluviaux des aménagistes et autres acteurs : « *L'espace fluvial est le siège de multiples activités intéressant des acteurs divers (Etat, collectivités territoriales, acteurs économiques et autres usagers comme les fédérations de sports nautiques ou de pêche), pour lequel il s'agit d'organiser la coexistence d'intérêts parfois divergents.* » (DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE LA CONSTRUCTION 2006 : 33)

La démarche permettant de comprendre l'articulation des différentes conceptions se fait donc en trois temps : la place du fleuve dans le projet urbain, à l'échelle de la ville ; l'analyse de projets de transformation du fleuve ; le récit des acteurs (usagers, commanditaires, décideurs, concepteurs) (ROMAIN 2009).

## **2.4. LE FLEUVE, UN OUTIL D'URBANISME**

Selon les auteurs, comme nous l'avons rapporté précédemment, l'esthétique de la nature l'emporte bien souvent face à d'autres finalités qui peuvent sembler plus essentiels tels que la

réintroduction d'espèces animales ou la recrudescence de la diversité végétale. Dans tous les cas, quelles qu'en soient les motivations, les villes s'accordent toutes à promouvoir une meilleure intégration de la nature dans leur tissu urbain.

Mais cet objectif, s'il est bien compris, va au-delà de la simple valorisation paysagère de quelques espaces ponctués. Comme le dit Franco MIGLIORINI (1998 : 208), « *Il convient désormais d'adopter une vision d'ensemble où la qualité visuelle traduirait un état d'équilibre général et constituerait la garantie d'un développement viable instauré de façon globale à l'échelle des régions urbaines.* » L'objectif dépasse donc celui d'embellir la ville, même s'il se fonde bien souvent en premier lieu sur une valorisation esthétique. Cette qualité visuelle doit s'accompagner d'une utilisation sociale des espaces verts pour être le gage d'une ville saine (MIGLIORINI 1998).

Afin donc d'offrir aux habitants la quantité suffisante d'espaces verts qu'ils réclament mais aussi de développer une image saine et convaincante permettant de faire rayonner la ville hors de leurs murs, les autorités inscrivent la nature dans leurs plans d'urbanisme (DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE LA CONSTRUCTION 2006 ; MIGLIORINI 1998). Cela permet d'unir au mieux les projets par une gestion d'ensemble. En effet, des plans, trames, ceintures, auxquels les adjectifs « vert » ou « bleu » s'ajoutent pour référer à la nature végétale ou aquatique, ont pour but d'ancrer les projets de nature en ville dans une vision intégrée et cohérente. Le « système du vert » présenté plus avant correspond tout à fait à cette idée : « *le défi que doit relever l'urbanisation contemporaine n'est pas d'aménager soigneusement des parcs et des jardins bien circonscrits mais de faire fonctionner ensemble des catégories différentes d'espaces naturels.* » (NOVARINA 2003 : 14) De ce fait, davantage que simplement installer la nature en ville, ces auteurs et une tendance actuelle prônent une utilisation de la nature comme outil essentiel de planification urbaine et d'en faire ainsi un principe de l'aménagement du territoire.

A ce propos, le cas de Nantes et de la Loire, présenté notamment par Aude CHASSERIAU (2004) est un exemple tout à fait intéressant. Nantes esquisse actuellement un mouvement de « retour » au fleuve qui s'inscrit dans le renouvellement urbain amorcé par la ville dès les années 1990. Celui-ci a pour but, par une multitude de projets, de « *recomposer le centre-ville et l'identité nantaise.* » (CHASSERIAU 2004 : 3) Le projet phare est le projet Ile de Nantes, qui « *vient placer la Loire au cœur des problématiques nantaises de renouvellement.* » (CHASSERIAU 2004 : 4) Ce projet, qui concerne principalement les espaces publics, soulève la question de l'image de la ville et refait du fleuve un élément fondamental de l'identité nantaise. « *Outre l'attraction de nouvelles entreprises et de nouveaux capitaux en lien avec le marketing urbain, la re-création d'une identité fluviale et portuaire paraît indispensable pour le développement du tourisme urbain qui constitue l'un des outils privilégiés du renouvellement urbain.* » (CHASSERIAU 2004 : 8) La Loire devient par conséquent un élément fédérateur, « *une base pour les projets urbains qu'il est difficile de remettre en cause, tant elle est liée à l'histoire de la ville.* » (CHASSERIAU 2004 : 8) Les actions entreprises vis-à-vis du fleuve sont de plusieurs ordres : économique d'abord avec le développement de la navigabilité, des possibilités de pompage et des activités liées au fleuve. Environnemental ensuite avec la question de la pollution et de la qualité des berges. Et finalement, on trouve encore des problématiques liées à l'aménagement urbain. En effet, ce projet cherche à traduire dans l'architecture et l'urbain la relation ville-fleuve. La Loire structure le projet par des percées visuelles, des débouchés sur le fleuve et la requalification des quais et des berges (CHASSERIAU 2004).

Un autre cas fréquemment cité est celui de la ville de Lyon (voir notamment BONIN 2007 ; DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE LA CONSTRUCTION 2006 ; DE BONNEVILLE et BESCHI 2008). Lyon a créé en 1991 et réactualisé en 1997 un Plan Bleu qui visait trois objectifs : revaloriser l'environnement et le patrimoine fluvial, construire des continuités, développer des usages en relation avec l'organisation urbaine, et finalement prendre en compte la dimension économique des fleuves (DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE LA CONSTRUCTION 2006 : 52). Ce plan qui table alors sur une prise en considération du fleuve sous ses différentes dimensions (paysagère, écologique, économique, etc.) veille à ce qu'une cohérence entre les projets soit maintenue (DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE LA CONSTRUCTION 2006).

Ce genre d'outils permet notamment de redonner aux fleuves le rôle structurant qu'ils avaient en premier lieu vis-à-vis de la ville (GRAVARI-BARBAS 2004). De nombreuses villes telles que Londres, Anvers, Hambourg, Lisbonne pour n'en citer que quelques-unes, montrent que derrière cette redéfinition du rapport entre ville et fleuve, de larges portions du territoire urbain sont requalifiées (GRAVARI-BARBAS 2004). L'eau sert ainsi de fil conducteur pour comprendre les origines de la ville et contribuer au façonnement constant de celle-ci.

Les rivières et les fleuves s'imposent aussi comme éléments fédérateurs de plusieurs municipalités qu'ils traversent. La Loire, par exemple, est le fil conducteur de la mission Val de Loire qui coordonne des actions dans un territoire de 800 km<sup>2</sup> (DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE LA CONSTRUCTION 2006). Dans une moindre mesure, le projet Rives de Loire qui s'inscrit dans la région nantaise vise également la coordination de plusieurs municipalités. « *La reconquête du fleuve porte aussi de nombreux enjeux politiques liés à la cohésion intercommunale (la mise en cohérence des différents projets liés à la Loire sur le territoire de l'agglomération) et à la construction d'une métropole régionale Nantes – Saint-Nazaire, le long de l'estuaire de la Loire. Le fleuve devient ainsi un véritable instrument de cohésion politique au sein de la communauté urbaine.* » (CHASSERIAU 2004 : 8)

Finalement, « la nature » peut également structurer un territoire plus vaste encore, comme c'est le cas en France avec la création en cours de la Trame verte et bleue. Cette mesure qui découle du Grenelle environnement, ensemble de rencontres politiques tenues en 2007, vise en premier lieu la restauration de la biodiversité sur le territoire français. Elle se compose de réservoirs de biodiversité et de corridors les reliant, qui ensemble forment un réseau écologique à l'échelle nationale ayant pour objectif de favoriser la circulation, la reproduction, le repos des animaux. Ainsi, la nature n'est pas représentée par des espaces disparates mais comme un réseau d'importance dans l'aménagement de tout le pays<sup>1</sup> (SITE DU GRENELLE).

Selon Laurent MATTHEY (à paraître), le paysage a la capacité de conduire des projets urbains et d'en « *assurer la cohérence en l'inscrivant dans la grande échelle aménagiste (trame verte, trame bleue...)[...]*. » Le fleuve, paysage naturel, est selon cette idée un instrument d'unification des projets.

Fanny ROMAIN (2009 : 2) abonde dans ce sens, puisque selon ses dires « *Au travers de cette nouvelle prise en compte du fleuve, le projet de paysage apparaît alors comme un outil essentiel du projet urbain : l'invention du "fleuve paysage", nouvelle polarité sociale et culturelle de la ville, devient une stratégie de développement urbain et témoigne d'une évolution des valeurs de référence de l'aménagement urbain.* » Par conséquent, au travers de cette nouvelle façon de se représenter et d'intégrer la nature, se révèle un nouveau rapport à celle-ci, mais aussi une nouvelle manière de concevoir l'urbain (ROMAIN 2009).

---

<sup>1</sup> <http://www.legrenelle-environnement.fr/> Consulté le 25.07.2012

La fonction unificatrice du fleuve peut également se manifester à l'échelle spatiale plus restreinte d'un projet d'aménagement, le fleuve pouvant créer du consensus lors de conflit de représentations.

## 2.5. LE FLEUVE, UN OBJET-FRONTIERE

Depuis les années 1990 (bien qu'on trouve déjà des prémises dans les années 1960-70), se remarque un plus grand souci de faire communiquer les différents types d'acteurs concernés par un projet d'aménagement (autorités, urbanistes, architectes, citoyens, écologues, etc.) (ZEPF 2004). Dans un cadre urbain qui contient des acteurs de plus en plus diversifiés, les réflexions, particulièrement celles qui concernent l'espace public, émanent de plus en plus de processus de concertation (LINOSSIER et JATON 2004). Selon LINOSSIER et JATON (2004 : 28), l'espace public est « *le lieu le plus démocratique et significatif de la ville, dont la valeur d'usage est considérée comme la principale valeur à identifier.* » Il peut être considéré comme l'« *épine dorsale* » (MAISON DU FLEUVE RHONE 2007 : 24) de la ville, « *la valeur ajoutée de la métropole* » (ZEPF 2004 : 153), en raison de l'effet positif qu'il a sur les activités économiques mais aussi en raison des valeurs esthétiques et patrimoniales qu'il présente et de la multiplicité d'usages et de relations sociales qu'il permet.

Les espaces publics sont donc soumis à ce nouveau mode de faire la ville, généralement identifié sous le terme de « projet urbain », qui se base sur une démarche participative et tente de faire jaillir le génie du lieu (LINOSSIER ET JATON 2004). Les réflexions urbanistiques selon ce modèle se basent donc sur une contextualisation de l'aménagement, sur les caractéristiques géographiques, sociales, économiques, patrimoniales du territoire (LINOSSIER et JATON 2004). Les personnes vivant quotidiennement le lieu sont plus que quiconque à même de dégager ses qualités et ses faiblesses et apportent ainsi une aide précieuse aux réflexions. Elles sont considérées comme des « *récitants* » (LINOSSIER et JATON 2004 : 21), de par leur volonté de raconter leur propre perception du territoire investi. Il peut s'agir d'habitants mais aussi de commerçants, d'associations ou d'entrepreneurs locaux. Des acteurs « étrangers » au territoire peuvent également en faire partie s'ils ont par exemple des intérêts économiques ou politiques rattachés à ce territoire (LINOSSIER et JATON 2004). Il est important alors que les dispositifs de concertation ne se limitent pas à informer les individus sur ce qu'on souhaite faire sans prendre en compte leurs suggestions, comme c'est trop souvent le cas selon Markus ZEPF (2004).

MENEZ et GAGNON (2004) rapportent que les réflexions sur la ville sont depuis les années 1980, marquées par les méthodes de marketing urbain qui permettent de promouvoir au mieux certains projets et de travailler sur l'image de la ville. La capacité de cette dernière d'appartenir à des réseaux de villes tout en trouvant des moyens de se différencier de ses concurrentes joue un rôle sur son développement. De ce fait il n'est pas rare que la ville privilégie la prise en compte d'acteurs économiques dans les projets au détriment des politiques de proximité avec les habitants.

On comprend dès lors les conflits qui peuvent subvenir entre différents acteurs d'un projet qui viennent avec leur conception et leur motivation propres. Selon BOUTEFEU (2011 : 4), « *Suivant le regard de chacun des acteurs urbains, un même espace vert peut nourrir un vocabulaire fécond, susciter des débats passionnés, nourrir des conflits d'usage et d'appropriation, tant les points de vue sont contradictoires.* »

Franck SCHERRER (2007) indique par ailleurs que le terme « Renaturierung », apparu en Allemagne dans les années 1980 à propos d'un projet de réhabilitation d'une région urbaine

dans la vallée de l'Ems, était alors utilisé d'une part pour désigner « *le retour au bon état écologique* » du réseau hydrographique lié à la Ruhr, et d'autre part pour référer à « *l'aménagement d'espaces de nature paysagés* » (SCHERRER 2007 : 2). Projet urbain et écologie réunis dans un même terme, Franck Scherrer interroge alors la capacité de concilier ces deux programmes d'actions : « *Renaturation fluviale signifie souvent reconstitution des zones d'expansion des crues justement là où la consommation de nature par les urbains bat son plein.* » (SCHERRER 2007 : 3) Cette problématique de conciliation d'objectifs multiples se retrouve dans les propos de DE BONNEVILLE et BESCHI (2008 : 19-20) en ce qui concerne les rives du Rhône : « *Nous pourrions alors parler d'une opposition **nature** (espaces naturels) et **culture** (les pratiques). C'est par cet intermédiaire que nous nous rendons compte de la **diversité des désirs** qui se superposent sur ces espaces intermédiaires, entre fleuve et terre. Il faut inscrire cette vision dans la transformation radicale du rapport social à la nature que connaissent les sociétés développées. Certains ont dû voir dans la « réhabilitation » des berges du Rhône une occasion de recréer un espace naturel. Les acteurs politiques étaient eux axés sur la dimension sociale et espaces publics.* »

On le comprend alors, le terme de « nature » peut être compris de manières différentes mais parallèlement il peut permettre d'amener une solution consensuelle auprès de groupes d'intérêts différents. En effet, tout le monde s'accorde sur les principes de renaturer la ville selon CALENGE (1997 : 13) qui parle de la teinte verte dominante des plans d'urbanisme comme de la « *nouvelle pierre philosophale de l'aménagement urbain, une thématique quasi consensuelle de justification des actions de renouvellement.* » Cela mène à considérer la nature comme un objet-frontière.

Ce concept d'objet-frontière est issu de la sociologie des sciences et des controverses. Ce champ s'intéresse aux controverses en tant que lieux de négociations qui vont permettre de faire avancer la connaissance. Bruno Latour et Michel Callon réfutent l'idée que la controverse est un échange entre des sujets raisonnables et désintéressés, qui mène à terme à un consensus simple. Au contraire, les acteurs défendent des intérêts qui leurs sont propres et des rapports de force entre eux peuvent mener à l'éviction de certains acteurs et de leurs arguments. Le consensus dans cette optique-ci n'existe pas toujours. Le terme d'« objet-frontière » découle d'une étude de Suzan Leigh Star et de James Griesemer, deux chercheurs qui, en 1989, s'étaient intéressés à la création d'un Musée de zoologie vertébrée à Berkeley en Californie qui nécessitait la coopération de plusieurs acteurs d'horizons différents. Ils ont remarqué que Joseph Grinnel, à l'origine du projet du musée, avait réussi à enrôler plusieurs chercheurs à sa cause en respectant et en intégrant leurs représentations. Ainsi, ils contribuaient à ses recherches tout en servant leurs propres intérêts (MARTIN 2000). Cette coopération s'élaborait autour de ce qu'ils ont nommé des « objets-frontière », des éléments possédant une signification partagée communément par les différents mondes sociaux mais étant également suffisamment « *plastiques* » pour s'adapter aux besoins et intérêts de chaque acteur<sup>2</sup> (SITE DE L'UNIVERSITE DE GENEVE). L'objet-frontière est de ce fait un « *outil d'intercompréhension et de coopération* »<sup>3</sup> ; le terme de « frontière » ne suggérant pas la limite mais un « *espace partagé* » (STAR 2010 : 20).

L'étude d'un objet-frontière permet de mettre en exergue les négociations entre les acteurs qui travaillent sur un même projet mais qui n'y partagent pas forcément les mêmes valeurs (MARTIN 2000). Michel LUSSAULT (2001) parle aussi d'objet-enjeu, pour parler de cet élément idéal ou matériel sur lequel se fixe l'attention. Les controverses sont alors un bon

<sup>2</sup> [http://edutechwiki.unige.ch/fr/Objets\\_frontiere](http://edutechwiki.unige.ch/fr/Objets_frontiere). Consulté le 18.11.2011

<sup>3</sup> *Ibid.*

angle d'approche des problématiques relatives aux espaces publics puisqu'elles permettent de comprendre les valeurs individuelles et sociales mobilisées par la pratique des acteurs et comment ces confrontations mènent à la qualification ou à la discrimination d'espaces et d'usages. Selon LUSSAULT (2001 : 149), « *On peut ainsi, mieux que dans des épisodes pacifiés, bien saisir les systèmes normatifs qui sous-tendent les actes des protagonistes et les valeurs conséquentes que ceux-ci projettent sur les objets, les choses, les personnes, les espaces, les lieux, les comportements, les attitudes, les discours de soi et d'autrui, bref sur tous les ingrédients agencés pour et par la pratique au sein d'une situation.* » Cette approche est utilisée dans de nombreuses disciplines scientifiques et notamment en géographie urbaine où elle permet de comprendre les principes mobilisés dans la pratique urbanistique. La Fondation Braillard Architectes désigne le paysage comme un objet-frontière. Le paysage, qui correspond non seulement aux objets physiques spatiaux mais aussi au regard porté sur ces objets, peut par conséquent donner lieu à des représentations très diverses. Les chercheurs de la Fondation Braillard perçoivent le paysage comme un espace où les savoirs disciplinaires des professionnels du territoire mais aussi les connaissances et intérêts des acteurs de la société civile « *se rencontrent dans un processus de définition de ce qu'est le lieu de l'intervention et donc de la réponse spatiale qu'on y développe.* »<sup>4</sup> (MATTHEY, à paraître)

L'étude des controverses peut alors être riche d'enseignement dans la compréhension des différentes valeurs projetées sur cet objet « flou » qu'est le fleuve, en tant que paysage naturel.

De manière synthétique, les multiples éléments théoriques mis en lumière ainsi que les exemples d'autres villes révèlent que derrière les opérations de renaturation et de retour au fleuve, de multiples acteurs s'efforcent de faire asseoir leur représentation de l'espace investi et leurs intérêts propres. Des relations de pouvoir et des conflits rentrent par conséquent en ligne de compte dans la requalification des paysages fluviaux. Ce constat soulève des questionnements multiples : Comment les dissensus sont-ils gérés ? Y a-t-il une valeur-nature qui tend à prendre le dessus sur les autres dans la pratique urbanistique ? Comme se le demande ROMAIN (2009 : 8) par exemple, le discours de l'écologue est-il en train de supplanter celui de l'ingénieur ?

### 3. QUESTION DE RECHERCHE, SOUS-QUESTIONS ET OBJECTIFS

#### 3.1. QUESTION DE RECHERCHE

Ce travail se veut une étude de cas n'ayant pas la prétention d'élaborer des résultats applicables à toutes les villes mais celle d'apporter une compréhension contextuelle d'un phénomène. La question de départ comporte deux parties qui réfèrent à l'étude du rapport au fleuve à deux échelles différentes : celle du territoire de la ville et celle d'un projet particulier de réaménagement fluvial. L'étude de la promenade Samuel-De Champlain vient en effet illustrer la problématique de la conciliation des intérêts et des représentations multiples associés au fleuve et à ses rives. La question est alors formulée de la sorte :

---

<sup>4</sup> <http://www.braillard.ch/activites/paysage-en-partage-sensibilites-et-mobilisations-paysageres-dans-la-conduite-de-projet-urbain>. Consulté le 25.11.2011.

## **Comment le fleuve Saint-Laurent est-il mobilisé et valorisé dans l'urbanisme de la ville de Québec, ainsi que plus précisément dans l'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain ?**

### **3.2. SOUS-QUESTIONS ET OBJECTIFS ASSOCIES**

Cette question de recherche soulève trois sous-questions auxquelles se rapporte à chaque fois un objectif précis et qui suivent le processus allant de la prise en compte de la nature à l'échelle métropolitaine jusqu'à l'aménagement achevé d'un espace public en bordure du fleuve, en passant par l'élaboration de celui-ci.

#### **3.2.1. Première sous-question : le fleuve dans l'urbanisme**

La première question, qui se situe à l'échelle de la ville s'énonce de la sorte :

*Quelle place est attribuée au fleuve Saint-Laurent dans les réflexions et les actions urbanistiques à Québec ?*

L'objectif qui s'y rattache est de regarder comment le fleuve est intégré à la structure spatiale de la métropole.

A l'analyse des mesures urbanistiques prises par la Ville de Québec mais aussi par la Communauté métropolitaine de Québec s'ajoute la mise en exergue des jeux d'acteurs qui influent sur l'aménagement fluvial.

L'établissement de ce panorama des relations ville-fleuve permet que l'on s'intéresse par la suite à un site riverain particulier. De ce fait, la seconde question, tout comme la suivante, s'inscrit à l'échelle de la promenade Samuel-De Champlain.

#### **3.2.2. Deuxième sous-question : le fleuve dans la conception de la promenade**

Elle se formule ainsi :

*Comment le fleuve a-t-il été mobilisé par les différents acteurs du projet de la promenade Samuel-De Champlain ?*

Dans un premier temps, une explicitation du système d'acteurs ayant pris part au projet est dressée, afin de voir qui sont les personnes et collectivités que ce projet concerne et intéresse.

Dans un deuxième temps, il s'agit de comprendre leurs intérêts vis-à-vis de la promenade ainsi que les valeurs qu'ils attribuent au fleuve (récréative, touristique, écologique, économique...). Quelle importance ont-ils donnée à celui-ci dans le projet de promenade ?

L'objectif ici est de voir comment les acteurs font « parler » le fleuve et comment ils le mobilisent pour servir leurs intérêts. Cela révèle les valeurs conduisant à la transformation des paysages fluviaux : Certaines dominant-elles ou font-elles davantage consensus ? Quel poids par exemple détient l'écologie vis-à-vis de l'exploitation économique ou de la réappropriation sociale ?

#### **3.2.3. Troisième sous-question : le fleuve dans l'aménagement réalisé**

Et finalement, la dernière question interroge la mise en pratique :

*Les aménagements réalisés sur le site de la promenade ainsi que les usages que l'on peut y observer rendent-ils compte d'une conciliation des différentes valeurs associées au fleuve ?*

L'objectif est de juger de l'articulation des différentes valeurs du fleuve dans l'aménagement et de la mise en commun des multiples intérêts dans la réalisation et les pratiques. Les points controversés sont-ils résolus ? Y en a-t-il de nouveaux ? Par ailleurs, cette interrogation soulève, le cas échéant, les écarts entre conception et réalité.

Plus succinctement, il est question d'évaluer, 4 ans après l'inauguration, les représentations de cet aménagement qu'en ont différents acteurs.

Deuxième partie

---

## **TERRAIN D'ETUDE**

## 4. LE FLEUVE SAINT-LAURENT ET LA PROVINCE DE QUEBEC

Le Saint-Laurent, qui relie les Grands Lacs à l'océan Atlantique, forme le bassin autour duquel se concentre plus de la moitié de la population de la province de Québec. Il est une ressource importante, le support de plusieurs usages, ainsi qu'une grande source d'inspiration pour la culture québécoise (BIBEAULT 2005). Selon Jean-François Bibeault, qui parle au nom des Québécois, « *Le fleuve Saint-Laurent est aussi, et peut-être de plus en plus, partie prenante de la reconstruction paysagère de notre environnement biophysique, façonnée en bonne partie par la réalité urbaine.* » (BIBEAULT 2005 : 2) Cet auteur suggère donc que ce fleuve revêt une importance croissante dans l'aménagement urbain, du moins en termes de traitement paysager.

Malgré cela, Bibeault remarque de grandes lacunes en termes d'accessibilité du fleuve. Des enquêtes effectuées en 2002 sur le territoire québécois présentent que, de manière générale, tout comme la navigation de plaisance, « *les riverains considèrent que la baignade au fleuve est soumise à un problème d'accès qui en limite la pratique.* » (BIBEAULT 2005 : 8) La qualité de l'eau, pas toujours satisfaisante, peut aussi être considérée comme un obstacle à l'accessibilité du fleuve. En raison de la pollution de l'eau, toutes les plages de la ville de Québec ont été fermées dans les années 1970 par la municipalité qui interdit encore aujourd'hui la baignade dans le fleuve.

La seconde cause invoquée par BIBEAULT (2005) est la gestion du fleuve et de ses rives par des autorités très diverses, allant du gouvernement canadien à des petits propriétaires riverains. Le gouvernement du Québec, conscient de cela, a mis sur pied en 2002 une Politique de l'eau ayant pour objectif d'harmoniser écologie, multiplicité d'usages et valorisation des ressources. Cette politique est le support d'une gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle de la province. Elle devrait permettre de renouer avec des usages perdus et favoriser la mixité des pratiques sur un même site.

Cette politique de l'eau peut certes améliorer la situation, mais cela se fait lentement et des problèmes d'accessibilité du fleuve subsistent toujours. Les possibilités de contact direct (par des quais, des plages) ainsi que les aménagements permettant des rencontres visuelles avec le fleuve (piste cyclable, parc riverain) étaient encore jugés lacunaires en 2005 par Jean-François Bibeault.

Peut-être pour comprendre le rapport d'une ville à son fleuve est-il nécessaire en premier lieu de connaître la situation juridique des rives. A ce propos, Léonce Naud, géographe québécois et président de la Société des gens de baignade qui vise un retour des plages à Québec, nous apprend que « *Le Québec en tant qu'Etat ne dispose d'aucune législation quant à l'accès public aux rives et littoraux* » (NAUD 2003 : 2). Il communique les paroles du Ministère de l'Environnement du Québec selon lequel le public n'a pas d'accès aux rives, seuls les propriétaires riverains y ont droit. Il conclut alors qu' « *Au Québec, l'aménagement des rives – notamment en milieu urbain – n'est donc pas le produit d'un effet bénéfique de lois d'intérêt général, mais résulte plutôt d'un rapport de forces entre associations citoyennes d'une part et intérêts privés ou corporatifs d'autre part.* » (NAUD 2003 : 3) Voyons quelle est la situation dans la capitale.

## 5. LA VILLE DE QUEBEC ET LA PROMENADE SAMUEL-DE CHAMPLAIN

D'emblée, j'informe le lecteur que des photographies de chaque espace mentionné sont présentes en annexe ainsi qu'une carte les localisant.

### 5.1. LA VILLE DE QUEBEC

L'étude du rapport entre ville et fleuve à Québec est d'intérêt puisqu'en 2008, cette ville a profité de son 400<sup>e</sup> anniversaire pour « *redonner le fleuve aux Québécois* » (VILLE DE QUEBEC 2009). Elle s'inscrit donc parmi cet ensemble international de villes qui souhaitent améliorer leurs contacts avec ces éléments naturels et patrimoniaux qui les marquent profondément. Soulignons au passage que déjà dans son nom Québec porte en elle le Saint-Laurent, Kébec signifiant en langue algonquine « là où le fleuve se rétrécit ».

La ville de Québec présente selon Léonce NAUD (2003) des problèmes d'accessibilité du fleuve depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle la Province de Québec privilégie les intérêts commerciaux et portuaires. Avant cela, les Québécois jouissent d'un accès direct. Actuellement, le Port de Québec détient les terrains riverains au centre-ville et son infrastructure colossale n'en facilite pas l'appropriation publique. La barrière n'est pas seulement physique, mais également légale, puisque NAUD (2003) rapporte que se baigner au centre-ville, alors en propriété portuaire, peut mener à une amende de 500 dollars ou à un séjour de deux mois en prison !

L'aménagement existant du bord du fleuve à Québec s'explique, selon ce même auteur, par l'adoption par la ville au début des années 1980 du modèle de l'American Waterfront qui a vu le jour une vingtaine d'années plus tôt sur la côte est des Etats-Unis. Le front d'eau, selon ce modèle, se caractérise par une forte densité de constructions (immeubles contenant des appartements ou des bureaux, des restaurants, des marinas, des échoppes, etc.) et par une absence presque totale d'espaces publics. Le littoral est ainsi construit comme un lieu de consommation de biens et de services avant tout. (NAUD 2003)



Figure 1 : Propriétés du Port de Québec  
(Source : [www.portquebec.ca](http://www.portquebec.ca))

Ce mode de pensée l'espace fluvial est à l'opposé d'un autre modèle qui prévaut à Montréal, celui dit de la ville de Chicago, selon lequel les rivages urbains appartiennent à la collectivité et doivent permettre de valoriser l'ensemble de la ville. Pour comprendre pourquoi la ville de Québec et la ville de Montréal, situées à 250 km l'une de l'autre, n'ont pas le même modèle d'aménagement de leur front de fleuve, il faut tout d'abord savoir que c'est le gouvernement canadien situé à Ottawa et non les états provinciaux qui gère les grands ports et les rivages en zone portuaire. Par conséquent, c'est Ottawa qui impose à Québec, entre 1978 et 1986,

sans aucune consultation publique, le style d'aménagement de la côte est américaine, ce qui érige une barrière entre le quartier historique et le fleuve tout en écrasant le caractère européen de la façade fluviale (NAUD 2003). Il n'en est pas de même à Montréal où l'architecte Mark London s'oppose à la dérive immobilière, permettant ainsi de mettre en place des débats entre architectes, population et gouvernement fédéral. Rien de tel à Québec, ce qui selon Léonce NAUD (2003) est à mettre en lien avec le projet que la ville a alors de créer un « Musée de l'homme d'ici » relativement au bord du fleuve, là où elle le peut encore. Cette réalisation permettrait à la capitale du gouvernement québécois de se munir d'un édifice imposant et prestigieux disposant d'un panorama exceptionnel sur le fleuve et d'un accès symbolique fort à celui-ci. Ce projet a pour but de redonner à la ville de Québec une ouverture symbolique sur le monde extérieur, par le fleuve puis par l'océan et de la faire rayonner à un niveau international. Ce projet qui représente une émancipation de la ville et de sa province vis-à-vis du gouvernement canadien est redouté par celui-ci qui se dépêche alors de lancer un important mouvement immobilier le long du fleuve afin de rappeler que le fleuve est un bien fédéral et non québécois (NAUD 2003).

De 1986 à 1989, les citoyens commencent à réagir contre ces aménagements réalisés sans leur assentiment. La *Coalition pour la sauvegarde du Vieux Port*, ensemble de dizaines d'associations citoyennes, décide Ottawa de créer des audiences publiques pour décider de l'avenir du littoral. Cela ne fonctionne pas réellement et la fréquentation du littoral ne va pas en s'améliorant. Selon l'Office du Tourisme et des Congrès de Québec dont NAUD (2003 : 18 ) rapporte les propos, « En 1995, 14% des visiteurs de la ville fréquentent la façade fluviale de la ville ; il n'en reste plus que 8,5 % en 1999. » Cela s'explique d'autant plus que le Vieux-Port de Montréal est, quant à lui, un aménagement couronné de succès (NAUD 2003).

Le gouvernement du Québec crée en 1995 un nouvel organisme, la Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ), pour s'acquitter de trois fonctions : « Contribuer à son aménagement et à son embellissement, en faire la promotion par un programme varié d'activités de découverte et de commémoration, et conseiller le gouvernement du Québec sur la mise en valeur de son statut. »<sup>5</sup> (SITE DE LA CCNQ) Celle-ci entreprend alors un plan de réaménagement du littoral régional.

En 2008, la ville de Québec atteint ses 400 ans d'existence. Elle décide de marquer l'événement par des festivités ponctuelles tout au long de l'année et de façon plus durable par un retour à l'eau, « élément fondateur de la ville » ainsi que « source de vie et de développement »<sup>6</sup> (SITE DE LA VILLE). Cela se matérialise principalement par le réaménagement des rives du Saint-Laurent. Le gouvernement du Canada débloque des fonds pour faire de trois emplacements, la Pointe-à-Carcy, située au port de Québec, le bassin Brown, à l'ouest du Vieux-Port et la baie de Beauport à l'est, les trois nouvelles « fenêtres sur le fleuve »<sup>7</sup> (SITE DE LA VILLE).

La Pointe-à-Carcy, située non loin de l'arrondissement historique, comporte trois bâtiments patrimoniaux : la douane, l'administration portuaire et l'ancienne station de pompage. Ce secteur peu accessible et peu mis en valeur est désormais un parc urbain qui présente plus d'attractivité, notamment grâce à la rénovation d'un amphithéâtre pouvant accueillir plus de 4000 spectateurs et d'un centre d'interprétation historique et patrimonial<sup>8</sup> (SITE DE LA VILLE).

<sup>5</sup> <http://www.capitale.gouv.qc.ca/commission/> consulté le 26.04.2012

<sup>6</sup> <http://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/portrait/400e/legs/index.aspx>, consulté le 16.12.2011

<sup>7</sup> *Ibid.*

<sup>8</sup> [http://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/portrait/400e/legs/pointe\\_carcy.aspx](http://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/portrait/400e/legs/pointe_carcy.aspx), consulté le 16.12.2011

Le bassin Brown, à l'entrée ouest de la ville a longtemps été associé aux activités portuaires et commerciales. On y trouve désormais un centre d'interprétation et des sentiers pédestres. Par ailleurs, on peut également y emprunter un nouvel escalier reliant la Haute-Ville à la Basse-Ville<sup>9</sup> (SITE DE LA VILLE).

La baie de Beauport est une péninsule créée par le Port de Québec pour étendre ses activités. Depuis les années 1980, elle est le site principal de la navigation de plaisance. Le réaménagement de 2008 y privilégie les activités nautiques (planche à voile), et les activités de sport et détente sur la plage (volley-ball, places de jeu)<sup>10</sup> (SITE DE LA VILLE).

Ces trois fenêtres sur le fleuve, legs du gouvernement canadien, ont, comme leur nom le suggère, la fonction de valoriser le paysage fluvial et conséquemment d'inciter la population à le côtoyer par des équipements interprétatifs et récréotouristiques. Visant le même objectif, le gouvernement du Québec, pour les festivités de 2008, contribue pour sa part à la création d'une promenade. Située à l'ouest, entre les ponts de Québec et le Vieux-Québec, elle porte le nom de promenade Samuel-De Champlain, en hommage au fondateur de la ville et en raison de sa situation sur le boulevard du même nom.

## 5.2. LA PROMENADE SAMUEL-DE CHAMPLAIN

Ce site comme objet d'étude du rapport de la ville et des citoyens au fleuve est digne d'intérêt pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, en tant que legs principal du gouvernement du Québec à sa capitale pour ses 400 ans, il s'agit d'un projet de grande envergure, en termes d'espace (2,5 km de long) et de financement (70 millions de dollars). Elle représente la première phase d'une plus longue promenade qui va se prolonger à l'ouest ainsi qu'à l'est pour atteindre une longueur totale de 15 km. Elle est par conséquent la première pièce d'un projet colossal qui s'élabore actuellement. Une partie du sentier des grèves qui représente la phase deux de la promenade a été inaugurée en juin 2012 et la troisième phase, à l'anse au Foulon, est actuellement en conception.

Depuis la création de la première phase, nombre de prix locaux, nationaux et même internationaux en ont récompensé l'aménagement<sup>11</sup> (SITE DE LA CCNQ). Il est donc intéressant de voir, entre autre, si cela correspond réellement à ce qu'avaient souhaité les acteurs concernés.

Finalement, comme exprimé précédemment, étudier un aménagement controversé peut mettre en lumière les tensions relatives aux représentations et aux usages souhaités du fleuve. En cela, la promenade est également intéressante. Le projet tel que présenté par son promoteur n'a pas fait l'unanimité et beaucoup d'organismes et de citoyens ont fait connaître leurs besoins et leurs réticences tout en proposant des variantes. Le fait que l'objectif de redonner le fleuve aux citoyens se matérialise par une promenade en périphérie et non au centre-ville mérite aussi qu'on y porte attention.

### 5.2.1. L'historique du projet

<sup>9</sup> [http://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/portrait/400e/legs/bassin\\_brown.aspx](http://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/portrait/400e/legs/bassin_brown.aspx), consulté le 16.12.2011

<sup>10</sup> [http://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/portrait/400e/legs/baie\\_beauport.aspx](http://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/portrait/400e/legs/baie_beauport.aspx), consulté le 16.12.2011

<sup>11</sup> <http://www.capitale.gouv.qc.ca/realisations/promenade-samuel-champlain/promenade/prix-distinctions.html>, consulté le 26.04.2012



Figure 2: Boulevard avant le réaménagement (Source : capitale.gouv.qc.ca)

Le projet trouve son origine dans la décision en 1998 du maire de Sillery de reconfigurer le boulevard Champlain, afin d'adjoindre à la route un parc urbain dans lequel elle serpenterait. Le rapport d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE 2006) rapporte que la Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ), mandatée par le gouvernement du Québec, envisage déjà depuis 1997 le réaménagement de ce corridor, en raison de l'état particulièrement délabré

de ses berges, de la présence de friches liées aux anciennes activités de la compagnie pétrolière Irving et de la contamination des sols due à celles-ci. Le rôle majeur de cet axe pour la ville est également un facteur décisif. En effet, le réaménagement n'a pas pour but d'éradiquer ce tronçon autoroutier de grande importance pour l'accès à la colline parlementaire, au Vieux-Québec et au port. Construit sur la rive nord aux abords directs du fleuve, ce boulevard est cependant problématique car il isole le cours d'eau, aidé par la présence dans cette zone de nombreux réservoirs pétroliers (démantelés à la fin des années 1980) et d'une voie de chemin de fer. La situation y est par conséquent complexe, puisque la fonction portuaire et une partie de la fonction ferroviaire sont de compétence fédérale alors que les questions d'aménagement et d'urbanisme, de transport terrestre et d'environnement sont du ressort de la province de Québec et des autorités locales.

En 2000, le gouvernement québécois autorise la CCNQ à imposer une réserve à des fins publiques afin de bloquer la spéculation des terrains en rives du fleuve et d'en permettre un prochain usage public (BUREAU DE LA CONSULTATION PUBLIQUE 2001). La même année, dans le but d'élaborer un projet d'aménagement, la CCNQ soumet à consultation publique un document intitulé *Redonner le fleuve aux Québécois* présentant les enjeux et les orientations privilégiées du projet. Ce document vise un tronçon riverain d'une douzaine de kilomètres allant des deux ponts contigus, Pierre-Laporte (pont routier) et de Québec (pont routier et ferroviaire), jusqu'au centre historique de la ville. Une fois que la CCNQ aurait racheté les terrains de la compagnie pétrolière Irving dont les friches bordaient la rive, elle serait propriétaire de 42,3 ha dans le secteur (BAPE 2006). La ville qui possède également des propriétés au nord et au sud du boulevard en permet l'utilisation à la CCNQ, pour autant que celle-ci respecte les objectifs de la ville en matière d'aménagement, de loisirs, de circulation et de traitement des eaux usées (BAPE 2006). Un bureau de consultation publique est formé afin de pouvoir recueillir l'avis de tout un chacun sur ce projet. Une soirée d'information se tient alors en octobre 2000 suivie un mois plus tard de trois audiences publiques donnant l'occasion aux personnes et associations intéressées de présenter oralement leur avis et de transmettre des mémoires.

Suite aux consultations publiques, la CCNQ annonce en 2002 son projet de « promenade Samuel-De Champlain » et le soumet au Ministère de l'Environnement<sup>12</sup>. Finalement, pour des raisons budgétaires, de faisabilité technique ainsi qu'en raison du souhait de finir

<sup>12</sup> Actuellement désigné sous le nom de ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

l'aménagement pour l'année du 400<sup>e</sup> anniversaire de la ville, la zone d'intervention est réduite à 2,5 km, entre la Côte Ross et la Côte de Sillery, dans l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge (toujours situé entre les ponts et le Vieux-Québec). Le reste de la portion originelle sera réaménagé également, ultérieurement et petit à petit. D'autres éléments du projet sont différents de ce que la CCNQ a présenté en 2000, ce qui ne manque pas de soulever des critiques de la part de différents groupes de citoyens, comme on le verra par la suite.

Le 3 mai 2005, le premier ministre du Québec révèle que 70 millions de dollars seront octroyés par le gouvernement pour le réaménagement de cette partie réduite.

En septembre de la même année, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, après avoir demandé à la CCNQ de fournir une étude sur le secteur choisi, confie au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) « *le mandat de rendre publique l'étude d'impact et de tenir une période d'information et de consultation publiques de 45 jours débutant le 11 octobre 2005.* » (BAPE 2006 : 1)

Ce mandat d'enquête et d'audience commence le 14 novembre 2005. Le bureau d'audiences publiques sur l'environnement tient six séances en novembre et décembre. Il reçoit par ailleurs 28 mémoires d'associations ou de particuliers décidés à faire connaître leur avis sur le site et le projet.

Finalement, les travaux commencent en juin 2006 et la promenade Samuel-De Champlain est inaugurée le 24 juin 2008.

### 5.2.2. La description

Le réaménagement souhaité vise à faire serpenter la route dans un parc urbain. Cette forme urbaine est selon BOUTEFÉU (2011) très populaire et estimée par les citoyens. Par sa taille, elle permet d'oublier la ville en s'immergeant dans un environnement naturel apaisant. L'auteur la définit comme « *un espace public, clos ou non, allant de 5 à 3000 hectares, aménagé à des fins récréatives, composé de pelouses d'agrément, d'arbres d'ornement et de massifs floraux, généralement doté d'un plan d'eau, et dont l'emprise est souvent mitoyenne d'une propriété privée [...] ou attenante à une propriété publique (hôtel de ville, domaine fluvial, forêt domaniale).* » (BOUTEFÉU 2011 : 4) Le parc urbain regroupe souvent des caractéristiques précises comme des installations sportives et ludiques et s'oriente principalement sur la pratique de la balade et de la contemplation de la nature.

Avec ces 1500 arbres et ses plus de 100'000 végétaux, cette promenade de 200'000 m<sup>2</sup> apparaît comme une « *oasis en pleine ville* »<sup>13</sup> (SITE DE LA CCNQ). Son voisin, le fleuve, est la raison d'être de ce projet qui veut redonner le Saint-Laurent aux citoyens. Comme le dit la CCNQ toujours : « *Force naturelle et intimidante, le fleuve Saint-Laurent est la référence pour ce projet.* »<sup>14</sup> (SITE DE LA CCNQ)

Les concepteurs de la promenade sont les firmes Daoust Lestage, Williams Asselin Ackaoui et Option aménagement. Elles sont coordonnées par le designer urbain et urbaniste Réal Lestage. Le concept d'aménagement qu'ils ont choisi s'inspire de trois éléments : « *la morphologie du lieu ; [...] son interaction avec le fleuve ; [...] l'occupation de ce territoire au fil du temps.* »<sup>15</sup> (SITE DE LA CCNQ) Le site ayant supporté au fil du temps l'occupation

<sup>13</sup> <http://www.capitale.gouv.qc.ca/realisations/promenade-samuel-champlain>, consulté le 16.12.2011

<sup>14</sup> *Ibid.*

<sup>15</sup> <http://www.capitale.gouv.qc.ca/realisations/promenade-samuel-champlain/promenade/concept-amenagement.html>, consulté le 16.12.2011

amérindienne, des missions d'évangélisation, des chantiers navals et des réservoirs pétroliers, l'aménagement se doit selon la CCNQ de valoriser ce passé multiculturel et multifonctionnel.

Scindée par les voies de circulation, la promenade divisée en quatre stations s'élabore sur deux fronts : Le nord du Boulevard, au pied de la falaise concerne la station des Sports et le boisé de Tequenonday et au sud, au bord de l'eau, se situent la station des Cageux et la station des Quais.

#### **5.2.2.1. La station des Cageux**

La station des Cageux, tout à l'ouest de la promenade, présente sur un quai industriel réhabilité des services d'interprétation<sup>16</sup> et de restauration. Elle rappelle qu'à cet endroit arrivaient des cages servant à transporter du bois sur le Saint-Laurent en provenance de l'Ontario. Les « cageux » est le surnom donné à l'époque aux conducteurs de ces cages. Le bois est le matériau ici privilégié. Le design des bâtiments s'inspire également des chantiers navals. Une bande de végétation met à l'honneur la flore du littoral et l'écosystème menacé des berges.

#### **5.2.2.2. La station des Quais**

La station des Quais regroupe les différentes humeurs du fleuve sous quatre jardins thématiques – Le Quai-des-Brumes, le Quai-des-Flots, le Quai-des-Hommes et le Quai-des-Vents. Ils prennent place sur la position des anciens quais construits au XIX<sup>e</sup> siècle.

Le Quai-des-Brumes a pour but l'évocation de l'atmosphère du fleuve lorsqu'il se nimbe de brouillard. On y trouve de gros rochers qui rappellent les blocs erratiques laissés par les glaciers.

Au Quai-des-Flots est mis en scène le glacié, phénomène de la glace cassée qui dérive sur un cours d'eau, par des radeaux de bois qui semblent flotter sur du granit que des fontaines arrosent.

Le Quai-des-Hommes rappelle les chantiers maritimes et rend hommage au travail de l'homme et au rapport de celui-ci avec le fleuve. Il prend la forme d'un trottoir de bois perpendiculaire au Saint-Laurent.

À l'est de la station, le Quai-des-Vents est organisé par des bandes de plantes graminées qui ondulent sous la brise, tandis que des structures en hauteur rappellent l'envol des oies blanches en migration. Au sol, une texture de sable rappelle que, jusque dans les années 60, le fleuve était fréquenté pour la baignade.

#### **5.2.2.3. La station des Sports**

Comme son nom l'indique, elle est dédiée à l'activité physique. Deux terrains de soccer<sup>17</sup> et une aire de jeu gazonnée polyvalente y trouvent leur place.

#### **5.2.2.4. Le boisé de Tequenonday**

Au nord de la station des Cageux, ce boisé et son escalier relie le bas et le haut de la falaise. Ce site détient un patrimoine archéologique vieux de 5000 ans, vestige d'une occupation humaine de l'époque de l'Archaïque laurentien.

<sup>16</sup> Equipements explicatifs (panneaux)

<sup>17</sup> Football européen



Figure 3: Promenade, vue d'ensemble  
(Photographie prise par Roxanne Jacobi le 06.07.2012)

### 5.2.3. Le jardin paysager et la promenade littorale

Ce découpage en stations rappelle le jardin paysager né en Angleterre au XVIII<sup>e</sup> siècle qui s'oppose au jardin géométrique « à la française » dont les « *contours bien tranchés* » sont « *incapables d'exprimer l'effet produit par la nature sur la psyché de l'homme sensible.* » (BARIDON 1998 : 819) La réhabilitation de la sensibilité vis-à-vis de la raison tend à promouvoir cette nouvelle conception des jardins privés qui va s'étendre par la suite aux aménagements publics (BARIDON 1998).

Comme l'explique Michel BARIDON (1998 : 816), le jardin paysager – ou pittoresque – propose au promeneur de déambuler librement dans le jardin pour y découvrir « *successivement différentes vues, différents éclairages, différentes fabriques qui constituent autant d'observations mentales recueillies à mesure qu'il avance. C'est ainsi qu'il construit, élément par élément, une connaissance concrète des lieux.* » Dans la promenade Samuel-De Champlain, les multiples stations et quais permettent de découvrir le patrimoine et l'histoire du lieu. Dans ce sens, la promenade correspond à l'avis de Luc NOPPEN et de Lucie K. MORISSET (1998 : 220) que la nature doit posséder un aspect « *identitaire* », « *contextualiste* » et « *mémoriel* », pour reprendre les adjectifs utilisés par les deux auteurs (NOPPEN et MORISSET 1998 : 220). Ainsi, le jardin, ici le parc urbain, doit être la mémoire du lieu. Il s'agit non pas de présenter le lieu tel qu'il a pu être, de le figer dans une position déterminée et dépassée, mais de le réaménager par une interprétation de l'histoire. Ainsi, un bon aménagement doit non seulement retisser l'espace mais retisser l'identité. (NOPPEN et MORISSET 1998).

Cette promenade s'adresse donc aux personnes désireuses d'en apprendre davantage sur le lieu mais aussi aux promeneurs, cyclistes, patineurs à roulettes, etc. Le fleuve est davantage

mis en valeur, pour ceux qui y flânent, comme pour les automobilistes qui traversent alors une zone beaucoup plus agréable au niveau paysager.

Ce parc urbain, comme son nom l'indique, est à rapprocher des promenades maritimes, très à la mode au XIX<sup>e</sup> siècle. Les promenades littorales datent du premier âge touristique, c'est-à-dire de 1850 à 1930, selon Franck DEBIÉ (1993) qui relate que ces aménagements linéaires marquaient les stations de luxe et s'adressaient à la population fortunée venue profiter du bord de mer. Ils étaient le prolongement dans le temps des jardins des plaisirs du XVIII<sup>e</sup> siècle, petits établissements où s'étaient des curiosités en tout genre et visant à divertir les bourgeois grâce à des bistrotts, des spectacles, des jeux d'argent, pour ne citer que quelques exemples. Les promenades, espaces de loisirs, reprennent ces éléments. Au bord de la méditerranée, elles sont presque toujours associées à un casino et à des lieux de restauration. Les curiosités florales y sont à l'honneur.

Alain CORBIN (1990) fait pour sa part remarquer l'importance de la peinture dans la diffusion et la généralisation des pratiques de rivage. Le touriste vient se plonger dans les « scènes de plages », pour ressentir ce que les peintres ont ressenti avant lui. Ainsi, en dehors de la ville, « *La plage demeure certes l'aire de labeur des pêcheurs, le prolongement de l'espace public du village, mais elle figure aussi l'aboutissement du rituel de la promenade urbaine. D'élégants promeneurs bourgeois, en conversation galante ou de fringants cavaliers se disséminent sur le rivage [...].* » (CORBIN 1990 : 52-53)

En dehors de la pratique thérapeutique des bains froids, l'étendue d'eau n'est finalement utilisée qu'à titre de panorama (DEBIÉ 1993). Le paysage maritime et les baigneurs qui y sont associés sont le divertissement des bourgeois, qui eux, restent en retrait. Au XIX<sup>e</sup> siècle en effet, la baignade est une pratique encore peu courante et, de ce fait, l'espace qui lui est dédié est restreint. L'eau est appréciée, mais dans un rapport contemplatif presque uniquement. En dehors donc d'une petite zone de sable attribuée aux baigneurs, le reste du bord de mer est couvert par la foule des promeneurs qui déambulent à pied ou en calèche.

Bien sûr, la promenade Samuel-De Champlain réalisée deux siècles plus tard n'est pas exactement construite sur ce schéma à en croire le site de la CCNQ. On peut cependant trouver passablement de ressemblances. Si les vélos et les patins à roulettes ont remplacé les calèches, l'idée de créer un espace à usages publics permettant de flâner le long de la berge est toujours présente. L'aspect floral est aussi mis en exergue. On peut aussi relever la présence d'un lieu de restauration à disposition des usagers. Par contre, on n'y trouve nulle trace d'un casino, la promenade actuelle visant davantage à être une attraction sportive et culturelle. La présentation visible sur le site internet semble encore montrer que le contact au fleuve que les concepteurs ont favorisé est dans les deux cas le même : on retrouve par-dessus-tout un rapport contemplatif. Si ces indications donnent déjà une idée globale de l'aménagement, le travail de terrain permettra d'étudier plus en détail les éléments soulevés.

Comme on peut le voir, cette brève présentation du terrain d'étude soulève passablement de points intéressants à creuser davantage. Tout d'abord, la situation juridique qui ne favorise pas une fréquentation publique des rives. S'ajoute à cela l'importance spatiale des propriétés portuaires, dans le Vieux-Québec ainsi qu'à l'ouest et à l'est de la ville. Mais à en croire la requalification de plusieurs portions du littoral, Québec semble faire de la réappropriation publique du fleuve un leitmotiv de sa politique d'aménagement. Ce constat légitime de regarder d'une part les jeux d'acteurs qui interviennent dans les rapports au fleuve à l'échelle de la ville ainsi qu'à celle de la promenade Samuel-De Champlain et d'autre part la façon dont le fleuve est lui-même mobilisé dans la controverse.

Troisième partie

---

## **METHODES ET DONNEES**

Tout au long de ce travail a été privilégiée une approche qualitative puisque la question de recherche ne vise pas à mesurer un phénomène précis ; elle cherche à comprendre les diverses représentations engagées dans la volonté de « retour » au fleuve et dans la production d'aménagements riverains, ici la promenade Samuel-De Champlain. La structure du présent document retrace le processus menant des orientations générales d'aménagement de la Ville à la réalisation d'un aménagement. L'angle d'approche privilégié est celui de la controverse, qui permet de rendre compte de la conciliation ou non de différentes représentations. Plus précisément, l'analyse porte sur le processus participatif et décisionnel engagé dans le projet de promenade, afin de comprendre comment le fleuve est mobilisé par de multiples acteurs pour légitimer une certaine vision de l'aménagement et voir comment les différentes représentations se retrouvent dans le projet final. Certaines valeurs du fleuve font-elles l'unanimité ?

De façon plus concise et explicite, l'intérêt du travail est donc de capter les multiples significations données au fleuve et à ce lieu par les acteurs impliqués dans le projet et de voir les rapports de force qui mènent certaines représentations à y détenir plus d'importance.

Cette approche inductive n'a pas la prétention d'élaborer des résultats applicables à toutes les villes mais d'obtenir une validité interne, une compréhension contextuelle. Néanmoins, comme le dit MAXWELL (1999), « *il n'y a aucune raison évidente de ne pas croire que ces résultats sont valables plus largement* ». Bien que chaque ville soit régie différemment et soit empreinte d'une culture et d'une histoire fluviale particulière, il n'est pas irrecevable que les processus se ressemblent d'une ville à l'autre et qu'alors des villes puissent tirer des enseignements de cette étude. En témoigne l'existence de l'Association Internationale Villes et Ports (AIVP), qui met en réseau les villes et leur donne l'occasion d'échanger leurs expériences en termes de conciliation des intérêts urbains et des intérêts portuaires.

Cette recherche se subdivise en trois interrogations déjà présentées dans le chapitre « Question de recherche, sous-questions et objectifs ». Pour une compréhension du phénomène en profondeur et une plus grande validité du travail, plusieurs méthodes ont été combinées. L'accent étant mis sur les logiques d'action et sur les discours, les entretiens semi-directifs ont néanmoins été privilégiés puisqu'ils donnent une grande liberté d'expression aux interlocuteurs et permettent alors à des sujets inattendus mais pertinents d'apparaître. L'analyse des propos des acteurs rend compte de leurs représentations. Il s'agit maintenant de présenter les institutions et associations rencontrées.

## 6. INTERLOCUTEURS

Des entretiens ont été réalisés avec différents acteurs intervenant lors des audiences publiques organisées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) en 2005 à propos du projet de la promenade. De plus, la majorité d'entre eux joue également un rôle dans les décisions d'aménagement à l'échelle de la ville. Ces acteurs étaient donc à même d'apporter des informations pertinentes pour les trois sous-questions qui structurent cette étude. Ont été choisis les interlocuteurs semblant représenter au mieux les différents statuts et groupes d'intérêts. L'échantillon est alors constitué d'un groupe d'habitants, d'associations revendiquant des usages particuliers, ainsi que d'institutions concernées. Le lecteur trouvera en annexe les grilles d'entretiens ayant servi à guider ceux-ci. Voici les acteurs rencontrés :

La Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ) : Le directeur de la promotion et de la communication.

La CCNQ était le promoteur et le maître d'œuvre du projet. Elle élabore actuellement les phases suivantes de la promenade Samuel-De Champlain et est un acteur-clé de l'aménagement du territoire à Québec.

La Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) : Un conseiller en aménagement du territoire.

La CMQ est un organisme de planification et de coordination qui intervient en aménagement du territoire et développement régional sur le territoire constitué de l'agglomération de Québec, de Lévis sur la rive sud, ainsi que de trois municipalités régionales de comté. Cela représente 205 kilomètres de rives. Bien qu'elle ne soit pas réellement intervenue lors des audiences liées à la promenade, elle était néanmoins présente puisque le projet s'insère dans son objectif de multiplier les points d'accès publics au fleuve.

La Ville de Québec : Une urbaniste ainsi que l'ex-directeur général de la Ville, rencontrés séparément.

Bien que ce soit la CCNQ qui ait géré le projet et non la Ville, l'aménagement qui s'implantait sur son territoire devait s'insérer dans ses orientations d'urbanisme.

L'Administration portuaire de Québec (APQ) : Le coordonnateur chargé des communications et relations publiques.

Détentrice de nombreuses propriétés au centre de Québec, l'APQ qu'on retrouve aussi sous l'appellation Port de Québec a joué un rôle important dans la localisation de la promenade. Par ailleurs, elle a fait connaître ses besoins liés au boulevard Champlain.

Consortium Daoust Lestage-Williams Asselin Ackaoui – Option Aménagement : Le concepteur du projet, qui a dû coordonner dans un espace les intérêts des acteurs.

Les Amis de la vallée du Saint-Laurent (AVSL) : Le président ainsi qu'un membre qui était directeur de l'aménagement et de l'architecture à la CCNQ du temps des premiers fondements de la promenade.

Cet organisme de concertation qui prône une vision durable du fleuve a fait connaître différentes volontés et propositions.

Le Comité ZIP (Zone d'intervention prioritaire) Québec/Chaudières-Appalaches : La directrice générale.

Ce comité se présente comme un « *organisme non gouvernemental de concertation pour la mise en valeur et la réhabilitation du fleuve Saint-Laurent* »<sup>18</sup> (SITE DU COMITÉ ZIP). Il a fait connaître les résultats d'études sur les priorités d'action concernant le fleuve et a demandé certaines modifications du projet proposé.

La Société des gens de baignade (SGB) : Le président.

Ce groupe de citoyens prône un retour à la baignade et de ce fait la création de plages à Québec. Ils ont donc été vivement intéressés par ce projet bien que la majorité de leurs efforts se concentre sur la réappropriation publique du bassin Louise au centre-ville.

Accès Saint-Laurent Beauport : Deux membres rencontrés séparément.

---

<sup>18</sup> <http://www.zipquebec.com/profil-de-zip-qch.html>, consulté le 14.03.2012

Cet organisme de pression veille à la sauvegarde de la baie de Beauport comme accès public au fleuve et s'intéresse également aux autres aménagements fluviaux. Ils ont eux aussi apporté des suggestions et des remarques lors des audiences.

La Coalition des résidents du chemin du Foulon : Le président.

Ce groupe s'est créé à l'occasion de l'élaboration de la promenade Samuel-De Champlain pour représenter les intérêts de nombreux riverains.

Ces douze entretiens ont permis de saisir les représentations des acteurs ainsi que les points controversés. Le recueil d'informations tirées de documents divers a permis d'apporter d'autres éclaircissements aux différentes sous-questions.

## 7. PREMIERE SOUS-QUESTION

*Quelle place est attribuée au Saint-Laurent dans les réflexions et les actions urbanistiques à Québec ?*

En plus des entretiens semi-directifs, une analyse des documents de planification de la Ville et de la Communauté métropolitaine du Québec (CMQ) a été effectuée afin de voir les orientations définies par ces deux autorités en matière d'aménagement du fleuve.

Puisque le fleuve peut, comme déjà dit, servir d'élément fédérateur dans l'aménagement du territoire, il semblait judicieux d'intégrer la vision d'une entité de plus grande échelle, la CMQ. De plus, le fleuve ne traverse pas la ville de Québec mais sépare deux villes distinctes, Québec et Lévis. Il était par conséquent intéressant d'étudier l'institution qui les chapeaute. La CMQ a pour objectif de développer une cohésion des interventions faites par les diverses municipalités du territoire métropolitain. Elle intervient particulièrement en aménagement du territoire, en économie, en transport et en gestion des matières résiduelles.

Les documents utilisés sont les suivants :

### **7.1. LE PLAN METROPOLITAIN D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT (PMAD)**

La CMQ adopte le 15 décembre 2011 ce plan qui entre en vigueur le 20 juin 2012. Il propose des orientations à adopter pour accompagner la croissance de la région métropolitaine et la positionner favorablement à l'échelle internationale dans un horizon de vingt ans. Il se fonde sur trois objectifs généraux : structurer, attirer, durer.

### **7.2. LE PLAN DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT (PDAD)**

Ce plan d'urbanisme est adopté par le Conseil de la Ville le 20 juin 2005 et mis à jour le 7 novembre 2005. Il a pour but d'élaborer une vision globale du territoire jusqu'à 2025. Le défi est de permettre le développement de la ville dans le respect des principes de développement durable. Ce plan directeur est approuvé par la majorité de la population lors de consultations publiques ainsi que par de nombreux organismes.

A cette analyse documentaire s'ajoutait l'étude d'un rapport donnant des indications concernant la deuxième sous-question.

## 8. DEUXIEME SOUS-QUESTION

*Comment le fleuve a-t-il été mobilisé par les différents acteurs du projet de la promenade Samuel-De Champlain?*

### 8.1. LE RAPPORT DU BAPE

Des informations ont été prélevées du document rédigé par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Par ailleurs, ce rapport permettait de structurer en partie les entretiens puisqu'il apportait des indications quant aux éléments dignes d'être explicités davantage. L'accent, rappelons-le, est mis sur les discours extraits des entretiens puisque cette méthode permet d'apporter un éclairage plus actuel et des informations supplémentaires à ce document accessible à tous sur internet.

Le BAPE est un organisme du gouvernement québécois, fondé en 1978. Sous mandat du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, il « *informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement [...]* »<sup>19</sup> (SITE DU BAPE). Il vise donc la prise en considération la plus totale des citoyens touchés par un projet. Le processus se fait de la sorte : une période d'information de minimum 45 jours est mise sur pied afin de rendre public le projet et de recueillir l'avis de la population. Viennent ensuite les audiences publiques divisibles en deux phases : La première est une séance d'information, la seconde vise à recueillir les avis des intervenants, composés de simples citoyens et d'associations. Le tout paraît alors dans un rapport final, remis au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. La décision de tenir compte du BAPE ou non appartient au Conseil des ministres et à ce jour toutes les recommandations du BAPE élaborées depuis sa création ont été validées.

Ce processus est réalisé en 2005 pour le projet de la promenade Samuel-De Champlain de sorte qu'un rapport final est publié en mars 2006, sous l'appellation « *Projet d'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain entre le pont Pierre-Laporte et la côte de l'Eglise à Québec, rapport d'enquête et d'audience publique* ». Ce document qui fait suite à une démarche consultative avec la population est par conséquent le mieux à même de faire un panorama le plus précis possible des acteurs qui ont pris part au projet.

Le but est de voir comment les acteurs racontent l'élaboration de la promenade et font « parler » le fleuve, le mobilise dans leur discours. Il s'agit donc d'une analyse compréhensive du phénomène, en d'autres termes de faire un « récit » du projet urbain, à l'instar des récits de vie qui peuvent être fait en ethnologie ou anthropologie par exemple. Cela passe par une catégorisation, un regroupement des données par thèmes relativement larges, ici les principaux points controversés.

Aux entretiens et à l'analyse documentaire s'ajoutait une troisième méthode mobilisée pour la dernière sous-question : le travail d'observation.

## 9. TROISIEME SOUS-QUESTION

*Les aménagements réalisés sur le site de la promenade ainsi que les usages que l'on peut y observer rendent-ils compte d'une conciliation des différentes valeurs associées au fleuve ?*

---

<sup>19</sup> <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/bape/index.htm>, consulté le 16.12.2011

### **9.1. L'OBSERVATION**

En parallèle de l'analyse des discours, toutefois en moindre mesure, un travail d'observation non participante sur le terrain a aussi été mené. L'intérêt était de regarder comment les aménagements parlent d'eux-mêmes et quels sont les comportements non-verbaux des usagers, sans toutefois donner excessivement d'importance à cette partie.

Si la mise en place d'un dispositif d'enquête rendant compte avec précision de l'affluence, du profil des usagers et de l'utilisation faite du site aurait sans aucun doute été pertinente, cette étude s'intéresse davantage à la compréhension du processus de création et ce travail d'observation était une façon d'y contribuer. Un travail photographique a été réalisé à titre illustratif et est présent en annexes.

Le travail d'observation a bien entendu eu pour terrain la promenade Samuel-De Champlain, en de multiples endroits. Il s'agissait d'observer les différentes « stations » de la promenade. Les observations ont été réalisées lors d'une météorologie favorable, puisqu'il était prévisible que ce genre d'espace public soit peu fréquenté par mauvais temps.

Les entretiens semi-directifs ainsi qu'en moindre mesure l'analyse de documents et le travail d'observation ont été les méthodes privilégiées afin de voir comment se définit le « retour » au fleuve à Québec et quelles représentations du fleuve et des rives sont prises en considération dans la création d'aménagements fluviaux.

Quatrième partie

---

## **RESULTATS**

La présentation des résultats obtenus se fait en reprenant dans l'ordre les trois sous-questions qui ont guidé ce travail. La finalité est de répondre à la question de recherche de laquelle elles découlent et qui est présentée plus avant : **Comment le fleuve Saint-Laurent est-il mobilisé et valorisé dans l'urbanisme de la ville de Québec, ainsi que plus précisément dans l'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain ?**

Cette partie analytique met en relation les résultats obtenus à Québec avec les différents éléments théoriques explicités au début du travail. Il s'agit notamment de voir quelle nature a sa place à Québec dans les aménagements fluviaux, quelles valeurs du fleuve y priment, et finalement si le fleuve peut être considéré comme un outil d'urbanisme et un objet-frontière.

Commençons alors par le début du processus d'élaboration, c'est-à-dire le contexte urbanistique dans lequel s'inscrit la réalisation de la promenade.

## 10. QUELLE PLACE EST ATTRIBUÉE AU SAINT-LAURENT DANS LES RÉFLEXIONS ET LES ACTIONS URBANISTIQUES À QUÉBEC ?

Voir comment le fleuve est intégré à l'aménagement du territoire métropolitain et quels sont les jeux d'acteurs qui influent sur l'aménagement est l'objet de cette sous-question.

Tout d'abord sont énoncées les étapes qui, selon les interlocuteurs, ont amorcé ce retour au fleuve à Québec. Cela mène ensuite à parler des orientations actuelles et des acteurs impliqués dans les questions fluviales. En découle la présentation des principaux éléments controversés en lien avec le fleuve à Québec, tels qu'ils ont été abordés lors des entretiens.

### 10.1. L'AMORCE D'UN RETOUR AU FLEUVE À QUÉBEC

Les interlocuteurs qui ont parlé des projets-clefs participant d'un retour au fleuve à Québec ont tous tenu le même discours à ce propos.

Le premier événement d'importance est l'aménagement du Vieux-Port au début des années 1980 réalisé dans le contexte du 350<sup>e</sup> anniversaire de l'arrivée de Jacques Cartier, explorateur à qui l'on doit la découverte du Canada. Cette commémoration est l'occasion de revaloriser le centre-ville de Québec suite au déplacement des activités portuaires davantage en périphérie. Dès leur apparition, ces travaux financés par le gouvernement fédéral sont controversés en raison de la création en bordure du fleuve de condominiums<sup>20</sup> considérés par certains comme une insulte à l'architecture patrimoniale du Vieux-Québec. Néanmoins, il s'agit selon une de mes interlocutrices de « *la première fenêtre sur le fleuve* » (Directrice du Comité ZIP, 05.06.2012) à Québec puisque la réfection des quais cède un accès populaire en bordure fluviale.

Le deuxième événement représentatif d'un retour au fleuve est la récupération populaire de la baie de Beauport, une plage créée naturellement par les résidus de l'expansion portuaire sur les battures<sup>21</sup> de Beauport à l'est de la ville. Ce lieu devient dans les années 1980 le repère des activités nautiques, dont la planche à voile. Cela ne se fait cependant pas sans poser problème puisqu'il s'agit d'un territoire fédéral géré par le Port et que ce dernier ne veut pas

<sup>20</sup> Ce terme désigne les appartements en copropriété.

<sup>21</sup> Rivage à marée basse.

d'une appropriation publique des lieux qui empêcherait l'expansion future de ses activités. Néanmoins, la population prend possession du lieu au fil du temps. L'endroit est officiellement donné à la population en 2008 par le Port à contrecœur et réaménagé par le gouvernement fédéral. En effet, Ottawa oblige le Port à en faire un parc public suite aux pressions de la population.

Pour terminer, une interlocutrice relève un autre aménagement emblématique d'un retour au fleuve, avant la consécration de cette volonté en 2008 par les legs fédéraux et provinciaux que sont la Pointe-à-Carcy, le bassin Brown, la baie de Beauport et la promenade Samuel-De Champlain. Il s'agit du parc de la Plage-Jacques-Cartier aménagé à Sainte-Foy, soit à environ 13 kilomètres à l'ouest du Vieux-Québec, dans les années 1990. Ce parc boisé présente l'avantage d'être démuné de l'enrochement qui borde les rives à de nombreux endroits et qui complique le retour physique au fleuve comme c'est le cas à la promenade Samuel-De Champlain. Le parc de la Plage-Jacques-Cartier est apprécié puisqu'il permet de s'approcher de l'eau et même d'y toucher si envie. On verra par la suite que la qualité de l'eau retient passablement les gens à le faire.

Concernant la rive sud en face de Québec, le parcours des Anses inauguré en 2003 donne un accès public de 15 km le long du fleuve sur ce qui a longtemps été une voie de chemin de fer désaffectée.

Ces différents lieux identifiés sont de natures très différentes. Le Vieux-Port permet de déambuler au bord du fleuve dans un environnement portuaire, entre des condominiums et des navires. La baie de Beauport a conservé sa vocation nautique mais des panneaux y rappellent que la baignade est interdite dans le fleuve (voir annexes p. 84). Le parc de la Plage-Jacques-Cartier favorise un certain contact avec la nature par son boisé, les berges désenrochées, et les sentiers de graviers. À l'inverse, le parcours des Anses a privilégié le béton pour les cyclistes et les patineurs. Néanmoins, un peu de verdure et quelques arbres au bord de l'eau peuvent déjà, aux yeux de la population, correspondre à une certaine forme de nature en ville, si on se souvient des propos de BOUTEFEU (2011) en début de travail.

Voilà les quelques éléments qui témoignent, depuis les années 1980, d'une volonté des différents paliers décisionnels (les gouvernements fédéral, provincial et la Ville) de redonner des accès publics au bord du fleuve. Eclaircissons maintenant comment ce mouvement se poursuit actuellement c'est-à-dire quels sont les acteurs impliqués et quelles visions du fleuve ils défendent.

## **10.2. LES ACTEURS INTERVENANT DANS LE RAPPORT AU FLEUVE À QUÉBEC**

Les acteurs-clés jouant un rôle dans le rapport au fleuve et identifiés comme tels par mes lectures et mes recherches sur internet ont presque tous été rencontrés. Les entretiens ont permis de montrer comment ils se perçoivent eux-mêmes et entre eux dans la relation au fleuve. Ils sont ordonnés ici hiérarchiquement selon leur statut et leur territoire d'action ce qui ne correspond pas nécessairement à leur capacité d'influencer les décisions d'aménagements.

### **10.2.1. Les associations et organismes à buts non lucratifs**

Cette catégorie se compose de groupes de concertation et de groupes de pression. Dans la première désignation, on retrouve les Amis de la Vallée du Saint-Laurent qui insistent sur une conciliation des différentes vocations du fleuve en reprenant les piliers du développement durable. Cet objectif est poursuivi par le Comité ZIP qui, en plus d'être un organisme de concertation, réalise des actions concrètes en termes d'aménagement. La seconde désignation

regroupe la Société des gens de baignade et Accès Saint-Laurent Beauport qui revendiquent un accès public et physique au fleuve, la Route bleue Chaudières-Appalaches qui a développé un sentier maritime principalement pour les kayakistes, ainsi que l'Association des coureurs en canot à glace qui a créé un sport à partir d'une vieille technique hivernale de passage d'une rive à l'autre. Il y a encore Canards Illimités Canada qui se considère comme le chef de file de la conservation des milieux humides de tout le pays. Sur la rive sud, existe le Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM), organisme bénévole qui promeut les valeurs patrimoniales et environnementales et un aménagement durable du territoire.

Hormis Canards Illimités Canada dont la préoccupation est avant tout la protection des milieux humides, tous les organismes ci-dessus qui forment, selon mes interlocuteurs, l'ensemble des organismes existants liés au fleuve, souhaitent une meilleure accessibilité publique du fleuve ou du moins protègent un usage particulier de celui-ci. Bien que ne connaissant pas l'avis de Canards Illimités qui n'a pas été rencontré, on peut tout de même souligner que l'accessibilité publique et la volonté de retrouver des activités dites « de contact », c'est-à-dire liées directement au fleuve, sont des objectifs qui sont globalement partagés par cette catégorie d'acteurs.

Un interlocuteur issu d'un de ces groupes considère que l'opposition ne joue pas son rôle à Québec. Par ce terme, il entend les associations citoyennes, liées au fleuve ou non, qui ne vont pas dans le sens des décisions prises par les institutions influentes telles que la CCNQ ou le Port. Les groupes de pression ne s'imposent pas assez selon lui lorsqu'un budget est annoncé afin de faire valoir leurs opinions. Il regrette alors que les institutions élaborent les projets de manière autonome sans que l'avis des associations ne soit pris en considération. Voyons maintenant quelles sont les actions poursuivies par ces institutions en matière de gestion du fleuve.

### 10.2.2. La Ville de Québec

Par son plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD), la Ville a inscrit le fleuve Saint-Laurent à l'ensemble de ses préoccupations. Dans ce document de 2005 on peut lire que le fleuve « *est l'un des atouts majeurs de Québec, et ce pour de multiples raisons : activités portuaires, navigation commerciale, prise d'eau, paysages remarquables, couloir de migration des oiseaux, milieux humides d'intérêt écologique, promenades cyclables, plages, nautisme, etc. Cette richesse naturelle est l'une des caractéristiques essentielles de la ville. A l'égard des plans et des cours d'eau de son territoire, la Ville entend conjuguer les deux préoccupations suivantes : protéger leur intégrité tout en assurant un meilleur accès à leurs rives.* » (PDAD 2005 : 169) Les trois piliers du développement durable sont représentés mais c'est principalement la protection et l'accessibilité qui sont les deux mots d'ordre des aménagements riverains à en croire le PDAD. On remarque d'ores et déjà que cela rejoint les revendications des associations, en particulier la demande d'une accessibilité plus étendue. Néanmoins, si ce terme est partagé, la façon de l'atteindre peut ne pas convenir à tous, comme on le verra par la suite.

Pour améliorer son rapport à la nature, la Ville a intégré à son PDAD un plan vert, bleu et blanc dont l'épine dorsale est le littoral et qui se présente comme « *un réseau d'espaces naturels, récréatifs et patrimoniaux reliés entre eux par des voies cyclables et des sentiers pédestres* »<sup>22</sup> (SITE DE LA VILLE). La composante blanche fait référence à l'accessibilité hivernale de ces circuits. Le but de ce plan est de « *favoriser l'interpénétration des milieux naturels à l'environnement urbain, de manière à ce que la nature et la ville ne soient plus*

<sup>22</sup> [http://www.ville.quebec.qc.ca/environnement/urbanisation/plan\\_vert\\_bleu\\_blanc.aspx](http://www.ville.quebec.qc.ca/environnement/urbanisation/plan_vert_bleu_blanc.aspx), consulté le 27.07.2012

*démarquées par une frontière nette et que les espaces naturels soient le plus facilement et immédiatement accessibles.* » (PDAD 2005 : 197) De plus, il s'agit « *d'assurer l'intégrité et la pérennité des milieux naturels puisque ces réseaux, par leur connectivité, forment des corridors de déplacement pour la faune.* » (PDAD 2005 : 197) Québec, par ce plan, s'inscrit tout à fait dans l'évolution du rapport ville-nature qui a été présenté en début de ce travail : la nature s'intègre à la ville, et cela dans un but récréatif, patrimonial mais aussi de protection de la faune urbaine.

Il est d'ores et déjà intéressant d'apprendre que la promenade Samuel-De Champlain s'inscrit dans la composante verte qui fait référence aux activités telles que : « [le] *vélo récréatif ou de montagne, [la] randonnée pédestre, [le] patin à roues alignées, [l'] observation des oiseaux...* »<sup>23</sup> (SITE DE LA VILLE) plutôt que dans la composante bleue qui concerne le canot, le kayak, la pêche et la baignade. La promenade serait donc un aménagement terrestre avant tout.

Selon sa représentante, la Ville collabore avec la Commission de la capitale nationale du Québec qui pilote principalement les projets de réaménagement urbain. Si la Ville avait déjà entamé des réflexions, la CCNQ a vraiment donné le feu vert à la création de la promenade Samuel-De Champlain.

Le Comité ZIP relève aussi que la Ville n'est pas l'institution la plus engagée dans l'aménagement riverain :

*« La Ville de Québec n'a pas beaucoup de dossiers au niveau du fleuve. Ils collaborent mais ils n'ont pas de terrains en tant que tels. Tout ce qu'il reste c'est l'assainissement urbain. » (Directrice générale du Comité ZIP, 05.06.2012)*

Si la Ville ne gère pas les projets d'un bout à l'autre, il est néanmoins entendu qu'elle collabore et qu'elle veille à ce que ceux réalisés sur son territoire concordent avec ses orientations d'aménagement.

### 10.2.3. La Communauté métropolitaine de Québec (CMQ)

La Communauté métropolitaine de Québec chapeaute la ville de Québec, la ville de Lévis sur la rive sud ainsi que trois municipalités régionales de comté : celle de la Jacques-Cartier, celle de la Côte de Beaupré et celle de l'Île d'Orléans.

Le 20 juin dernier est entré en vigueur le plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) constitué de treize stratégies de développement, dont une porte spécifiquement sur le fleuve.

Un représentant de la CMQ en explique l'intérêt :

*« On a confirmé le rôle moteur important, à la fois économique, environnemental, et social, récréatif du*

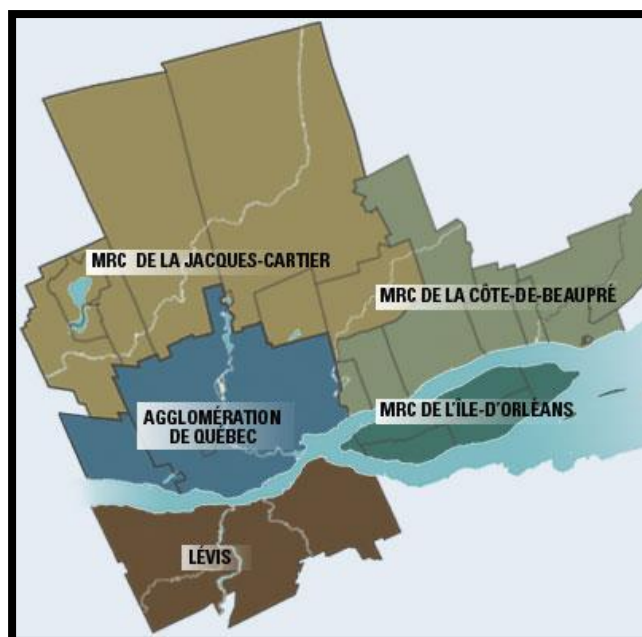


Figure 4: Territoire de la CMQ  
(Source : cmquebec.qc.ca)

<sup>23</sup> Ibid.

*fleuve en lui attribuant une stratégie spéciale : Par le biais du transport, comme élément paysager vraiment d'importance métropolitaine et au niveau environnemental évidemment. On sait que c'est un tronçon qui est situé dans l'estuaire d'eau douce à saumâtre. Alors c'est intéressant parce qu'il y a des milieux qui ne se retrouvent nulle part ailleurs, des espèces menacées, vulnérables, etc. » (Conseiller en aménagement du territoire à la CMQ, 21.06.2012)*

Cette stratégie qui s'intitule : « *Attirer en faisant du fleuve Saint-Laurent un élément rassembleur* » (PMAD 2011 : 91) s'insère dans une optique de croissance démographique. Le résultat escompté est d'améliorer les milieux de vie en dotant la région d'équipements et d'infrastructures attractifs pour de nouvelles entreprises et de nouveaux citoyens. La CMQ poursuit alors cinq objectifs vis-à-vis du fleuve : « *Protéger, mettre en valeur et tirer profit des paysages fluviaux par des aménagements adaptés au lieu et s'arrimant au cadre naturel du fleuve; Rechercher un équilibre entre les différentes vocations et les aménagements du fleuve et de ses abords; Multiplier, à des fins récréatives, éducatives ou touristiques, les points de contact avec le fleuve et les lier entre eux; Favoriser l'appropriation publique des rives du fleuve; Renforcer les liens inter rives.* » (PMAD 2011 : 91)

Une cartographie des bassins visuels du fleuve auxquels ont été attribués des niveaux de protections élevés, intermédiaires ou faibles a aussi été établie.

La CMQ, tout comme la Ville à une échelle spatiale plus réduite, indique une volonté de concilier de multiples valeurs du fleuve. Ci-dessus sont relevées la valeur paysagère, par la protection des bassins visuels notamment, ainsi que la valeur récréotouristique par l'ouverture de points de contact. Le PMAD (2011) appuie encore le caractère identitaire du fleuve et remarque qu'il s'agit d'une voie majeure de transport de marchandises ainsi que d'une constituante essentielle des écosystèmes et de la biodiversité du territoire métropolitain. Il insiste alors sur l'importance de créer des aménagements compatibles avec l'ensemble de ces différentes valeurs.

Par ailleurs, le PMAD repère le caractère structurant des espaces patrimoniaux, naturels et récréotouristiques qui justifie alors la création d'un réseau vert, bleu et blanc à l'échelle métropolitaine. Cela a pour avantage d'empêcher une planification décousue des aménagements et « *de les positionner au cœur des milieux de vie et de favoriser leur accessibilité pour l'ensemble de la population.* » (PMAD 2011 : 73) Pour poursuivre un développement harmonieux, un plan de gestion intégrée du fleuve va aussi être mis en place par la CMQ.

En termes de décisions, la CMQ dit suivre principalement l'avis de la Ville de Québec qui représente la plus grande de ses composantes. Québec et Lévis paient autour de 80% de la facture lorsqu'un projet métropolitain est proposé. Cela est problématique quant à la répartition des projets, selon la CMQ, puisque tant qu'à payer, ces villes souhaitent financer des aménagements sur leurs territoires, au détriment des municipalités régionales de comté. La CMQ a toutefois repéré le potentiel de mise en valeur du fleuve dans la Côte-de-Beaupré et développe un projet reliant les quelques points d'accès identifiés au bord du fleuve.

Actuellement, cette institution dit se positionner comme acteur essentiel en matière de gestion du fleuve suite à la décision du gouvernement québécois de faire d'elle la coordinatrice des nouvelles tables de concertation liées à son tronçon du fleuve :

*« Alors c'est comme si on a tassé un peu les ZIP, dorénavant pour le tronçon qui touche le territoire de la Communauté métropolitaine, c'est la Communauté qui va devenir*

*l'acteur privilégié du gouvernement et qui va faire un plan de gestion intégré pour le fleuve dans son territoire. Donc on vient rajouter une couche. Les ZIP sont encore là en filigranes mais c'est la Communauté, avec tout son bagage et ses pouvoirs politiques, qui va dorénavant faire la concertation, produire des études, et éventuellement gérer des sous. » (Conseiller en aménagement du territoire à la CMQ, 21.06.2012)*

L'avantage que repère la CMQ vis-à-vis de cette nouvelle attribution des rôles, c'est qu'à l'inverse des organismes de pression ou de concertation, elle peut imprégner les décisions d'un caractère législatif et réglementaire.

Voyons à présent le rôle joué par le Québec. Celui-ci est principalement influent dans la relation Québec-Saint-Laurent par l'entremise de la Commission de la capitale nationale (CCNQ).

#### 10.2.4. **Le gouvernement provincial / La Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ)**

La CCNQ, organisme rattaché au gouvernement québécois, s'occupe de faire rayonner Québec en tant que capitale nationale. Ce mandat s'est tout d'abord concrétisé par la mise en valeur des édifices parlementaires et des voies d'accès. Et comme le dit son représentant :

*« Une des voie d'accès à Québec et peut-être la voie d'accès royale c'est le Saint-Laurent. » (Directeur de la promotion et de la communication à la CCNQ, 20.06.2012)*

La CCNQ a alors fait du fleuve une de ses priorités. Mais certains interlocuteurs ont souligné que si elle gère principalement les projets, dont le projet entier de promenade Samuel-De Champlain, elle ne travaille toutefois pas seule mais en collaboration avec les villes et des ministères tels que celui des transports.

Cette institution a réalisé la première phase de la promenade Samuel-De Champlain qui va se prolonger à l'est, ainsi que de l'autre côté de la ville jusqu'aux chutes Montmorency. Il est donc question du remaniement du boulevard Champlain à l'ouest et de l'autoroute Dufferin-Montmorency à l'est de la ville, ce qui explique la participation du Ministère des transports. La CCNQ a inauguré en juin dernier le premier tronçon du sentier des Grèves qui, à terme, reliera le parc de la Plage-Jacques-Cartier à l'extrémité ouest de la promenade Samuel-De Champlain. Elle élabore actuellement la troisième phase de la promenade, la station du Foulon.

Selon un interlocuteur, il existerait une certaine jalousie de la CMQ vis-à-vis de la CCNQ qui possède des fonds, acquiert des terrains et a alors le privilège de couper des rubans. En plus d'être au premier plan dans la réalisation des projets, la CCNQ avait encore son mot à dire sur le plan métropolitain d'aménagement et de développement réalisé par la CMQ.

*« Ils pouvaient regarder ça et dire "ben vous savez, vous n'êtes pas allez assez loin dans tel élément, tel élément". Ça c'est un peu l'odieux de la chose c'est que la Commission est presque un grand frère de la Communauté. » (Conseiller en aménagement du territoire à la CMQ, 21.06.2012)*

Cette remarque souligne que la CCNQ, du fait d'être rattachée au gouvernement québécois, a un grand pouvoir d'action. Néanmoins, pour d'autres interlocuteurs, la CCNQ et donc le gouvernement provincial ne s'affirment pas assez au centre-ville :

*« La CCNQ ne joue pas dans les plates-bandes du port. Elle joue là où il y a des joncs et puis des marécages mais là où il y a les activités portuaires actuelles elle ne joue pas*

*beaucoup. [...] Le gouvernement du Québec est quasiment absent. » (Président de la Société des gens de baignade, 15.06.2012)*

Une explication soulevée par un interlocuteur serait que l'implication provinciale dépendrait du gouvernement en place. Un gouvernement nationaliste voudrait s'appropriier le fleuve tandis qu'un gouvernement plus fédéraliste laisserait aux soins du gouvernement canadien la gestion du fleuve. Voyons maintenant l'implication de ce dernier à Québec.

#### 10.2.5. **Le gouvernement fédéral / Le Port de Québec**

Dans la capitale provinciale, le représentant du gouvernement canadien est le Port de Québec, organisation à gouvernance fédérale mais autonome. Cette appellation signifie que les terrains portuaires et le plan d'eau appartiennent au gouvernement fédéral mais sont gérés par l'Administration portuaire de Québec (APQ), autonome financièrement.

Le Port dit s'impliquer dans l'amélioration de l'accessibilité du fleuve. Lorsque le gouvernement fédéral a investi autour de 45 millions de dollars afin de donner trois accès à la population en 2008, le Port a cédé des terrains qui équivalaient à une implication monétaire de 30 millions de dollars. Il a ainsi augmenté la portion récréotouristique à environ 10% du territoire portuaire total, ce qui correspond à une vingtaine d'hectares. De plus, le représentant de l'Administration portuaire explique que cela n'amène pas de retombées économiques au Port mais qu'au contraire ce cadeau offert à la population a des coûts puisque c'est à lui d'entretenir ces aménagements.

Le Port a divulgué être actuellement déficitaire en raison d'un problème d'infrastructure qui atteint 150 millions de dollars. Le Canada n'aidant les Ports que si cela lui permet un retour sur investissement – ce qui n'est pas le cas avec une remise à niveau des infrastructures – la solution du Port est de favoriser sur ses propriétés des projets qui vont générer des bénéfices. Ces activités qui peuvent être détachées de tout caractère portuaire, comme l'exemplifie le tennis Montcalm dans le secteur du Foulon, ne correspondent pas forcément à l'image classique que l'on se fait des ports, en témoignent les propos d'une interlocutrice :

*« Disons en Méditerranée, un port c'est un port. Vous avez des containers, vous gérez des bateaux, tandis qu'ici le Port gère des espaces qui ne sont pas nécessairement reliés aux bateaux. [Au bassin Louise] le Port veut faire un hôtel. Le Port veut se rentabiliser, le port tel qu'il est n'est plus un port. » (Directrice générale du Comité ZIP, 05.06.2012)*

Le Port serait encore passablement méconnu du public aux dires de plusieurs acteurs et les gens resteraient méfiants à son égard. L'APQ dit avoir récemment effectué un sondage pour connaître la perception de la population. Celui-ci a dévoilé l'existence de nombreuses fausses croyances : des gens pensent notamment que les employés sont des fonctionnaires fédéraux, que le Port peut se servir dans les caisses de l'Etat et qu'il est par conséquent très riche. Ne sachant pas qu'il est autonome financièrement et actuellement déficitaire, les gens ne sont pas en mesure de comprendre les projets non portuaires réalisés sur ses terrains.

Un autre exemple de mécompréhension a été souligné par le représentant du Port. L'APQ a en tête le projet d'agrandir ses activités dans le secteur de Beauport, qui est perçu par certains comme une menace à la sauvegarde de la plage. Elle dément plusieurs croyances populaires qui entourent ce projet. Sans rentrer dans les détails, on peut simplement remarquer que les discours sont différents entre le Port et des intervenants quant à cette expansion industrielle et aux répercussions qu'elle peut avoir. Une mauvaise communication semble donner au Port une image dégradée qui limite l'acceptation sociale de ses projets. A ce propos, le Port est fier d'avoir mis en place récemment un comité de relation avec la communauté, réunissant des

représentants de milieux divers. Cependant, un interlocuteur d'Accès Saint-Laurent Beauport déplore qu'aucun représentant de la Société des gens de baignade, qui pourtant, selon ses termes « *possède la plus grande expertise à Québec sur les liens entre la population et le littoral* » (Membre d'Accès Saint-Laurent Beauport, 18.06.2012) n'y soit convié. Il explique cela par la promotion par la Société des gens de baignade d'une accessibilité publique du bassin Louise au centre-ville qui ne cadre pas avec la vision du Port. Accès Saint-Laurent Beauport n'y figure pas non plus quand bien même cet organisme est directement relié à un espace portuaire. Il se demande si cela ne doit pas être mis en perspective avec ses écrits critiques sur les retombées économiques portuaires, d'après lui moindres que ce que prétend le Port.

On remarque alors que même si l'Administration portuaire fait des efforts pour s'intégrer davantage à la ville et connaître l'impact que ses activités pourraient générer pour certains groupes de citoyens, des critiques ont été évoquées quant à la représentativité de ce comité qui exclurait les personnes les plus critiques. Néanmoins, le Port a rétorqué que ce comité est avant tout consultatif et qu'il est question pour lui d'avoir davantage conscience des intérêts des intervenants, en rappelant toutefois que les décisions lui appartiennent.

En plus du Port, le gouvernement fédéral est aussi présent dans les projets fluviaux par son Ministère Pêches et Océans Canada. La Société des gens de baignade a insisté sur la complexité qu'apporte celui-ci dans la création de nouvelles plages :

*« [Selon ce ministère,] il ne faut pas toucher à l'habitat du poisson et une plage c'est [pour lui] l'habitat du poisson. C'est un peu la raison pour laquelle on pense nous qu'ouvrir le bassin Louise au public et le réaménager à cet effet c'est à peu près la meilleure solution à Québec parce que si possible on passerait à côté de l'habitat du poisson. C'est-à-dire que c'est un bassin artificiel. [...] Donc peut-être qu'un jour on pourra réaménager le bassin Louise sans avoir dans les pattes Pêches et Océans. »*  
(Président de la Société des gens de baignade, 15.06.2012)

Le bassin Louise, situé au cœur de la ville, abrite une marina privée appartenant au Port de Québec. La Société des gens de baignade aimerait le rendre public par l'implantation d'une plage et par le « déclubage » du bassin, c'est-à-dire en ôtant une partie de cette marina qui l'occupe. Le Port et la Ville au contraire souhaitent la conserver et réfléchissent actuellement au remaniement des propriétés alentour qui pourraient accueillir un hôtel ou des condominiums.

La Société des gens de baignade considère avec regret qu'à Québec le fleuve n'est pas géré par la Ville, mais à distance par le gouvernement fédéral. Son propos est argumenté par l'exemple de la fin des années 1960 où le gouvernement a créé un ministère fédéral des affaires urbaines – inconstitutionnel puisque les questions urbaines sont du ressort des provinces – et est venu réhabiliter les terrains portuaires délaissés du centre-ville de Québec pour créer ce qu'il a appelé le Vieux-Port. Cela s'est fait, selon le représentant de cette association, de manière cavalière sans que la Ville n'ait réellement son mot à dire. Selon lui, cet événement exemplifie une situation toujours existante d'effacement de la Ville en ce qui concerne le fleuve. Le gouvernement québécois, par l'entremise de la CCNQ, gère les rives, hormis au centre-ville sur les terrains portuaires, tandis que le gouvernement fédéral gère le fleuve à proprement parler et le centre-ville par l'intermédiaire du Port.

Concernant les relations entre ces différentes institutions, est à noter que si toutes les personnes interrogées remarquent une grande complicité entre la Ville de Québec et la CCNQ,

il n'en va pas de même entre les gouvernements, fédéral et provincial. Un interlocuteur raconte à ce propos :

*« A Québec, le fédéral et le provincial m'ont dit tous les deux dans des rencontres privées : "Moi je ne veux rien savoir de l'autre. Moi je fais mon bout de promenade et l'autre s'il veut en faire un qu'il en fasse un." » (Membre des Amis de la Vallée du Saint-Laurent et ex-directeur de l'aménagement et de l'architecture à la CCNQ, 13.06.2012)*

Néanmoins, le Canada n'a pas voulu rester de côté lorsque la province a fait la promenade Samuel-De Champlain. Il a directement investi pour ses propres legs à la ville.

Le représentant de la CCNQ relève aussi un manque de collaboration entre les deux gouvernements qui influe sur les décisions d'aménagement :

*« Là [au centre] on embarque dans la zone qui est la zone de l'administration portuaire de Québec où l'on ne peut pas vraiment intervenir parce que c'est une administration de compétence fédérale et vous n'êtes pas sans savoir qu'il n'y a pas toujours harmonie totale entre l'administration du Québec et celle du Canada, il y a des tensions entre les deux depuis longtemps. Donc on pense que ça va être difficile donc on a sauté, on a joué à saute-mouton et là on commence à travailler dans l'aménagement qui va jusqu'à la Chute Montmorency. » (Directeur de la promotion et de la communication à la CCNQ, 20.06.2012)*

Globalement, on remarque par les discours une mouvance des rôles en ce qui concerne les acteurs de la relation au fleuve à Québec. Le Comité ZIP qui découle d'une entente entre le fédéral et le provincial perd son rôle de table de concertation régionale au profit de la CMQ qui s'insère actuellement comme acteur privilégié de concertation. La directrice du Comité ZIP, signale que son rôle perd de sa vigueur puisque la Ville et la CCNQ souhaitent toutes deux gérer leur propre processus de concertation. Cela a pour effet que l'expertise du Comité ZIP et ses priorités d'actions établies suite à des consultations publiques ne sont pas forcément poursuivies par les institutions. Ce sont les Amis de la Vallée du Saint-Laurent qui sont consultés par la CCNQ pour la phase trois de la promenade, afin de donner leur expertise. Il est difficile pour l'instant de percevoir ce que ces changements de compétences vont avoir comme impact sur l'aménagement. Des controverses exprimées lors des entretiens donnent par contre des indications quant à la façon dont ces acteurs mobilisent et valorisent le fleuve.

### **10.3. LES CONTROVERSES ACTUELLES**

Lors des entrevues réalisées avec les différents interlocuteurs, deux problématiques déjà abordées au début de ce travail ont été encore davantage mises en exergue dans les discours : la question de l'accessibilité publique du fleuve et celle de la qualité de l'eau sont reconnues par plusieurs comme les deux problématiques principales liées aux usages fluviaux. Comme l'exprime de manière synthétique une des personnes rencontrées :

*« Si on aborde le cas de la perception des citoyens par rapport au fleuve, il y a deux choses : c'est sale et ce n'est pas chez nous. » (Membre d'Accès Saint-Laurent Beauport, 18.06.2012)*

S'ajoute à cela une autre controverse qui a surgi lors des entretiens et qui sera développée à la suite des deux premières : la question du profil socio-économique des usagers des aménagements riverains.

### 10.3.1. L'accessibilité publique du fleuve Saint-Laurent

Le manque d'accès au fleuve est critiqué activement par la Société des gens de baignade et Accès Saint-Laurent Beauport. Les causes identifiées sont la quantité importante de terrains portuaires en bordure du fleuve et la gestion par le Port des eaux sur toute la longueur de la ville :

*« Il y a un accès au fleuve à Québec, il vous est ouvert, à condition que vous ayez de l'argent. [...] vous accédez au fleuve si vous êtes dans la marine marchande, si vous êtes dans la marine de guerre ou si vous possédez un yacht. Chaloupe, kayak, autre engin flottant, ça c'est moins évident. [...] Si vous possédez un bateau de taille marina, là vous possédez un accès, pas vous mais votre bateau a accès et en tant qu'appendice de votre bateau vous avez accès au fleuve. [...] Du point de vue légal, si vous rentrez dans l'eau devant la promenade Samuel-De Champlain, vous êtes passible de délits criminels [...] pouvant vous valoir de 5'000 à 50'000 dollars d'amende et d'un séjour en prison non encore qualifié mais qui peut dépasser deux mois. Ces renseignements, je viens de les avoir de transport Canada. Autrement dit devant Québec, [...] à partir de la rivière Cap-Rouge jusqu'à la rivière Montmorency, dans l'eau vous ne pouvez pas y aller. C'est interdit. Les gens des marinas ont une sorte de permission entre gentlemen mais pour les autres, vous avancez en kayak là-dessus, vous n'avez pas le droit. On peut vous faire sortir n'importe quand. » (Président de la Société des gens de baignade, 15.06.2012)*

Si légalement l'accès au fleuve sur toute la longueur de Québec n'est pas autorisé, on remarque, en plus des marinas, des exceptions comme les locations d'équipements nautiques à Cap-Rouge et à la baie de Beauport. De plus, la Corporation de la Route bleue Québec/Chaudière-Appalaches formée en 2006 a développé un sentier maritime pour les kayaks et autres embarcations qui répertorient également 98 sites d'arrêts autorisés. On le comprend dès lors, si légalement le fleuve est interdit d'accès, les faits présentent une plus grande flexibilité de la part du gouvernement fédéral et du Port.

Une autre critique concerne le désengagement de la Ville et de la CCNQ vis-à-vis des secteurs portuaires et plus spécifiquement du bassin Louise. Une personne rencontrée remarque que le plan directeur d'aménagement et de développement va dans le sens d'une vocation récréative du secteur. Le zonage de la ville qu'il contient intègre également le bassin Louise, c'est-à-dire les terrains environnants et le plan d'eau lui-même, bien qu'il s'agisse de terrains portuaires. Ils sont considérés comme des zones à vocation récréative :

*« Le PDAD dit que la Ville "désire affecter ce secteur à des fins publiques et récréatives associées au fleuve en cherchant entre autre à avoir l'accès à l'eau. [...]" Donc il y a deux semaines au conseil municipal, j'ai posé cette question-là : "Le Port dit qu'il veut faire de l'immobilier et vous vous dites que vous voulez faire de l'immobilier. Le Port vient de créer un nouveau Comité de relations avec la communauté, avez-vous l'intention de défendre votre plan qui est le résultat d'une consultation publique ?" Alors M. François Picard [vice-président du comité exécutif de la Ville] se lève et dit : "Non ça c'est un document qui relève de l'ancienne administration municipale et c'est une vision que nous ne partageons pas. Nous avons l'intention d'aller dans le même sens que le port." » (Membre d'Accès Saint-Laurent Beauport, 18.06.2012)*

On peut par conséquent signaler une incohérence entre le Plan d'aménagement et de développement de la Ville et les choix actuels de cette dernière. Cela est à mettre en lien avec une prise de conscience signalée lors des entretiens avec la Ville et le Port que l'un ne va pas sans l'autre et qu'il est important de gérer ensemble, dans une optique de concertation, ce

secteur hybride, en d'autres termes portuaire mais ancré au cœur de la ville. Si le principe fait consensus, des acteurs souhaitent que cette collaboration se manifeste par une plus grande appropriation publique du secteur. Et si l'accès public est revendiqué, l'accès physique, c'est-à-dire la possibilité de toucher l'eau l'est tout autant et dépend finalement de la qualité de celle-ci.

### 10.3.2. La qualité de l'eau

La baignade est sans aucun doute l'activité la plus controversée que l'on peut pratiquer dans le fleuve. Il suffit de voir la réaction de passants qui aperçoivent une personne dans l'eau au parc de la Plage-Jacques-Cartier pour s'en rendre compte.

Un acteur rappelle cependant que dans les années 1990, la Ville a investi de grosse somme d'argent dans des usines de traitement des eaux usées :

*« A Québec, maintenant, quand les gens disent "c'est dégueulasse le fleuve, c'est sale", ce n'est plus vrai. 70 à 80 % du temps l'eau est propice à la baignade. Quand ce n'est pas possible, c'est parce qu'il a plu beaucoup. » (Membre d'Accès Saint-Laurent Beauport, 18.06.2012)*

La Ville de Québec déclare que le seul moyen de connaître la concentration de coliformes fécaux (la norme maximale établie par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs étant de 200 coliformes fécaux par 100 ml) est de faire une culture de bactéries qui prendra 24 heures à être analysée et ne sera plus représentative lors de son verdict. Par conséquent, la municipalité n'est pas prête à assumer la baignade sur le plan de la santé publique. Ce discours est partagé par la CMQ qui signale que la seule plage présente à Québec, la baie de Beauport, se situe dans un secteur où l'eau circule mal et où se crée alors un bouchon qui peine à se nettoyer. La qualité y serait alors encore moins bonne qu'ailleurs. C'est sans connaître les efforts entrepris par Jean Lacoursière d'Accès Saint-Laurent Beauport qui raconte être allé présenter à l'Institut de la santé publique en 2005 les résultats d'une étude réalisée à Beauport avec le même ministère et qui démontrent qu'on peut connaître de façon instantanée la qualité de l'eau :

*« On a développé avec quatre étés de mesure, plus de 200 mesures, un modèle prédictif qui nous permettait de prédire en mesurant la turbidité de l'eau [...] et en allant voir la quantité de pluie tombée la veille. Donc avec ça, on était capable d'éliminer vraiment les journées où il y a énormément de pollution. [...]. Et les gens de l'Institut de la santé publique ont dit : "Nous on trouve que c'est encore trop risqué tant que la qualité de l'eau ne sera pas tout le temps en dessous de 200 ou même ... - ils ont baissé le critère à 60 coliformes fécaux par 100 ml - nous on ne peut pas permettre la baignade de manière organisée." Et c'est la Ville de Québec qui avait demandé un avis à l'Institut de la santé publique parce qu'il y avait beaucoup de gens - dont nous - qui faisaient pression pour que les gens puissent se baigner, pour que ce soit organisé, et avec cet avis-là c'est mort. » (Jean Lacoursière, Membre d'Accès Saint-Laurent Beauport, 18.06.2012)*

Pour l'instant, la baignade reste donc interdite comme en témoignent les panneaux sur la plage de la baie de Beauport (voir annexes p. 84). Néanmoins, un interlocuteur a observé que les gens s'y baignent malgré tout en fin de semaine et de manière peu sécurisée puisque l'espace est alors prévu pour les embarcations aquatiques uniquement et qu'il n'y a pas de sauveteur.

L'insatisfaisante qualité de l'eau est toujours avancée par les détracteurs de la baignade, et une personne rencontrée se demande si cet argument démentit par l'étude de Jean Lacoursière et du Ministère de l'Environnement, ne servirait pas à faire écran à un fait moins acceptable aux yeux de tous : l'interdiction légale de toucher au fleuve qui, sur toute la longueur de la ville de Québec, appartient au Port. Le maire a récemment fait savoir à la presse qu'il allait se pencher d'un peu plus près sur la question de la qualité de l'eau.

Cette problématique a une conséquence sur les aménagements fluviaux puisque ces derniers n'intègrent pas d'équipements permettant un accès physique au fleuve, tels que des rampes de mise à l'eau, dans la mesure où la municipalité continue d'interdire la baignade malgré l'aval du ministère de l'Environnement en 2005. La CMQ rétorque qu'il serait tout de même judicieux de prévoir des aménagements contenant ce genre de dispositifs puisqu'il est à prévoir que la qualité de l'eau va aller en s'améliorant.

Les deux problématiques que sont la qualité de l'eau et l'accessibilité du fleuve avaient déjà été repérées dans les lectures précédant les entretiens. Lors de ces derniers a surgit une controverse supplémentaire relative aux usagers souhaités.

### 10.3.3. Le profil socio-économique des usagers

Un troisième point problématique, selon deux interlocuteurs, est la crainte des autorités de voir la population plus modeste de la Basse-Ville s'approprier le fleuve au centre-ville :

*« Ici c'est les quartiers plus pauvres de Québec, la Basse-Ville où il n'y a pas beaucoup d'espaces verts, un petit peu moins glamour si on veut. Alors qu'ici il y a une ligne psychologique, c'est le Vieux-Québec historique et il y a des gens qui n'aiment pas l'idée que tous ces gens-là puissent s'approcher du beau Vieux-Québec. Dans leurs esprits, ils n'imaginent pas avec positivisme l'idée d'avoir trois à quatre mille personnes ordinaires étendues sur la plage à côté des beaux bateaux. Et ça des gens puissants de Québec me l'ont dit et deux autres personnes de la Société des gens de baignade dans deux autres situations indépendantes se sont fait dire la même chose. » (Membre d'Accès Saint-Laurent Beauport, 18.06.2012)*

Une idéologie sociale pourrait donc influencer selon eux les décisions d'aménagement du fleuve et serait même aussi perceptible dans la phase réalisée de la promenade Samuel-De Champlain, comme on le verra plus loin.

Suite à la présentation des jeux d'acteurs et des controverses assimilables à Québec, il est temps d'être plus précis sur ce que souhaitait dévoiler cette première sous-question, c'est-à-dire quelle place est attribuée au fleuve de manière générale à Québec.

## 10.4. LA PLACE DU FLEUVE À QUÉBEC

Comment donc le fleuve est intégré à la ville, ainsi que mobilisé et valorisé par différents acteurs ?

Les plans d'aménagement et de développement intègrent réellement le fleuve à l'ensemble des préoccupations urbaines et régionales. En ce qui concerne la valorisation de celui-ci, ils montrent un souci de répondre aux trois piliers du développement durable. Néanmoins, l'aspect écologique est resté relativement peu abordé dans les entretiens. Le Comité ZIP pense que Lévis qui possède encore des milieux humides en comparaison à Québec très enrochée est plus à même de défendre la valeur écologique des rives. La création d'aménagements très « naturalisés », sauvages, n'est alors pas la tendance à Québec. Bien

que la CMQ ait fait remarquer la présence d'espèces endémiques, la valeur récréative semble guider les aménagements, même si la valeur « d'usages », expression entendue de la bouche d'un interlocuteur qui réfère à une valorisation du fleuve en tant qu'élément accessible physiquement pour des activités récréatives, n'est encore pas encouragée par les institutions et est même légalement interdite.

Le fleuve est intégré dans les orientations qui guident l'aménagement à Québec, peut-on alors parler du fleuve comme outil d'urbanisme ?

Le plan vert, bleu et blanc de la Ville et celui de la CMQ favorisent une cohérence des projets. Par ailleurs, à l'échelle métropolitaine maintenant que le PMAD est entré en vigueur, sera mise en place une concertation avec tous les partenaires dans le but de concevoir une gestion intégrée du fleuve. La CMQ siège déjà à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent qui rappelle que les enjeux du fleuve dépassent le territoire métropolitain. Le fleuve est donc un moyen de réunir de multiples municipalités et autres acteurs. On peut donc dire que la reconquête du fleuve, à l'instar du cas de Nantes présenté en début du travail, favorise une cohésion intermunicipale et harmonise les projets fluviaux sur un territoire étendu.

Concernant la ville à proprement parler, le fleuve influence de manière indirecte l'aménagement de secteurs éloignés. La CMQ explique que le gros développement de la Ville de Québec ne se fait plus au centre-ville mais à Sainte-Foy, c'est-à-dire à proximité des ponts qui traversent le Saint-Laurent. Il s'agit d'un endroit stratégique à la convergence des autoroutes des deux rives. L'importance des liaisons inter rives exerce un pouvoir sur la restructuration de la ville.

A l'échelle des quartiers riverains, le Saint-Laurent ne joue pas le même rôle structurant. La Ville a fait savoir que les aménagements n'ont pas une volonté de réhabiliter les quartiers environnants puisqu'ils ne s'inscrivent pas réellement dans des quartiers qui en auraient besoin. En effet, le littoral ouest qui fait l'objet des premières phases de la promenade est au pied de quartiers relativement aisés. Par contre, les aménagements servent à renforcer la compétitivité de la ville, à la rendre intéressante pour accueillir de nouveaux arrivants, la qualité de vie étant le vecteur de développement privilégié par la Ville. A ce propos et pour revenir à la controverse du profil socioéconomique des usagers, on peut se demander si une volonté d'attirer des contribuables aisés pourrait être à l'origine d'aménagements prévus pour cette classe sociale-ci. La question reste ouverte puisque à la connaissance des acteurs interrogés, aucune étude n'a été réalisée à ce jour sur la population fréquentant les aménagements fluviaux.

On peut donc conclure que le fleuve est mobilisé comme outil d'aménagement et de cohésion dans la région métropolitaine de Québec. Néanmoins, on ne lui reconnaît pas la même puissance que la Loire vis-à-vis de l'aménagement de Nantes : bien que les entretiens aient insisté sur le caractère identitaire du fleuve pour les Québécois, la ville n'est pas dans une optique de renouvellement urbain qui serait guidé par cet élément patrimonial.

De manière synthétique, cette partie montre que le gouvernement fédéral, celui du Québec, en collaboration avec la Ville qui tantôt participe financièrement, tantôt sert de conciliateur dans les projets, prennent à cœur de créer des aménagements en bordure de l'eau comme le révèlent les discours mais aussi les projets en cours. De plus, les orientations d'aménagement et de développement de la municipalité et de la Communauté métropolitaine considèrent le fleuve dans une perspective durable. Cependant, cette volonté de « retour au fleuve » à Québec, partagée par tous les acteurs rencontrés, est comprise différemment puisque certains pensent pouvoir la concrétiser par des aménagements en rives uniquement tandis que

d'autres insistent sur le besoin de faciliter l'accès à l'eau par l'aménagement de rampes, par la création de plages et en favorisant ainsi une multiplicité d'usages possibles du fleuve. Un retour à ce dernier signifie donc à l'unanimité un réaménagement des rives, mais certaines personnes ne s'en contentent pas et exigent par ailleurs que l'accès à l'eau et l'utilisation récréative du fleuve soient favorisés.

Si les activités de contact dépendent de la qualité de l'eau, l'accès public au fleuve est, lui, corrélé à la relation ville-port qui influence grandement la localisation des aménagements. La Ville, la CCNQ, la CMQ se refusent toutes trois à jouer sur les terrains portuaires au centre-ville. Bien que le principe d'une meilleure conciliation entre intérêts publics et intérêts portuaires soit partagé, le secteur du bassin Louise semble être la preuve que la mise en pratique demeure difficile.

Finalement, à qui s'adressent ces aménagements ? Qui en bénéficie ? La question reste ouverte mais des interlocuteurs ont divulgué avoir entendu des discours discriminatoires de représentants d'institutions. Avant de s'intéresser aux usagers de la promenade, voyons d'abord qui sont les acteurs du projet ayant participé à son élaboration.

## 11. COMMENT LE FLEUVE A-T-IL ÉTÉ MOBILISÉ PAR LES DIFFÉRENTS ACTEURS DU PROJET DE LA PROMENADE SAMUEL-DE CHAMPLAIN ?

Après avoir montré le contexte général dans lequel s'inscrit la promenade, il est temps de s'intéresser plus particulièrement à cette dernière. Comment le fleuve a-t-il été pensé et souhaité par les intervenants ? Tout d'abord, une liste des personnes présentes lors des séances du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) donne une vision complète des gens impliqués dans ce projet. Par la suite, seront mises en exergue leurs principales remarques et volontés afin de comprendre leurs intérêts. Pour cette partie, certaines informations proviennent directement du rapport du BAPE mais l'accent a été mis principalement sur les discours d'acteurs récoltés grâce aux entretiens. Le mélange de ces deux sources d'information donne un éclairage nouveau qui permet de monter en analyse.

### 11.1. LA PRÉSENTATION DES ACTEURS

Les acteurs peuvent être séparés suivant les intérêts qu'ils ont vis-à-vis de la promenade et/ou du fleuve. Est reprise ici la catégorisation du BAPE mais de manière encore affinée en fonction du statut et des intérêts des acteurs. Elle poursuit le classement déjà adopté dans la partie précédente qui sépare les institutions, c'est-à-dire la Ville, la CMQ et les gouvernements avec les ministères et les organismes qui y sont rattachés, des associations à but non lucratif.

Il y a tout d'abord les organismes ou sociétés liés à la conception : le promoteur, c'est-à-dire des membres de la CCNQ, accompagné de ses consultants : Daoust Lestage, le Groupe-conseil Génivar inc., Option aménagement et SNC-Lavallin.

On peut ensuite répertorier les institutions et ministères fédéraux puis provinciaux qui restreignent certaines volontés ou au contraire imposent certaines contraintes :

*L'Administration portuaire de Québec*

*La Communauté métropolitaine de Québec*

*La Ville de Québec*

*Pétrole Irving Itée (ex propriétaire des terrains)*  
*Environnement Canada*  
*Pêches et Océans Canada*  
*Transports Canada*  
*La Fédération québécoise du canot et du kayak*  
*Le Ministère des Affaires municipales et des régions*  
*Le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs*  
*Le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune*  
*Le Ministère de la Santé et des Services sociaux*  
*Le Ministère des Transports*

Viennent alors les groupes associatifs qui peuvent être de plusieurs ordres. Beaucoup souhaitent défendre une ou plusieurs pratique(s) spécifique(s) liée(s) à l'espace terrestre ou aquatique. C'est le cas de :

*Accès Saint-Laurent Beauport*  
*L'Association des coureurs en canot à glace du Québec inc.*  
*L'Association de soccer de Sainte-Foy-Sillery, le Conseil de quartier de Sillery et la Corporation des loisirs de Saint-Louis-de-France*  
*Mobilisation sauvons l'Agora d'la noyade*  
*La Société des gens de baignade*  
*La Société d'histoire de Sillery*  
*Vélo Québec Association*  
*La Commission scolaire des Découvreurs*

D'autres défendent davantage un processus participatif efficace :

*Le Comité ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches*  
*Les Amis de la vallée du Saint-Laurent*

Certains souhaitent participer à la création :

*Sculpture urbaine Québec 2008*  
*Le regroupement des artistes en arts visuels de Québec*

Les habitants alentours vérifient avant tout que les aménagements ne restreignent pas leur accès visuel au fleuve ou n'apportent des nuisances sonores :

*La Coalition des résidents du chemin du Foulon*  
*Le Comité de citoyens du Vieux-Sillery*  
*Le Syndicat de propriétaires des condos « Villas de l'Anse »*

Finalement, des entreprises liées aux activités commerciales du port s'assurent principalement que la modification du boulevard ne pose problème au transport routier :

*La Bunge du Canada Itée (terminal céréalier)*  
*La Compagnie d'arrimage de Québec Itée*  
*Le Groupe Océan inc. (groupe offrant des services en interventions maritimes tels que : remorquage portuaire, service d'escorte, récupération d'épaves, réparation navale,...)*

C'est ici aussi par les controverses que les intérêts divergents et les valeurs liées au fleuve peuvent être mis en évidence. Il est alors intéressant de se pencher d'un peu plus près sur quelques-unes de celles rattachées à l'élaboration de la promenade. La sous-question suivante expliquera si ces controverses subsistent encore actuellement.

## 11.2. LES POINTS CONTROVERSÉS

Le rapport du BAPE rend compte de nombreuses remarques de r citants, c'est- -dire de personnes impliqu es d'une fa on ou d'une autre dans le r am nagement, par exemple en raison de leur proximit  (habitants riverains) ou d'int r ts  conomiques li s   ce lieu. L'ensemble de celles-ci ne sera pas expos  puisqu'elles sont nombreuses et de toute mani re rep rables dans le BAPE. Seront alors ici pr sent es uniquement les controverses exprim es  galement lors des entretiens quant   l' laboration de la promenade. N'ayant pu r aliser d'entretiens avec l'ensemble des intervenants des audiences, la liste des controverses ne se veut pas exhaustive mais n anmoins repr sentative de la nature des interventions. De plus, puisque des entretiens avec des acteurs aux statuts et int r ts diff rents ont  t  privil gi s, les controverses touchent des  l ments vari s : la capacit  d'atteindre l'objectif fix , la localisation, les co ts financiers et des souhaits d'am nagement.

### 11.2.1. L'objectif de la promenade

L'objectif du projet de la promenade Samuel-De Champlain d velopp  par la CCNQ est de « *redonner   la population un acc s au fleuve et   ses berges tout en mettant en valeur le paysage littoral.* » (BAPE 2006 : 2) Si l'objectif est appuy  par la grande majorit  des participants de toutes cat gories, certaines r serves persistent n anmoins quant   la fa on de l'atteindre. Plusieurs personnes craignent que le projet redonne davantage les rives que r ellement le fleuve en ne valorisant pas assez les exp riences de contact telles que les activit s nautiques et la p che. De plus, l'emplacement choisi pour  laborer cette promenade ne serait pas des plus propices pour se r concilier avec le fleuve comme on le verra par la suite.

L'objectif  tait aussi aux dires du promoteur, de la Ville et de la CMQ, de faire de la promenade un parcours c r moniel sur lequel accompagner les dirigeants  trangers lors de leur visite   Qu bec. En effet, le boulevard Champlain est une voie de passage entre l'a roport et l'Assembl e nationale. Cela am ne un interlocuteur   dire que cet am nagement n'a   peu pr s rien   voir avec la population locale.

Il semble alors que davantage que le fleuve lui-m me, l'objectif de « Redonner le fleuve aux Qu b cois » est l'objet-fronti re autour duquel gravitent de nombreuses repr sentations. En effet, si une grande partie des intervenants ainsi que la Commission du BAPE insistent sur la n cessit  d'int grer une r appropriation du fleuve en lui-m me, cela ne semble pas  tre r ellement une pr occupation de la part des am nagistes. On verra par la suite que le terme de « Qu b cois » est aussi ambigu.

Un second  l ment controvers  perceptible dans le rapport du BAPE et lors des entretiens est le choix de l'implantation de cette promenade.

### 11.2.2. La localisation

La r duction du projet initial de 15 km de long en un tron on de 2,5 km a d c  plusieurs participants qui ne comprenaient pas qu'un budget de 70 millions ne serve qu'  cette bien plus petite partie, qui, de plus, ne contenait aucun des six endroits   rendre prioritairement   la population selon l'expertise du Comit  ZIP. On le comprend, cette d cision a  t  influenc e par la complexit  qu'am nent les nombreuses propri t s portuaires parsem es sur le territoire m tropolitain. N anmoins, le Port a collabor  pour la troisi me phase de la promenade qui s'ins re sur ses terrains. Selon le Port lui-m me, d'une  re de confrontation, on est pass    une  re de concertation. Celui-ci tente de favoriser la r appropriation publique, dans la mesure o  cela ne va pas   l'encontre de la survie de ses propres activit s.

Néanmoins, la phase une de la promenade a été établie dans ce que le concepteur qualifie de « *non-lieu* », un endroit « *pas fréquentable et pas fréquenté* » qui alors « *ne faisait pas partie de l'imaginaire urbain des Québécois* » (Concepteur de la promenade, 14.06.2012).

Cette surprenante localisation en périphérie s'explique tout d'abord par la facilité d'acquisition des terrains puisqu'ils appartenaient soit à une entreprise pétrolière qui souhaitait s'en défaire, soit à la Ville, soit au Ministère des transports. Deuxièmement selon la CCNQ, c'était l'endroit le plus pollué, inhospitalier et où les berges étaient les plus dégradées :

*« Et on s'est dit, si on veut être capable de faire adhérer les gens à un grand projet, parce que c'est la première de 4 ou 5 ou 6 étapes, travaillons à l'endroit où c'est le plus horrible et si on réussit bien notre intervention les gens vont se l'approprier et ils vont exiger que l'on poursuive. » (Directeur de la promotion et de la communication à la CCNQ, 20.06.2012)*

Le Port ajoute que travailler en périphérie permettait de ne pas concentrer tous les efforts au même endroit, c'est-à-dire au centre-ville. Cette réflexion va à l'encontre de celle de la Société des gens de baignade pour qui investir l'argent public doit se faire en regardant les retombées économiques, sociales et politiques. Il y aurait eu, selon elle, beaucoup plus de retombées si les investissements avaient été localisés au centre-ville, puisque c'est là que se concentrent les touristes et une grande partie de la population. Cette dernière qui n'est pas des plus aisées dans ce secteur et vit dans un environnement bétonné devrait bénéficier d'un plan d'eau public selon la Société des gens de baignade.

Le Comité ZIP avait souligné que le secteur du Foulon était désigné par la population comme un des six endroits à requalifier et à rendre public en priorité, ce qui ne correspondait alors pas à la localisation choisie. Néanmoins, la CCNQ va remédier à cela puisque ce secteur fera l'objet de la troisième phase de la promenade qui mobilisera 100 millions de dollars. Mais selon Accès Saint-Laurent Beauport, les gens qui se souviennent avoir été se baigner dans les années 1960 à l'anse au Foulon veulent un retour d'une plage à cet endroit-là, quand bien même la localisation n'est pas judicieuse en raison du courant non propice à la baignade ainsi que du peu d'espace terrestre disponible à cet endroit entre le fleuve et la falaise qui complique énormément les travaux. A noter encore que la plage sera certainement réalisée autour d'un bassin d'eau lui-même juxtaposé au fleuve. Ce projet va faire l'objet de consultations publiques prochainement.

La localisation et les coûts vont l'un avec l'autre. L'endroit choisi pour la phase une impliquait des coûts élevés en raison du besoin de déplacer le boulevard pour créer plus d'espace au bord de l'eau.

### 11.2.3. Les coûts financiers

En effet, le déplacement du boulevard était très coûteux. Mais pour plusieurs interlocuteurs, l'aménagement prévu, « *chromé* » et « *overdesigned* » selon leurs termes, n'avaient pas raison d'être.

La CCNQ justifie le budget de 70 millions qu'a nécessité la promenade par l'idée qu'un boulevard routier où transitent 25-30 millions de voitures par jour doit être correctement aménagé afin que le piéton qui déambule sur la promenade se sente dans un espace agréable. De plus, elle est d'avis que le contexte du 400<sup>e</sup> anniversaire, avec une disponibilité financière substantielle et le choix du gouvernement d'en faire son cadeau légitimait ces coûts.

Bien que la communauté québécoise ne semble pas s'insurger contre ces dépenses, plusieurs interlocuteurs ont fait connaître leur mécontentement, dont le représentant de la CMQ :

*« C'est sûr que quand on voit ici 70 millions pour le premier bout, un autre 100 millions pour le Foulon, nous on regarde ça et on dit "100 millions ! On en ferait des projets avec 100 millions !". Mais il faut toujours comprendre que Québec, c'est la main qui nous donne à manger. Ce qui fait qu'on n'ira pas mordre. [...] On voit que les gens ont de la misère avec les frais de scolarité et on s'en va mettre 100 millions là. C'est gênant un petit peu. » (Conseiller en aménagement du territoire à la CMQ, 21.06.2012)*

Cette citation témoigne que la perception de la CCNQ de ce que doit être un aménagement au bord du fleuve n'est pas partagée par tous les intervenants, que ce soit une autre institution ou des groupes associatifs. Néanmoins, des raisons politiques semblent retenir la CMQ de s'opposer, à l'inverse des associations et organismes.

Les adversaires de cette conception très aménagée citent en exemple le parcours des Anses, piste cyclable et chemin piétonnier qui est en quelque sorte le pendant de la promenade Samuel-De Champlain sur la rive sud, et qui est aménagé de façon très simple.

*« C'est peut-être moins grandiose mais c'est tout aussi efficace. » (Urbaniste à la Ville de Québec, 11.06.2012)*

Mais rappelons que la promenade se veut aussi un parcours cérémoniel, ce qui légitime un certain effort de design. De plus, pour le concepteur de cette promenade, cette conception est justifiée puisque c'est la synergie entre les aménagements et le fleuve plutôt que le fleuve lui-même qui fait que la promenade suscite autant d'émotion :

*« Je pense et sans prétention qu'on a trouvé ici un équilibre, la masse biotique suffisante, pour que cette synergie-là opère. Il existe de l'autre côté sur la rive sud le sentier qui est aménagé très modestement...ça fait le travail mais ça ne magnifie pas le fleuve comme notre promenade peut le faire. » (Concepteur de la promenade, 14.06.2012)*

Finalement le Comité ZIP remarque qu'investir cette somme dans un seul aménagement réduit les possibilités de développement ailleurs. En dehors de la ville, dans le comté de Portneuf plus à l'ouest par exemple, aucun effort et aucun investissement n'est fourni par le gouvernement québécois.

Ainsi donc le budget et une conception très aménagée ont dérangé la représentation de certains intervenants quant à ce que doit être un aménagement riverain. Voyons maintenant ce qu'il en est de différents éléments d'aménagement en tant que tels.

#### **11.2.4. Les aménagements et équipements souhaités**

Un grand nombre de remarques est bien évidemment lié à la façon en tant que telle de concevoir la promenade et révèle quelles représentations du fleuve et du lieu ont guidé ou ont été évincées dans l'élaboration de la promenade. Suivent six éléments identifiés comme les plus controversés, lors de l'élaboration ou actuellement, selon l'analyse croisée du rapport du BAPE et des entretiens.

##### **11.2.4.1. Le boulevard**

Le boulevard étant fortement utilisé par des entreprises localisées au port, celles-ci souhaitent que soit maintenue la fluidité du trafic et s'inquiétaient de la volonté de concilier vocation de loisir et route. Cette juxtaposition leur semblait potentiellement dangereuse. Pour

réduire les risques ainsi que ne pas nuire au trafic, ces entreprises avaient formulé la requête que des traverses piétonnières ne soient pas installées.

Le concepteur se rappelle que la grosse bataille du projet a été menée contre le Ministère des transports du Québec. Celui-ci souhaitait qu'une autoroute soit recrée à côté de la promenade étant donné qu'on réduisait l'efficacité du boulevard. La volonté des concepteurs d'inhiber le caractère autoroutier du site l'a finalement emporté. Le concepteur préférait abandonner le réaménagement de ce lieu plutôt que de réintégrer une autoroute à son projet. Celui-ci n'aurait plus présenté d'intérêt selon lui.

Cet exemple montre les complications apportées par certains ministères, ici celui du ministère des transports qui n'a toutefois pas eu le dernier mot. L'inhibition de ce caractère autoroutier n'a pas soulevé d'opposition de la part d'autres rivaux puisque redonner le fleuve c'était aussi, pour la grande majorité, enlever les obstacles qui séparaient le fleuve de la ville et le boulevard en était un. La réappropriation publique du lieu faisait consensus, ce qui n'est pas le cas du point suivant.

#### **11.2.4.2. L'accès à l'eau et les usages**

Comme cela a déjà été souligné, la lutte pour l'accès à l'eau est virulente à Québec. Accès Saint-Laurent-Beauport, tout comme la Société des gens de baignade, la Société d'histoire de Sillery et le Comité ZIP, déploraient que le projet présenté ne propose pas d'accès physique au fleuve.

L'endroit choisi ne facilite pas la baignade et les autres activités de contact pour plusieurs raisons. Tout d'abord, ce secteur n'est pas naturel mais est issu de travaux de remblayage. Un enrochement qui en protège la sauvegarde complexifie l'accès à l'eau. De plus, la linéarité de cette rive artificielle et l'étrécissement du fleuve engendrent un courant plus fort qu'à d'autres places. Mais paradoxalement, même s'ils avaient conscience de ces contraintes, les adeptes des activités aquatiques tenaient à ce que « redonner le fleuve aux citoyens » ne signifie pas simplement redonner ses rives.

Des intervenants soulignaient aussi l'attraction touristique que pourrait représenter la pêche à l'anguille sur le site. Cela contribuerait à faire revivre des usages du fleuve. En effet, de nombreuses personnes issues de groupes de pression ou de concertation insistaient pour que cette promenade permette des usages multiples du fleuve et peu présents à Québec, tels que la baignade, les activités nautiques, la pêche. La Commission du BAPE allait également dans ce sens. L'aménagement ne devait pas être simplement horizontal mais aussi vertical, c'est-à-dire qu'il devait inclure des liens vers l'élément aquatique. Toutefois, les avis étaient mitigés quant à la baignade, en raison de la qualité de l'eau.

On peut d'ores et déjà remarquer que certaines problématiques apparaissant à l'échelle du territoire métropolitain existent à l'échelle de la promenade également : la défense de la valeur d'usages du fleuve et par conséquent de l'accès à l'eau est au cœur de nombreux discours.

Ce n'est pas le cas du point controversé suivant qui apparaît uniquement dans les remarques liées à la promenade : la concentration d'arbres.

#### **11.2.4.3. La végétation**

Cet exemple relate la difficulté de concilier intérêts privés et intérêts publics. Les habitants sont réticents face à des aménagements nouveaux et susceptibles de détériorer leur panorama fluvial, pour lequel ils se sont installés dans ce quartier.

En effet, les personnes habitant à proximité de la promenade demandaient que les trente-quatre arbres plantés par la commune de Sillery en prévision de la promenade soient abattus, ou en tout cas qu'il n'en soit pas planté d'autres susceptibles de leur voiler la vue sur le fleuve.

La CCNQ et le concepteur expliquent qu'en plus de présenter une qualité esthétique, les arbres coupent le vent qui pourrait décourager certains promeneurs et limitent la vitesse sur le boulevard en réduisant le champ de vision des automobilistes. De plus, il s'agissait de créer par cet écran végétal un environnement sécurisant :

*« Quand tu vas te promener sur la promenade, tu n'as pas l'impression d'être à côté d'une autoroute où tu as des camions qui passent pour aller porter des copeaux dans une scierie ou qui vont porter du pétrole à un bateau qui est dans le port de Québec. Alors tu as plus l'impression d'être dans un milieu presque naturel. » (Président des Amis de la Vallée du Saint-Laurent, 13.06.2012)*

La question de la végétation amène aussi à réfléchir à la question de la nature. Les arbres ici servent notamment à camoufler le boulevard pour créer un environnement sécurisant et une oasis de calme dans un environnement qui longtemps fut hostile aux piétons. Bien que le concept d'aménagement défende une vision très artificialisée et structurée de l'espace riverain, on remarque par la citation ci-dessus que ce parc urbain représente néanmoins un peu de nature entrant à Québec. On se rappelle alors des propos d'André Micoud cités en début du travail : cette idée de nature correspond davantage à une nature esthétique qu'à une nature physique, c'est-à-dire insistant sur la préservation de la faune et de la flore. Ces réflexions sur la nature continue avec la controverse suivante, le marais.

#### **11.2.4.4. Le marais**

Des intervenants ont été déçus de voir dans la nouvelle version proposée la disparition du marais prévu dans la première présentation du projet en 2000. Il s'agissait pour eux d'un élément écologique d'intérêt, qui aurait abrité nombres d'oiseaux et de poissons.

Le concepteur et la CCNQ expliquent les difficultés techniques que cela représentait, ainsi que les complications qu'apportait Pêches et Océans à ce niveau-là. En effet, les terrains riverains avaient été contaminés par la présence de réservoirs pétroliers. Les travaux de dépollution n'allaient pas atteindre un niveau zéro de contamination mais toutefois un niveau acceptable pour les activités publiques. Le risque était alors que la pollution restante se retrouve dans le marais. S'ajoutait à cela qu'étant donné la linéarité de la rive, le courant relativement rapide empêchait la sédimentation qui permettrait l'implantation d'un marais.

On comprend donc que l'environnement choisi, en raison de la pollution restante des terrains, de l'enrochement et de la linéarité de la rive, ne permettait pas de renaturaliser réellement l'endroit au sens écologique du terme. Il s'agissait davantage de créer un parc urbain qui, par ses espaces verts et ses arbres, permettrait la détente.

Quittons les réflexions générales sur la nature pour revenir plus précisément sur le fleuve.

#### **11.2.4.5. La navette**

Un projet de navette qui relierait la promenade à Saint-Romuald sur la rive sud et qui permettrait aux cyclistes de faire une boucle en repassant d'une rive à l'autre sur le traversier au centre-ville a été proposé par le Comité ZIP. Le rapport du BAPE (2005) révèle que la CCNQ était d'accord d'investir dans l'aménagement du quai mais ne souhaitait pas intégrer la navette au projet. La Ville ne voulait pas non plus prendre en charge cette navette.

Cela déçut le Comité ZIP qui voyait par cet équipement une expérience du fleuve supplémentaire ainsi qu'une bonne attraction pour les cyclistes. Cela allait de plus dans le sens d'une amélioration des liens inter-rives. Encore une fois, on remarque que l'utilisation du fleuve est souhaitée par des intervenants mais n'est pas intégrée dans l'élaboration de la promenade.

#### **11.2.4.6. Les commerces, la restauration**

Accès Saint-Laurent Beauport suggérait d'apporter une dimension commerciale à la promenade par la présence de cafés, restaurants, location d'équipements nautiques. Cet organisme insistait donc sur une valorisation économique du fleuve qui en plus d'être intéressante financièrement, aurait l'avantage de prolonger l'expérience du lieu plus tard dans la journée par la restauration.

Après la présentation de ces quelques suggestions ou insatisfactions liées aux aménagements et équipements, revenons à un point non matériel avec les avis des interlocuteurs sur leur capacité d'action.

#### **11.2.5. Le processus participatif**

En ce qui concerne le processus de concertation, a été émis le reproche que celui-ci venait trop tard et que l'on ne puisse alors que bonifier le projet de base, sans le remettre en question.

Plusieurs entretiens ont mis en exergue le manque d'écoute de la CCNQ qui, selon plusieurs intervenants, élabore ses projets avant de faire des consultations et ne tient pas compte des remarques. Il en serait ainsi à nouveau pour la phase trois de la promenade Samuel-De Champlain qui conçoit une piscine à 4 millions de dollars à côté du fleuve. Cette vision n'est pas celle du Comité ZIP notamment qui aurait préféré voir cet argent investi dans des bassins de rétention afin de favoriser le retour de la baignade dans le fleuve.

Les concepteurs rétorquent que lorsqu'on veut dire « oui » à tout le monde, on finit par ne faire plaisir à personne et qu'alors une autre démarche a été adoptée :

*« Je m'attache beaucoup à la vision qu'on développe et essaie de préserver la cohérence du projet. Donc le projet avant tout. Avant les intérêts différents. » (Concepteur de la promenade, 14.06.2012)*

S'ajoute aux remarques un manque de transparence du budget articulé par le Comité ZIP : Il est impossible de savoir comment les sommes sont réparties, ce qui empêche les intervenants de pouvoir demander que le budget soit réduit pour telle chose et augmenté pour telle autre.

Notons toutefois que toutes les remarques que l'on peut lire dans le BAPE ne sont pas à mettre en lien avec une controverse. En effet, certaines interventions avaient pour objectif d'appuyer davantage la vision de la CCNQ. C'est le cas par exemple de la mobilisation du fleuve en tant que paysage qui faisait consensus : La Société d'histoire de Sillery insistait sur la protection et la valorisation des paysages du Saint-Laurent selon leurs valeurs naturelle, historique, sociale, culturelle et esthétique tandis que le Comité de citoyens du Vieux-Sillery appuyait notamment la création de percées visuelles depuis le haut de la falaise.

De plus, toutes les interventions ne concernaient pas le fleuve. Voyons pour terminer cette partie, comment le fleuve a été mobilisé dans l'élaboration, avant de s'intéresser à la réalisation de la promenade.

### 11.3. LA MOBILISATION DU FLEUVE

La majorité des interlocuteurs ont mobilisé le fleuve dans leurs discours. Ce n'est cependant pas le cas du Port et de ses partenaires tels que le Groupe Océan ou la Bunge. La promenade n'ayant aucun impact sur leur rapport au fleuve, ils s'intéressaient uniquement à l'efficacité du boulevard. Quant au milieu associatif, les remarques relevées par le BAPE n'ont pas toutes un lien avec le fleuve non plus, comme en témoignent par exemple les interventions relatives à l'agrandissement des terrains de soccer ou à la création d'un buste à la mémoire du fondateur de l'ancienne Ville de Sillery. Néanmoins, la part belle des remarques concerne un retour physique au fleuve ou insiste sur sa valeur paysagère.

Tous les interlocuteurs reconnaissent le caractère identitaire et historique du fleuve. Si certains appuient leur discours sur le fleuve en tant que voie d'arrivée des explorateurs ou du commerce du bois, d'autres se rappellent avec nostalgie de la présence de plusieurs plages dans leur enfance. La façon de se représenter le fleuve et par conséquent l'aménagement riverain adapté varie alors beaucoup selon qu'on privilégie la valeur patrimoniale ou la valeur d'usages.

Les concepteurs ont fait du fleuve la « référence pour ce projet »<sup>24</sup> (SITE DE LA CCNQ). Ils l'ont mobilisé en mettant l'accent sur son histoire (le transport du bois) ainsi que sur ses « humeurs » par les quais thématiques. Les concepteurs cherchent à chaque fois à présenter des interprétations du fleuve, comme l'attestent la CCNQ qui réfléchit à l'approche qui va guider la prochaine phase :

*« Je ne détesterais pas par exemple travailler sur ce qui flotte sur le fleuve. Quand vous regardez vous voyez passer un bateau, c'est quoi un bateau ? Un bateau c'est porteur d'espoir, c'est porteur de rêve, c'est porteur d'aventure. Il va où, il fait quoi, il vient d'où ? » (Directeur de la promotion et de la communication à la CCNQ, 20.06.2012)*

La représentation d'un « retour au fleuve » est différente pour les uns et pour les autres et des entretiens a souvent jailli une critique virulente envers le travail des architectes. Une opposition récurrente s'est ressentie entre leur conception et une volonté d'accès au fleuve, ainsi qu'une « naturalité » des projets. La création d'une piscine à côté du fleuve dans la phase trois accentue ce discours puisque plusieurs personnes, issues d'associations ou d'institutions ont tenu à souligner l'ironie d'avoir un plan d'eau à côté du fleuve donnant l'illusion qu'on se trempe dedans. Un interlocuteur a exprimé l'image négative que cela donne au fleuve : Celui-ci est tellement pollué que l'on préfère créer une piscine sur sa rive plutôt qu'investir dans des bassins de rétention.

Un autre intervenant ridiculise la tendance à privilégier des aménagements thématiques qui rappellent des événements du passé au détriment d'usages actuels :

*« C'est courant dans le monde des architectes, ils font ce qu'on appelle des palimpsestes : Des souvenirs de quais, des souvenirs d'accès, des souvenirs de pêche. Ils ont des poissons à vingt pieds de distance. De vrais poissons. Ils font des souvenirs de poissons. Dans la ville de Québec il y a des vagues dessinées à terre. Ils ont copié ça sur Barcelone. Ils ont dit : "Voilà 200 ans il y avait des vagues qui venaient là et les gens pouvaient toucher à l'eau." A vingt mètres de là il y a de vrais vagues avec de la vraie eau et il n'y a pas un chat qui est capable d'y toucher. » (Président de la Société des gens de baignade, 15.06.2012)*

<sup>24</sup> <http://www.capitale.gouv.qc.ca/realisations/promenade-samuel-champlain>, consulté le 16.12.2011

La muséification en quelque sorte du passé du lieu (valeur patrimoniale, historique) se confronterait à un désir d'utilisation actuelle du fleuve (valeur d'usages). L'évocation du fleuve est poussée un peu loin selon certains comme en atteste les propos suivants :

*« Des fois je me demande à quoi ça sert. On a même fait de l'aménagement, de l'art avec de la pelouse, la pelouse qui fait comme des vagues. Ça c'est typique du mental des architectes-paysagistes mais on n'a pas d'accès à l'eau. » (Membre d'Accès Saint-Laurent Beauport, 18.06.2012)*

Le concepteur lui-même est venu à parler de la dichotomie entre « nature » et profession des aménagistes exprimée par des intervenants qu'il a rencontrés :

*« Pour eux, quand on engage un architecte, un architecte de paysage, finalement on ne naturalisera pas, on va dénaturiser, artificialiser dans le fond. Moi je ne rejoins pas du tout cette approche-là dans le contexte spécifique dans lequel on travaille, dans le sens où pour moi la promenade Samuel-De Champlain est un lieu de proximité d'une conurbation de Québec. On n'est pas en plein parc des Laurentides, on n'est pas en pleine forêt boréale, on est dans un milieu qui est, oui, naturel mais avec une certaine urbanité. » (Concepteur de la promenade, 14.06.2012)*

Le débat sur la sorte de nature à privilégier entre une nature-écosystème ou une nature-sociale se retrouve dans l'élaboration de la promenade.

Les divers éléments soulevés dans ce chapitre exemplifient les problématiques de rapport ville-fleuve à Québec. Repassons-les rapidement en revue.

De nombreux acteurs ont pris part aux audiences publiques et on fait connaître leurs volontés. La localisation choisie était passablement controversée puisqu'aménager le fleuve en périphérie ne correspondait pas à la représentation que certains se faisaient de l'objectif « redonner le fleuve aux Québécois ». De plus, elle allait de pair avec des coûts élevés puisque la réappropriation publique nécessitait une décontamination des terrains ainsi qu'un déplacement du boulevard.

Certaines interventions référaient aux représentations que les gens se faisaient du caractère naturel que devait récupérer ce lieu longtemps dégradé. En raison du faible potentiel écologique du lieu, la nature favorisée était davantage sociale, c'est-à-dire que celle-ci devait servir de cadre agréable dans un milieu qui présentait néanmoins un caractère urbain prononcé (forte circulation, berge enrochée, habitations). Quant au fleuve, deux représentations se partageaient les opinions : sa mise en valeur esthétique, paysagère uniquement contre, en plus de cela, le retour d'activités de contact.

Pour terminer, certaines remarques amènent à réfléchir sur le processus participatif qui venait tardivement selon certains interlocuteurs. Les intervenants se plaignaient de ne pas tous avoir eu voix au chapitre et que les concepteurs n'aient pas profité suffisamment des connaissances des récitants ainsi que de leurs souhaits réels. Il est temps maintenant de voir si ces controverses liées à l'élaboration ont persisté dans la réalisation et s'il en est apparu de nouvelles depuis.

## 12. LES AMÉNAGEMENTS RÉALISÉS SUR LE SITE DE LA PROMENADE AINSI QUE LES USAGES QUE L'ON PEUT Y OBSERVER RENDENT-ILS COMPTE D'UNE CONCILIATION DES DIFFÉRENTES VALEURS ASSOCIÉES AU FLEUVE ?

Après avoir montré les orientations d'urbanisme puis la façon dont le fleuve est mobilisé dans l'élaboration de la promenade, il s'agit ici de regarder comment la réalisation rend compte de la conciliation des différents intérêts et des différentes valeurs. La finalité est de voir si les controverses subsistent et finalement quelles valeurs du fleuve sont les plus représentées.

Avant de reprendre les différents points controversés exposés précédemment, voyons de manière globale s'il y a cohérence entre ce qui devait être fait et ce qui l'a été.

Selon le concepteur, certaines fonctions ont dérivé de l'aspect contemplatif prévu au départ. C'est le cas des jets d'eau pris d'assaut par les enfants qui s'y mouillent (voir annexes p. 92). Il est ravi de cette appropriation qui n'était pas escomptée. Quant aux autres interlocuteurs, ils n'ont pas fait spécialement part de différences entre ce qui leur avait été montré et les aménagements réalisés. Ce qui en général est une bonne chose, est ici quelque peu décevant car cela signifie que les modifications escomptées en 2005 n'ont pas été réalisées.

### 12.1. LA CONSIDÉRATION DES REMARQUES DES INTERVENANTS ET DU BAPE

Je propose ici de juxtaposer aux discours des interlocuteurs mes propres observations, dans le but de voir si les remarques ont été prises en compte.

Tout d'abord, le budget et la localisation n'ont pas été modifiés malgré les nombreuses remarques qu'ils ont soulevées. 70 millions ont été investis entre le quai des Cageux et le parc de la Jetée (extrémité est) tel que prévu. Voyons ce qu'il en est des autres éléments énoncés précédemment.

#### 12.1.1. Le boulevard

Celui-ci a été réaménagé pour serpenter dans le nouveau parc urbain, comme cela avait été présenté. Les interlocuteurs en sont satisfaits. Les entreprises portuaires pour qui l'inhibition du caractère autoroutier pouvait être nuisible n'ont cependant pas été interrogées.

La controverse est plus vive quant aux accès au fleuve.

#### 12.1.2. L'accès à l'eau et les usages

Lorsque l'on déambule sur la promenade, on réalise rapidement que celle-ci est avant tout appropriée par des cyclistes, des coureurs et des promeneurs. Ces derniers font l'expérience de cet environnement très épuré à la manière d'un musée en plein air : ils déambulent en s'instruisant sur les plantes, les œuvres d'art ou le passé des lieux. Le fleuve est un tableau gigantesque.

Les jours de forte affluence, tels que les fins de semaines par beau temps, s'ajoutent des personnes qui viennent y bronzer, pique-niquer tel qu'on pourrait le faire sur une plage mais aussi dans un parc public au cœur d'une ville. S'agit-il alors d'un retour au fleuve ou simplement d'un retour à la nature ? En effet, il semble que les usages de la promenade,

uniquement terrestres, soient ceux de n'importe quel parc urbain. Sans grande surprise, je n'ai aperçu personne se baigner.

Néanmoins on retrouve un usage qui demande un panorama spécifique et qui ne se retrouve pas dans n'importe quel parc public : la contemplation du fleuve. Les personnes âgées apprécient visiblement de venir s'installer sur leur propre chaise de camping pour observer le paysage (voir annexes p. 88). Cela peut sembler d'autant plus surprenant qu'il existe des équipements pour s'asseoir. Cependant les transats au bord de l'eau sont vite occupés et les bancs sans dossiers ne sont pas forcément confortables pour y passer l'après-midi. De plus, cela permet de choisir son panorama favori.

Les jets d'eau font le bonheur des enfants, qui ne peuvent pas se baigner dans le fleuve, tout comme celui des coureurs qui s'y rafraichissent les pieds. Sur le banc évoquant la fracture des glaces, des marques témoignent d'une appropriation par les skateurs (voir annexes p. 92). Le concepteur a confié à ce propos que des plaques en acier allaient être installées pour remédier à cet usage non souhaité. A part cela, il n'a pas remarqué d'usages controversés.

Un kayakiste a été aperçu (voir annexes p. 88) mais l'on ne peut pas dire que l'endroit soit réellement prévu pour cela. Un interlocuteur reproche qu'aucune rampe de mise à l'eau « *digne de ce nom* » n'ait été réalisée et qu'aucune ne soit prévue pour la prochaine phase malgré l'importance des budgets à disposition :

*« C'est idéologique. Ils ne veulent pas avoir de sea-doo<sup>25</sup> et ils ne veulent pas avoir le type de Québécois qui ont des chaloupes avec des moteurs hors-bords. "On ne veut pas les avoir", c'est des bateaux de marinas et des gens chic. » (Président de la Société des gens de baignade, 15.06.2012)*

Accès Saint-Laurent Beauport note l'incohérence entre les conclusions du BAPE et la réalisation effective, toujours en ce qui a trait à l'aménagement d'accès :

*« Ce rapport-là quand on le lit et qu'on va voir la promenade, on se rend compte que ça n'a rien à voir. Voyez-vous ici, le commissaire du BAPE dit qu' "il faut que ça repose à l'évidence sur le développement d'activités liées à l'usage du fleuve et de l'eau". J'ai plein de phrases-clés comme ça que je prends en plein visage. » (Membre d'Accès Saint-Laurent Beauport, 18.06.2012)*

La promenade n'apporte selon lui aucun usage nouveau du fleuve, ce qui pourtant était une recommandation du BAPE :

*« C'est stérile la promenade Samuel-De Champlain. Ça n'a pas engendré de nouvelles relations avec le fleuve. C'est ça qui est décevant, ce n'est pas un retour au fleuve, c'est un aménagement paysager pour se promener au bord du fleuve. [...] On a dépensé 70 millions pour faire un beau boulevard. » (Membre d'Accès Saint-Laurent Beauport, 18.06.2012)*

Cela serait à mettre en perspective avec la surveillance de Pêches et Océans et Environnement Canada pour qui « *les êtres humains sont des intrus dans le fleuve* », selon la Société des gens de baignade. De plus, le Comité ZIP qui regrette que la pêche à l'anguille n'ait pas été davantage exploitée, explique que ce poisson est devenu une espèce protégée. Les ministères de protection de l'environnement compliquent le retour de certains usages.

La CCNQ dit pourtant avoir fait les aménagements nécessaires pour les activités de contact :

---

<sup>25</sup> Jet ski.

*« Concernant la pêche il faut aller sur le quai des Cageux pour voir comment les gens trouvent de jolies carpes et de jolis dorés. On a fait des enrochements et des marches qui sont largement utilisés pour être capable de se tremper le gros orteil dans l'eau du Saint-Laurent. Il y a des lieux d'accostage pour kayak et canot. [...] Près du quai des Cageux, vous savez il y a une espèce d'embarquement, il y a une plage qui est là, il y a des anneaux, il y a même des supports qui sont disponibles durant l'été pour faire des mises à l'eau et des sorties d'eau. Puisqu'on avait un enrochement artificiel c'était difficile de faire beaucoup de percées mais on en a quand même trois ou quatre. » (Directeur de la promotion et de la communication à la CCNQ, 20.06.2012)*

Le quai des Cageux et ses abords sont effectivement occupés par quelques pêcheurs. Par contre, les anneaux d'accostage ne sont pas réellement mis en évidence et bien que je me sois attardée à les trouver, ma recherche a été vaine.

Le Comité ZIP félicite la CCNQ d'avoir toutefois intégré au projet des escaliers qui permettent de se rapprocher du fleuve ainsi qu'une descente pour les kayaks. Elle divulgue tout de même que celle-ci n'est pas réellement pratique ni appréciée des kayakistes. La Ville remarque comme d'autres que l'endroit n'est pas réellement prévu pour les activités de contact :

*« Oui il y a une descente ou deux pour des kayaks mais c'est sûr que ce n'est pas aménagé. Là où on les a prévus, c'est à la baie de Beauport. [...] Mais je ne pense pas que c'était l'objectif nécessairement parce que je ne pense pas que c'est la majorité des gens qui font du kayak sur le fleuve. » (Urbaniste à la Ville de Québec, 11.06.2012)*

L'absence d'accès publics, ou du moins leur présence très discrète, révélée par les entretiens et les observations montrent qu'une ancienne conception d'aménagement des promenades semble avoir été privilégiée. En effet, l'accent porté sur la déambulation plutôt que sur des activités nautiques et aquatiques rappelle les promenades du XIX<sup>e</sup> siècle. Si à l'époque la baignade n'était pas populaire bien qu'on lui reconnaissait une vertu thérapeutique, à Québec actuellement l'absence de baigneurs est à mettre en lien au contraire avec une insalubrité déclarée de l'eau. Dans les deux cas, la contemplation est privilégiée avant tout.

Néanmoins, le manque d'accès public ne décourage pas les utilisateurs de la promenade qui viennent nombreux. Tous les interlocuteurs s'accordent à dire que la fréquentation dépasse toutes les attentes.

### 12.1.3. La végétation

La Coalition des résidents du chemin du Foulon se dit également satisfaite de la promenade mais dénonce tout de même un manque d'éthique et de démocratie de la CCNQ qui n'a pas écouté ses revendications et a continué à planter des arbres :

*« Nos demandes ne venaient pas en contradiction avec ce qu'ils ont fait. Pas du tout. C'est parce que vous savez, tous les gens du chemin du Foulon, on est derrière la promenade. Alors pour les gens qui font la promenade, les gens qui sont situés derrière ce n'est pas important. » (Président de la Coalition des résidents du chemin du Foulon, 06.07.2012)*

Le secteur est visible sur une des photos désignées sous le parc de la Jetée (voir annexes p. 94). Effectivement, les habitants n'ont, hormis en hiver, plus grande vue sur le fleuve.

Bien qu'augmentant la qualité végétale du lieu, les arbres remplissent davantage des fonctions esthétique et technique qu'une volonté écologique : ils renvoient à une nature très contrôlée puisque les arbres sont judicieusement placés de façon à déranger le moins possible les

riverains, à créer des perspectives particulières et à couper du vent. On se trouve par conséquent à l'opposée d'une nature dite « sauvage ». Il en est de même pour ce qui est qualifié sous le terme de « marais ».

#### 12.1.4. Le marais

Le marais n'a pas été réalisé en tant que tel pour les raisons techniques énoncées plus avant. Néanmoins, une bande de végétation constituée d'espèces de marais supérieur a été créée dans le but de sensibiliser la population à cet écosystème paraît-il menacé (voir annexes p. 89). Au lieu d'avoir un milieu d'intérêt écologique réel, cette « muséification » des espèces présente une vocation plus pédagogique.

L'abandon d'un réel marais n'est pas sujet à des critiques puisque tous les interlocuteurs ont admis l'impossibilité d'en recréer un à cet endroit. De plus, les personnes qui y étaient favorables vont certainement être satisfaites puisque l'idée d'un marais a été reprise pour la phase trois.

Une amertume subsiste par contre toujours à propos de la navette fluviale.

#### 12.1.5. La navette

Le Comité ZIP regrette la frilosité de la CCNQ qui n'a pas intégré à son budget de 70 millions un projet pilote de navette :

*« Ils ont aménagé le quai. On a trouvé avec croisière AML, dans le temps, un petit bateau qui coûtait 100'000 dollars [...]. C'était le moment d'essayer en 2008 un projet pilote Québec-Lévis mais paraît-il c'est Lévis qui a reculé car elle ne voulait pas investir 300'000\$ pour aménager un quai. Mais la CCNQ à l'intérieur de son propre projet, elle n'aurait pas pu investir 1.5 millions alors qu'ils ont déplacé un terrain de football à 1 million de dollars ?[...] Ici ils disent que c'est une question de rentabilité mais la promenade Samuel-De Champlain c'est un service gratuit pour la population. »  
(Directrice générale du Comité ZIP, 05.06.2012)*

Cette navette qui aurait représenté, selon cet organisme, un nouveau contact avec le fleuve n'a pas survécu aux complexités financières qu'elle posait et le Comité ZIP met cela en lien avec le manque de transparence du budget de la CCNQ qui ne permet pas de demander une modification de la répartition financière.

Encore une fois, ce service payant qui aurait appuyé la valeur dite « d'usages » et la valeur économique du fleuve n'a pas été concrétisé. La valeur économique aurait aussi pu être intégrée par des équipements commerciaux sur la rive cette fois.

#### 12.1.6. Les commerces, la restauration

Selon mes observations, l'aménagement de la promenade semble être conçu comme une œuvre d'art sur laquelle de potentiels équipements tels qu'un marchand de glace ou une location de vélo viendraient rompre l'harmonie du site. Hormis le quai des Cageux qui abrite une petite concession de restauration, rien n'est prévu pour agrémenter la promenade d'activités commerciales. L'envie de manger une glace peut être longue à contenter si l'on se trouve à l'autre bout de la promenade.

Cette conception est réellement surprenante étant donné la forte fréquentation qui rentabiliserait certainement des activités commerciales. Les raisons invoquées par la CCNQ sont d'une part que les conditions climatiques ne permettraient pas d'exploiter ces commerces

à l'année longue et d'autre part que l'un de ses principes consiste à ne pas ouvrir ses parcs et espaces verts à des activités privées qui ne profitent pas à la collectivité.

Un seul interlocuteur a évoqué ce manque, à croire que cela n'étonne pas spécialement les gens et qu'ils n'en ont pas réellement besoin.

La promenade, on le comprend alors, ne vise pas du tout à créer de l'activité économique. Pourtant, il arrive que des manifestations temporaires prennent vie sur le site, telle que la 8<sup>e</sup> édition de Visit'Arts-Québec. La restauration du quai des Cageux fermant à 21h, la promenade n'est pas prévue comme un lieu d'animation en soirée. La promenade reste tout de même utilisée le soir par quelques sportifs.

Avec ces éléments problématiques subsistants, peut-on considérer que l'objectif de rendre le fleuve aux citoyens est atteint ?

#### 12.1.7. **L'objectif : Redonner le fleuve aux Québécois**

Voyons ce que pensent les interlocuteurs de la réussite de cette promenade. Le Comité ZIP conclut que l'objectif n'est qu'en partie réussi puisqu'il manque toujours la baignade.

Pour la Ville de Québec, la fréquentation inespérée témoigne de la réussite locale, régionale et même nationale de la promenade, réussite non seulement pour la population mais aussi en tant que parcours cérémoniel accueillant des dignitaires.

Pour la CCNQ, l'objectif de « redonner le fleuve aux Québécois » est réussi puisque, pour elle, cela signifie casser l'obstacle autoroutier et redonner un intérêt et un accès à ce lieu.

Pour le concepteur, redonner le fleuve aux citoyens c'est tout d'abord intégrer le citoyen au centre des préoccupations d'aménagement fluvial. C'est prévoir comment il va se sentir en se promenant dans cet environnement. Il est réellement ravi de voir que les usagers s'approprient l'endroit tel qu'il l'avait espéré. De plus, il ne tarit pas d'éloge sur sa réalisation qui dépasse une réussite régionale et se présente à ses yeux en exemple pour tout le Québec :

*« Le fleuve est présent partout mais très peu exploité. De Montréal à Charlevoix il y a très peu d'espaces aménagés. [...] Je pense que le projet de la promenade, non seulement pour la ville de Québec mais pour le Québec de manière générale a été comme une surprise un peu pour tout le monde dans le sens "wouah, on peut faire ça avec notre fleuve, on peut y aller !" Il y a eu une forme de surprise et nous les premiers comme aménagistes, sur la puissance, la synergie des aménagements avec le fleuve [...]. » (Concepteur de la promenade, 14.06.2012)*

Les Amis de la vallée du Saint-Laurent pensent non seulement que les gens se sont appropriés cette structure, mais aussi que la promenade a contribué à développer le sentiment d'appartenance des Québécois envers le fleuve.

Accès Saint-Laurent Beauport reste sceptique mais souligne quand même qu'il s'agit d'un pas dans la bonne direction :

*« Dans la mémoire collective, les gens ont oublié qu'il y a plusieurs années on allait au fleuve davantage à Québec. Quand on a oublié ça, on est heureux de ce pas en avant. Moi aussi je suis heureux mais on parle ici d'usages du fleuve, d'aller jouer dans l'eau pour que ça génère de l'activité économique, touristique, que la qualité de vie de Québec soit améliorée grâce à ça et, malheureusement ce n'est pas la promenade Samuel-De*

*Champlain qui fait ça, c'est la baie de Beauport présentement qui fait énormément plus. » (Membre d'Accès Saint-Laurent Beauport, 18.06.2012)*

Pour la Société des gens de baignade, les panoramas sur le fleuve que permet la promenade valorise l'intérêt du fleuve. Il s'agit déjà d'un pas en avant pour un futur et véritable retour physique au fleuve.

Il est important de signaler qu'un aspect important de la promenade fait largement consensus : tous les interlocuteurs félicitent la vocation publique du site alors que ce dernier aurait pu être dédié à la création de logements. « Redonner le fleuve aux Québécois », c'est donc, pour tous, privilégier les intérêts publics. Néanmoins, certains se sont demandé si cet aménagement profitait réellement à tous les citoyens.

## **12.2. LE PROFIL SOCIO-ÉCONOMIQUE DES USAGERS**

L'idéologie bourgeoise soulevée par deux interlocuteurs précédemment est également identifiable selon eux à la promenade Samuel-De Champlain. Les habitants de Saint-Sauveur, Limoilou, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Roch, c'est-à-dire des quartiers les plus pauvres de la ville, ne viendraient pas beaucoup puisque l'endroit est peu accessible sans voiture et puisque situé à dix kilomètres du centre-ville, il peut décourager plusieurs cyclistes.

La Ville rappelle la présence d'une navette qui permet d'accéder pour deux dollars sur la promenade. Néanmoins, elle reconnaît que les gens moins fortunés ont moins d'intérêt à y aller et y vont certainement moins, du fait que l'aménagement soit éloigné de leurs quartiers.

Au contraire, c'est la présence d'une population aisée de la Haute-Ville qui étonne la CCNQ qui s'attendait davantage à une population sportive, voire plus familiale en fin de semaine :

*« On ne croyait pas que les gens – vous savez Basse-Ville/ Haute-Ville, un classique, les masses populaires et les grands bourgeois – on ne pensait pas que les gens d'en haut descendraient comme ça. Ça a été une belle réussite pour nous. Il y a une espèce de mixité des classes que je trouve exceptionnelle. » (Directeur de la promotion et de la communication à la CCNQ, 20.06.2012)*

Néanmoins elle pondère par la suite ses propos :

*« [...] Mais c'est vrai que les gens des quartiers de Saint-Roch, Saint-Sauveur, Limoilou, pour eux l'accès au fleuve il est différent. Je vous dis qu'ils ont quand même un accès sur la rivière Saint-Charles qui est assez beau, [rivière] qui a été renaturalisée, c'est comment dire...le fleuve du pauvre. » (Directeur de la promotion et de la communication à la CCNQ, 20.06.2012)*

Si la rivière Saint-Charles est le fleuve du pauvre, cela signifie-t-il que le Saint-Laurent est celui du riche ? Le PDAD (2005) dit à propos de ce parcours cérémoniel qu'il doit renvoyer au statut de capitale de la ville ainsi que refléter la qualité de vie de la population québécoise. Est-ce qu'une volonté d'attirer une population aisée à Québec légitimerait selon les décideurs de créer des aménagements d'un certain « standing » ?

Il n'est malheureusement pas possible d'approfondir ce questionnement puisqu'aucune étude statistique n'entoure cette problématique et que mes observations ne permettent pas non plus de juger du profil des usagers. Si cette recherche n'est pas en mesure de rendre compte du profil des usagers, aucun doute ne subsiste quant à la forte fréquentation de la promenade.

### 12.3. L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE DE LA PROMENADE

Face à ces différents points de litige, il est toutefois important de souligner que la promenade a néanmoins contenté passablement d'aspects tels qu'une meilleure liaison avec le haut de la falaise ainsi qu'une valorisation du paysage et du potentiel écologique du boisé.

Néanmoins comme cela a été démontré, nombre de critiques subsistent quant à la localisation en périphérie, au coût des aménagements et à l'efficacité de ceux-ci. A alors été demandé aux interlocuteurs comment ils expliquaient la si grande fréquentation de la promenade.

Un interlocuteur rapporte que c'est la seule place à Québec où l'on peut s'approcher du fleuve. Il admet qu'il y a aussi Beauport mais que cette plage est encore plus difficile d'accès si on ne possède pas de voitures. Ainsi, l'endroit serait fréquenté pratiquement quel qu'en soit l'aménagement.

Le Comité ZIP illustre ce qu'il s'est passé :

*« Si au lieu de vous donner une bague en argent on vous donne une bague en or vous refusez ? C'est ce que les gens ont eu, ils ont eu une belle promenade, bien aménagée. »  
(Directrice générale du Comité ZIP, 05.06.2012)*

On peut se demander pourquoi la population ne réagit pas plus virulemment à ces aménagements voraces en deniers publics. Un interlocuteur a son hypothèse à ce propos :

*« Il faut comprendre aussi que Québec, avant Monsieur Labeaume [maire depuis 2007], on passait pour un gang de naiseux un petit peu au Québec. C'était Montréal. "Et puis Montréal ils ont le tramway, et puis Montréal ils ont eu les Olympiques, [...] Québec vous êtes un gros village." Et on n'a pas de grandes industries à Québec. C'est une ville de fonctionnaires. Alors on souffrait de cette espèce de complexe-là je pense. [...] Et avec Québec 2008 là on a fait venir McCartney, le cirque du soleil, [...] et tout d'un coup, Québec on est capable. Et puis là malheureusement à Montréal c'est des scandales à ne plus finir avec la construction, le maire, [...] et ici il y a comme un sentiment de fierté qui s'est installé auprès des gens de Québec et j'ose croire que c'est un peu ça aussi qui fait qu'on met ce 100 millions-là, ça coûtera ce que ça coûtera et tout le monde est content. » (Conseiller en aménagement du territoire à la CMQ, 21.06.2012)*

Ainsi donc la rivalité des deux villes principales du Québec semblerait jouer un rôle sur l'acceptabilité sociale des aménagements relatifs à l'ensemble du projet de promenade Samuel-De Champlain. Le concepteur a fait d'ailleurs remarquer que le réaménagement du fleuve risque bien d'être la prochaine étape à Montréal qui ne veut pas demeurer en reste.

Pour conclure cette partie, revenons plus précisément sur l'objet de cette troisième sous-question, la conciliation des différentes valeurs du fleuve.

### 12.4. LA CONCILIATION DES VALEURS

Si l'on reprend les valeurs énoncées par Boutefeu – culturelle, écologique, économique, psychosensorielle, sociale et santé – on peut conclure que l'aspect écologique, hormis au boisé de Tequenonday, n'est présent dans les aménagements que par la bande végétale du marais. Le PMAD renseigne à ce propos : la promenade Samuel-De Champlain figure au répertoire des corridors et espaces naturels et récréotouristiques d'intérêt métropolitain mais dans la sous-liste C qui contient les espaces de moindre importance. Cependant, le boisé de Tequenonday correspond quant à lui à la sous-liste B qui nécessite une protection dite

« intermédiaire » (PMAD 2011). Hormis donc dans son boisé, la promenade ne présente pas de caractéristiques naturelles demandant une surveillance particulière. Le BAPE souligne aussi que la valeur écologique de l'endroit est plutôt située dans la falaise qu'au bord du fleuve, ce qui est par ailleurs démontré par l'impossibilité de recréer un marais véritable. On peut par contre remarquer que par la dépollution des terrains et par la revégétalisation du lieu le projet a déjà quelque peu amélioré la qualité environnementale.

L'aspect économique n'est, de façon surprenante, pas du tout existant, si ce n'est par la présence de la petite restauration au quai des Cageux. De manière indirecte par contre, la Ville compte sur cet aménagement pour contribuer à l'attrait touristique de la ville et plus encore à l'amélioration de la qualité de vie qui accroît conséquemment l'attractivité de Québec pour de potentiels nouveaux contribuables.

La valeur culturelle par le paysage mais aussi les œuvres d'art et l'importance octroyée au passé du lieu est fortement représentée. La vocation de parcours cérémoniel s'inscrit dans ce contexte : il s'agit de montrer une facette de l'histoire et de la culture du Québec aux dignitaires étrangers.

Les aménagements évoquant les humeurs du fleuve peuvent éveiller une certaine sensibilité et donc répondre à la qualité psychosensorielle du lieu.

Pour terminer, les valeurs sociales et de santé sont tout à fait acquises comme en témoigne la fréquentation de personnes venant s'y détendre et/ou y pratiquer leur sport.

Une valeur supplémentaire qui a été énoncée par un interlocuteur est la valeur d'usages, qui renvoie aux activités récréatives liées à l'eau. Celle-ci n'est pas assez présente aux dires de plusieurs personnes rencontrées. La difficulté de la concilier avec les autres serait à mettre en parallèle selon la Société des gens de baignade et le Comité ZIP avec les restrictions des ministères environnementaux qui ne permettent pas d'être en contact avec le fleuve qu'ils réserveraient davantage au monde des poissons et des oiseaux. S'ajoute à cela que les aménagements ne considéreront pas la valeur d'usages du fleuve, tant que des discours divergents et donc des incertitudes persisteront quant à la qualité de l'eau.

Il est intéressant de souligner que les controverses entourant la promenade Samuel-De Champlain manifestent une incohérence dans les bases du débat déjà en ce qui concerne l'accès au fleuve, ce qui explique que cette valeur d'usages ne soit que peu ou pas représentée. En effet, la CCNQ n'a pas élaboré cet aménagement dans une perspective de retour des activités de contact avec l'eau. L'endroit choisi pour élaborer la promenade ne répond pas aux qualités requises pour cela, en raison de l'enrochement des berges et du courant fluvial. Néanmoins, les défenseurs d'un retour physique au fleuve ne peuvent concevoir qu'un aménagement de 70 millions de dollars se contente de redonner les rives. Ils ont alors prôné des installations facilitant l'accès au fleuve, bien qu'ayant conscience que l'emplacement n'était pas des plus judicieux pour cela. On peut y voir une tactique de la part de ces associations : insister sur un retour physique au fleuve en sachant que l'endroit ne le permet pas pourrait servir à démontrer que des endroits fonctionneraient davantage pour cela, à savoir le bassin Louise défendu par la Société des gens de baignade et la baie de Beauport par Accès Saint-Laurent Beauport.

Dans tous les cas, on remarque une opposition forte de vision dès le départ en ce qui concerne la fonction de la promenade, du fait que l'objectif associé à celle-ci, soit celui de « redonner le fleuve aux Québécois », ne soit pas compris de la même façon par tous. Quelles sont les implications de ces différences de perception sur les projets futurs ?

En premier lieu, on peut se demander comment la CCNQ pourra réaliser l'ensemble de la promenade Samuel-De Champlain si elle consacre les mêmes sommes d'argent à toutes les phases. N'ayant pas entendu l'intéressée à ce sujet, la question reste ouverte.

En second lieu, le processus participatif est matière à réflexion. Plusieurs groupes ont dénoncé une trop grande autonomie des concepteurs qui n'ont pas intégré leurs multiples représentations. On peut alors se demander si les associations ont encore envie de collaborer ou si un blocage de leur part pourrait mettre d'autant plus en péril une conciliation d'intérêts multiples. Néanmoins, il est à rappeler que la promenade est pour beaucoup un franc succès comme l'atteste la fréquentation. Est-ce alors réellement un besoin de créer un processus de concertation ou peut-on avoir pleinement confiance en la CCNQ et les concepteurs engagés ? On pourrait en effet rétorquer que la population est satisfaite de cet aménagement qui représente un accès au rivage très esthétique et ne se pose pas davantage de question sur ce qui aurait pu être fait de façon supplémentaire, d'autant que le « retour à la baignade » n'a peut-être pas encore réellement fait son chemin dans les esprits de tout un chacun.

## Cinquième partie

---

# **CONCLUSION**

La mise en lumière des controverses par les discours d'acteurs avait pour finalité de répondre à la question de départ suivante :

**Comment le fleuve Saint-Laurent est-il mobilisé et valorisé dans l'urbanisme de la ville de Québec, ainsi que plus précisément dans l'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain ?**

La finalité était donc de mettre en lumière les différentes problématiques, divers intérêts et jeux d'acteurs qui rentrent en ligne de compte dans la création d'aménagements fluviaux à Québec.

A l'instar de nombreuses villes industrialisées, celle de Québec ainsi que la Communauté métropolitaine ont intégré par plusieurs stratégies le fleuve dans leurs plans d'aménagement et de développement. Ceux-ci insistent sur de nombreuses vocations du fleuve (loisirs, commerce, écologie,...) ce qui témoigne d'une gestion durable de celui-ci. Par un réseau vert, bleu et blanc, ces institutions ont pour ambition de mettre en cohésion les espaces naturels et récréotouristiques dont les aménagements fluviaux sont une composante essentielle. Une gestion intégrée va progressivement être mise sur pied pour soutenir une cohérence des projets sur l'ensemble du territoire métropolitain. Les plans et les entretiens ont toutefois révélé que le fleuve ne va pas jusqu'à être l'outil principal du développement urbain comme cela peut se voir dans d'autres villes telles que Nantes. A Québec, les projets n'ont pas la vocation de réhabiliter des quartiers de la ville, mais plutôt d'accroître de manière générale la qualité de vie afin d'inciter de nouvelles entreprises et de nouveaux habitants à s'y installer. En effet, la stratégie métropolitaine principalement liée au fleuve est celle d'attirer et non de structurer.

Le contexte politique est important pour comprendre le rapport au fleuve à Québec. Les relations entre les deux gouvernements – provincial et fédéral – interfèrent dans cette question, particulièrement par le désengagement de la CCNQ à négocier au centre-ville, sur les terrains portuaires. Ainsi, pour comprendre la relation ville-fleuve à Québec, il faut aussi s'intéresser à la relation ville-port. A ce propos, signalons que les intérêts du Port, les retombées économiques que ses activités génèrent pour la ville et la province, ainsi que sa propre situation financière sont encore mal connus de la population. Les efforts qu'il fournit en termes d'accessibilité publique méritent d'autant plus d'être remarqués qu'il ne tire aucun bénéfice financier de ses dons en espace que sont la baie de Beauport, le bassin Brown et la future station du Foulon.

Si de nombreuses vocations du fleuve sont intégrées dans les plans, la valeur sociale ainsi que la dimension paysagère sont celles qui, dans les faits, semblent avant tout guider les aménagements fluviaux. Rappelons au passage qu'il n'y a pas toujours cohérence entre le PDAD de la Ville et les décisions actuelles de celle-ci, comme l'atteste le cas du bassin Louise. Concernant la promenade Samuel-De Champlain, la valeur sociale (lieu de rencontre, d'activités récréatives et sportives) est cependant uniquement représentée par des activités terrestres, le contact à l'eau n'étant pas favorisé. Les raisons à cela invoquées dans les entretiens sont la complexité apportée par les ministères de protection de l'environnement et bien entendu la qualité de l'eau. La valeur culturelle (paysage, esthétique, art, commémoration) est également puissante tandis que les valeurs écologique et économique sont pratiquement absentes de la promenade.

Trois controverses qui s'inscrivent à l'échelle de la ville ont modelé, selon des interlocuteurs, la conception de la promenade. Il s'agit de l'accessibilité publique du fleuve complexifiée par la relation ville-port, de la qualité de l'eau qui donne lieu à des discours très différents, et du

profil socio-économique des usagers puisque selon certains, les aménagements riverains ne seraient ni prévus pour la population moins aisée de Québec ni fréquentés par elle. A ces éléments s'ajoutent d'autres controverses qui ciblent spécifiquement la promenade. Elles ne concernent pas toutes le fleuve mais on peut néanmoins conclure que celui-ci a été largement mobilisé par les intervenants. Elles témoignent par ailleurs que la mission de « redonner le fleuve aux Québécois », qui fait d'emblée consensus à en croire le BAPE et les entretiens, n'est cependant pas comprise d'une seule manière. Et davantage que le fleuve en soi, il semble que ce soit cet objectif qui fasse office d'objet-frontière, ou comme on pourrait le dire autrement d'« objectif-frontière ». En effet, c'est autour de cette finalité comprise de bien des manières que gravitent de multiples acteurs et si certains points sont consensuels, plusieurs controverses l'entourent :

La base partagée à l'unanimité est la vocation publique du site. De manière consensuelle, « redonner le fleuve aux Québécois » ne signifie ni le céder à des promoteurs privés ni axer l'aménagement sur la protection de l'écosystème avant tout.

Pour la CCNQ, il était question d'enlever les barrières physiques empêchant l'accès au fleuve. Mais à quoi fait référence « le fleuve » ? Beaucoup ont relevé qu'il ne fallait pas uniquement favoriser l'accès aux rives mais aussi à l'eau. Ainsi, si certains se contentent d'une accessibilité visuelle, l'accessibilité physique du fleuve a été largement revendiquée.

On peut ensuite se demander de quelle manière doit être « rendu » le fleuve. Des interlocuteurs ont fait savoir qu'il n'était pas nécessaire de le « chromer » par des aménagements coûteux pour que l'objectif soit atteint. Les aménagements considérés par certains comme « overdesigned » ont soulevé des protestations et des discours anti-architectes auprès de plusieurs interlocuteurs. Il semble problématique que la commémoration et l'évocation préférées par les architectes-aménagistes l'emportent sur une valorisation des usages actuels du fleuve. Le fleuve comme patrimoine culturel d'un côté et comme ressource récréative, nautique et aquatique de l'autre sont les dimensions qui s'affrontent principalement dans la conception de la promenade.

Des divergences d'opinion existent aussi quant à la situation de la promenade, au centre ou en périphérie, permettant d'atteindre cet objectif. La localisation périphérique pourrait limiter la venue d'une population moins aisée du centre-ville. Par conséquent, à qui le terme de « Québécois » renvoie-t-il ? S'agit-il de redonner le fleuve à tous ou à la population bourgeoise seulement comme certains intervenants disent l'avoir entendu ? Il est vrai que la qualité esthétique de cette promenade, qui selon le PDAD doit refléter la qualité de vie des citoyens, pourrait viser à attirer des contribuables aisés. J'encourage à ce propos qu'une étude statistique soit menée afin de connaître à qui les aménagements réalisés ou à venir sur le territoire de la Communauté métropolitaine profitent réellement. On peut encore se demander si la promenade est véritablement prévue pour la population ou si elle est conçue avant tout comme parcours cérémoniel, ce qui expliquerait que les activités de contact souhaitées par la population aux dires du Comité ZIP, souhaitées aussi par des associations et encore mises en exergue par la Commission du BAPE ne soient pas réellement présentes.

Le processus participatif semble pourtant être le nouveau mot d'ordre du rapport au fleuve à Québec, comme l'attestent les différentes entités qui tentent de devenir la table régionale de concertation par excellence. Il est à espérer que cela s'applique davantage à l'avenir que ce qui a pu être démontré pour la phase une de la promenade Samuel-De Champlain où le processus a été réalisé mais n'a pas réellement débouché sur une conciliation des intérêts. Il serait à ce propos intéressant de confronter plus en détail la réalisation de la promenade aux

énonciations du BAPE puisqu'il semble que le rapport qui suit les audiences n'ait pas réellement été pris en considération.

De plus, les entretiens ont mis en lumière que le manque de consultations publiques en amont de la conception crée dès le départ une dichotomie dans les représentations, rendant les bases du débat non solides et amenant des associations à défendre un accès à l'eau sur la promenade en sachant que l'endroit n'est pas propice à cela.

Voilà les différents points controversés qui reflètent de multiples compréhensions de l'objectif de la promenade et de ce que doit être un aménagement fluvial. On peut encore s'intéresser au type de nature privilégié dans la conception. Le rapport du BAPE et les entretiens ont révélé que la faible qualité écologique de ce lieu issu d'activités de remblayage ne permettait pas de revenir à une nature sauvage. De plus, pour le concepteur, cet environnement est empreint d'une urbanité qui légitime que l'on favorise une nature aménagée artistiquement. C'est ainsi que la pelouse rappelle les vagues du fleuve (annexes p. 91) et que le marais a été muséifié par une bande de végétation. Des personnes interrogées critiquent ce soin esthétique parce qu'il ne contribue pas, selon eux, à rendre la promenade efficace, puisque les efforts et le budget ne sont alors pas au service d'un retour d'usages du fleuve (baignade, navigation, pêche). Cela ne semble pas être l'avis des nombreux usagers qui fréquentent la promenade et semblent avoir accepté son coût, malgré le climat de tension actuel lié aux frais de scolarité. Une volonté de concurrencer Montréal favoriserait l'acceptabilité sociale de cet aménagement selon un interlocuteur.

Cette conception qui privilégie le paysage fluvial avant tout, à la manière des promenades maritimes du XIX<sup>e</sup> siècle, s'applique-t-elle à beaucoup de promenades fluviales urbaines dans le monde ? La pollution de l'eau nuisant aux activités de contact concerne-t-elle beaucoup de fleuves occidentaux ? Sans être appuyé par quelque étude à ce propos, on peut penser que Québec partage avec d'autres villes différents aspects qui la caractérisent. Ce travail peut alors servir d'exemple à d'autres villes en montrant ce qui se fait à Québec ainsi qu'en dévoilant les volontés des acteurs québécois, qui correspondent certainement à celles d'autres populations.

Après la synthèse des résultats, voyons les critiques que peut recevoir cette monographie. Tout d'abord, il aurait été plus représentatif d'entendre davantage d'intervenants sur la promenade. Ont principalement été contactées les personnes ayant des intérêts vis-à-vis du fleuve et cette étude ne donne pas un panorama complet des remarques soulevées lors des audiences. L'accent a été placé sur les points les plus controversés et il est important de rappeler que l'aménagement a également présenté des aspects consensuels. S'il eut certainement été intéressant de connaître l'avis d'intervenants supplémentaires sur l'aménagement pour savoir dans quelle mesure il correspond à leurs attentes, cela aurait peut-être fait quitter des yeux l'objectif principal de ce travail à savoir les liens ville-fleuve.

S'ajoute à cela le peu d'importance finalement octroyé au travail d'observation qui a servi plutôt d'illustration que de réelle base à réflexion. La confrontation des discours des acteurs à propos des aménagements et des usages permettait à mon avis une plus grande compréhension de la situation que ma seule perception. Pour terminer, peu d'importance a été donnée à l'analyse documentaire mais les personnes qui souhaiteraient en savoir davantage peuvent aisément accéder aux plans d'aménagement et de développement ainsi qu'au rapport du BAPE sur internet. L'analyse des discours qui amenait un éclairage nouveau semblait alors plus pertinente et plus à même de démontrer certaines problématiques à prendre en considération dans la gestion future du fleuve. Pensons tout d'abord au fait que les acteurs ne

sont pas tous satisfaits de la façon dont la CCNQ gère les projets, c'est-à-dire de manière passablement autonome ainsi que peu transparente en ce qui concerne le budget, constitué de deniers publics. Cela me semble judicieux à relever dans le contexte actuel de l'élaboration de la phase trois du projet total de promenade. J'espère avoir par ailleurs insisté sur certaines maladresses qui pourraient être évitées par la suite. J'ose encore croire que cette confrontation des discours permettra aux lecteurs de détecter les points qu'il reste à éclaircir tels que la qualité de l'eau qui n'est pas perçue de la même manière par tous les acteurs rencontrés et par le ministère de l'Environnement, ainsi que de faire un peu mieux comprendre les intérêts de chacun qui sont parfois méconnus.

Quatrième partie

---

## **BIBLIOGRAPHIE**

### 13. OUVRAGES ET ARTICLES :

**Baridon, M.** 1998 : *Les jardins. Paysagistes – jardiniers – poètes*. Paris : Robert Laffont.

**Beauchêne, S.** 2007 : *Les fleuves dans le processus de métropolisation de l'agglomération lyonnaise*. Maison du fleuve Rhône.

URL : [http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R\\_483.pdf](http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_483.pdf)

**Berque, A.** 1997 : *Entre sauvage et artifice, La nature dans la ville*. Lausanne : Ecole polytechnique fédérale.

**Bibeault, J.-F.** 2005 : L'accessibilité au fleuve Saint-Laurent : enjeux et perspectives pour une approche intégrée. *VertigO – la revue électronique en sciences de l'environnement*. Vol. 6 n°1.

URL : <http://vertigo.revues.org/2986>.

**Bonin, S.** 2007 : Fleuves en ville : enjeux écologiques et projets urbains. *Strates* 13.

URL : <http://strates.revues.org/5963>

**Boutefeu, E.** 2011 : La nature en ville : rôle du végétal vis-à-vis de la qualité de la vie, la biodiversité, le microclimat et les ambiances urbaines. Lyon.

URL : [http://www.certu.fr/fr/\\_Ville\\_et\\_environnement-n29/Nature\\_en\\_ville-n140/](http://www.certu.fr/fr/_Ville_et_environnement-n29/Nature_en_ville-n140/)

**Bureau d'audience publique sur l'environnement** éditeur 2006 : *Projet d'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain entre le pont Pierre-Laporte et la côte de l'Église à Québec*.

URL : <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape220.pdf>

**Bureau de la consultation publique** 2001 : *La promenade Samuel-De Champlain. Les Québécois veulent renouer avec leur fleuve*.

URL : [http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/prom\\_champlain/documents/DA9.pdf](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/prom_champlain/documents/DA9.pdf)

**Calenge, C.** 1997 : De la nature de la ville. *Annales de la recherche urbaine* 74.

URL : [http://www.annalesdelarechercheurbaine.fr/IMG/pdf/Calenge\\_ARU\\_74.pdf](http://www.annalesdelarechercheurbaine.fr/IMG/pdf/Calenge_ARU_74.pdf)

**Chambers, S.** 2001: The garden and the city. Dispositifs architecturaux et progrès social dans le modèle urbain d'Ebenezer Howard. In Baty-Tornikian, G. éditeur, *Cités-jardins. Genèse et actualité d'une utopie*. Paris : Ipraus et Editions Recherches, 13-25.

**Chasseriau, A.** 2004 : Au cœur du renouvellement urbain nantais : la Loire en projet. *Noréis* 192.

URL : <http://norois.revues.org/899>

**Chevalier, J.** 2004 : L'appropriation des fronts de rivière/fleuve urbains aux Etats-Unis : entre marchandisation et valorisation de la nature. *ESO* 22.

URL : [http://eso.cnrs.fr/TELECHARGEMENTS/revue/ESO\\_22/Chevalier.pdf](http://eso.cnrs.fr/TELECHARGEMENTS/revue/ESO_22/Chevalier.pdf)

**De Bonneville, A.** et **Beschi, S.** 2008 : *La renaissance du fleuve dans la ville. L'exemple des berges du Rhône*. Grenoble : Institut d'urbanisme.

URL : <http://sbeschi.free.fr/travaux-urbanisme-transport/environnement-paysage-patrimoine/Redecouverte-Fleuve-Ville-Lyon.pdf>

**Debié, F.** 1993 : Une forme urbaine du premier âge touristique : Les promenades littorales. *Mappemonde* 1/93, 32-35.

**Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction** éditeur 2006 : Le fleuve dans la ville, la valorisation des berges en milieu urbain. Paris octobre.

URL : [http://www.cdu.urbanisme.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/fleuve\\_dans\\_la\\_villeaveccouv\\_cle24aafe.pdf](http://www.cdu.urbanisme.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/fleuve_dans_la_villeaveccouv_cle24aafe.pdf)

**Ferrier, J.-P.** 2000 : Pour les géographes, y a-t-il une nature ? In Mathieu, N., Vous avez dit nature ? Géographie de la nature, nature de la géographie. *Natures sciences sociétés*, 8-3, 74-82.

**Gravari-Barbas, M.** 2004 : La conquête d'une nouvelle frontière : réinvestissement symbolique et requalification fonctionnelle des fronts de fleuve urbains. *ESO 22*.

URL : [http://eso.cnrs.fr/TELECHARGEMENTS/revue/ESO\\_22/Gravari-Barbas.pdf](http://eso.cnrs.fr/TELECHARGEMENTS/revue/ESO_22/Gravari-Barbas.pdf)

**Heinen, N., Kaika, M. et Swyngedouw, E.** editors 2006: *In the Nature of Cities: Urban Political Ecology and the Politics of Urban Metabolism*. Abingdon : Routledge.

**Hudon, M.** 2008 : Le Saint-Laurent : Un fleuve millénaire. *Policy options*.

URL : <http://www.irpp.org/po/archive/jul08/hudon.pdf>

**Kaika, M.** 2005 : *City of flows, Modernity, Nature, and the City*. Londres : Routledge.

**Linossier, R. et Jatton, V.** 2004 : Les récitants du projet urbain : territoires et temporalités. In Zepf, M., *Concerter, gouverner et concevoir les espaces publics urbains*. Lausanne : Presses polytechniques romandes, 19-30.

**Lussault, M.** 2001 : Controverses spatiales : Des situations pour appréhender les espaces d'actes. *Villes en parallèle* 32-34, 149-159.

**Mathieu, N.** 2000 : Repenser la nature dans la ville : un enjeu pour la géographie. In Mathieu, N., Vous avez dit nature ? Géographie de la nature, nature de la géographie. *Natures sciences sociétés*, vol. 8 n°3, 74-82.

**Martin, O.** 2000 : *Sociologie des sciences*. Paris : Nathan.

**Maxwell, Joseph A.** 1999 : *La modélisation de la recherche qualitative. Une approche interactive*. Fribourg (Suisse) : Editions Universitaires.

**Menez, F. et Gagnon, J.** 2004 : Redéfinition et redéploiement de l'action publique. In Zepf, M., *Concerter, gouverner et concevoir les espaces publics urbains*. Lausanne : Presses polytechniques romandes, 105-114.

**Mercier, G.** 1998 : Note liminaire, Le jardin ou la destinée humaine de la nature. In Mercier, G. et Bethemont, J. éditeurs, *La ville en quête de nature*. Sillery : Septentrion, 7-13.

**Migliorini, F.** 1998 : L'urbanisme végétal et la ville postindustrielle. In Mercier, G. et Bethemont, J. éditeurs, *La ville en quête de nature*. Sillery : Septentrion, 201-210.

**Naud, L.** 2003 : Deux visions contrastées : Les rives de Montréal et de Québec, au Canada, *Forum de l'an 2000*, « L'avenir des villes est-il sur leurs rivages ? » Nice, octobre 2000. Version finale revue et augmentée en 2003.

URL : <http://www.gensdebaignade.org/NICE.doc>

**Noppen, L. et Morisset, L. K.** 1998 : L'urbanisme végétal : de l'usage historique et postmoderne. In Mercier, G. et Bethemont, J. éditeurs, *La ville en quête de nature*. Sillery : Septentrion, 211-237.

**Novarina, G.** 2003 : Ville diffuse et système du vert. *Revue de géographie alpine* tome 91 n°4, 9-17.

- Poullaouec-Gonidec, P.** 1998 : La nature dans la ville, substrats pluriels. In Mercier, G. et Bethemont, J. éditeurs, *La ville en quête de nature*. Sillery : Septentrion, 117-128.
- Raynaud, D.** 2003 : *Sociologie des controverses scientifiques*. Paris : Presses universitaires de France.
- Romain, F.** 2009 : La construction des paysages fluviaux urbains au Nord de la Méditerranée, intérêt d'une démarche comparative. *Projet de paysage*.  
URL : [http://www.projetsdepaysage.fr/fr/la\\_construction\\_des\\_paysages\\_fluviaux\\_urbains\\_au\\_nord\\_de\\_la\\_mediterranee](http://www.projetsdepaysage.fr/fr/la_construction_des_paysages_fluviaux_urbains_au_nord_de_la_mediterranee)
- Salomon Cavin, J. et Marchand, B.** éditeurs 2010 : *Antiurbain, Origines et conséquences de l'urbaphobie*. Lausanne : Presses polytechniques et fédérales romandes.
- Salomon Cavin, J., Ruegg, J. et Carron, C.** 2010 : La ville des défenseurs de la nature : vers une réconciliation ? *Natures Sciences Sociétés* 18, 113-121.
- Scherrer, F.** 2007 : L'eau urbaine ou le pouvoir de renaturer. *Cybergeog : European Journal of Geography*, Séminaire de recherche du GDR Rés-Eau-Ville « L'eau à la rencontre des territoires », Montpellier, 27-29 mai 2004, modifié le 4 mai 2007.  
URL : <http://cybergeog.revues.org/1496>
- Star, S. L.** 2010 : Ceci n'est pas un objet-frontière ! Réflexions sur l'origine d'un concept. *Revue d'anthropologie des connaissances*. Vol. 4 n° 1. 18-35.  
URL : <http://www.cairn.info/revue-anthropologie-des-connaissances-2010-1-page-18.htm>
- Trompette, P. et Vinck, D.** 2009 : Retour sur la notion d'objet-frontière. *Revue d'anthropologie des connaissances* vol. 3 n°1, 5-27.  
URL : <http://www.cairn.info/revue-anthropologie-des-connaissances-2010-1-page-11.htm>
- Van Campenhoudt, L. et Quivy, R.** 2011 : *Manuel de recherches en sciences sociales*. Paris : Dunod.
- Vernex, J.-C.** 1993 : *L'homme et l'eau : année universitaire 1993-1994. De l'écologie générale à l'écologie humaine* vol. 1 : De l'écologie générale à l'écologie humaine. Genève : Université, Département de géographie.
- Vernex, J.-C.** 1993 : *L'homme et l'eau : année universitaire 1993-1994. De l'écologie générale à l'écologie humaine* vol. 2 : A titre d'exemple : L'homme et l'eau. Genève : Université, Département de géographie.
- Ville de Québec** éditeur 2009 : *Ma ville mon 400<sup>e</sup>, Québec 1608-2008*.
- Zepf, M.** 2004 : Action publique, métropolisation et espaces publics – les enjeux du débat. In Zepf, M., *Concerter, gouverner et concevoir les espaces publics urbains*. Lausanne : Presses polytechniques romandes, 1- 14.
- Zepf, M.** 2004 : Action publique, métropolisation et espaces publics – éléments d'un débat. In Zepf, M., *Concerter, gouverner et concevoir les espaces publics urbains*. Lausanne : Presses polytechniques romandes, 137-156.

## 14. SITES INTERNET

**Site officiel de la Ville de Québec :** <http://www.ville.quebec.qc.ca/>

**Site officiel de la Commission de la capitale nationale du Québec :**  
<http://www.capitale.gouv.qc.ca/>

**Site officiel de la Communauté métropolitaine de Québec :**  
<http://www.cmquebec.qc.ca/>

**Site de la Fondation Brailard Architecte :** <http://www.brailard.ch/>

**Site rattaché à l'Université de Genève :** [http://edutechwiki.unige.ch/fr/Objets\\_frontiere](http://edutechwiki.unige.ch/fr/Objets_frontiere)

**Site du Grenelle de l'environnement :** <http://www.legrenelle-environnement.fr/>

**Site de la Société des gens de baignade :** <http://www.gensdebaignade.org/>

Illustration de la page de titre : Le Château Frontenac et une partie du Vieux-Port vus depuis Lévis (rive sud). Photographie prise par Roxanne Jacobi, le 20.07.2012.

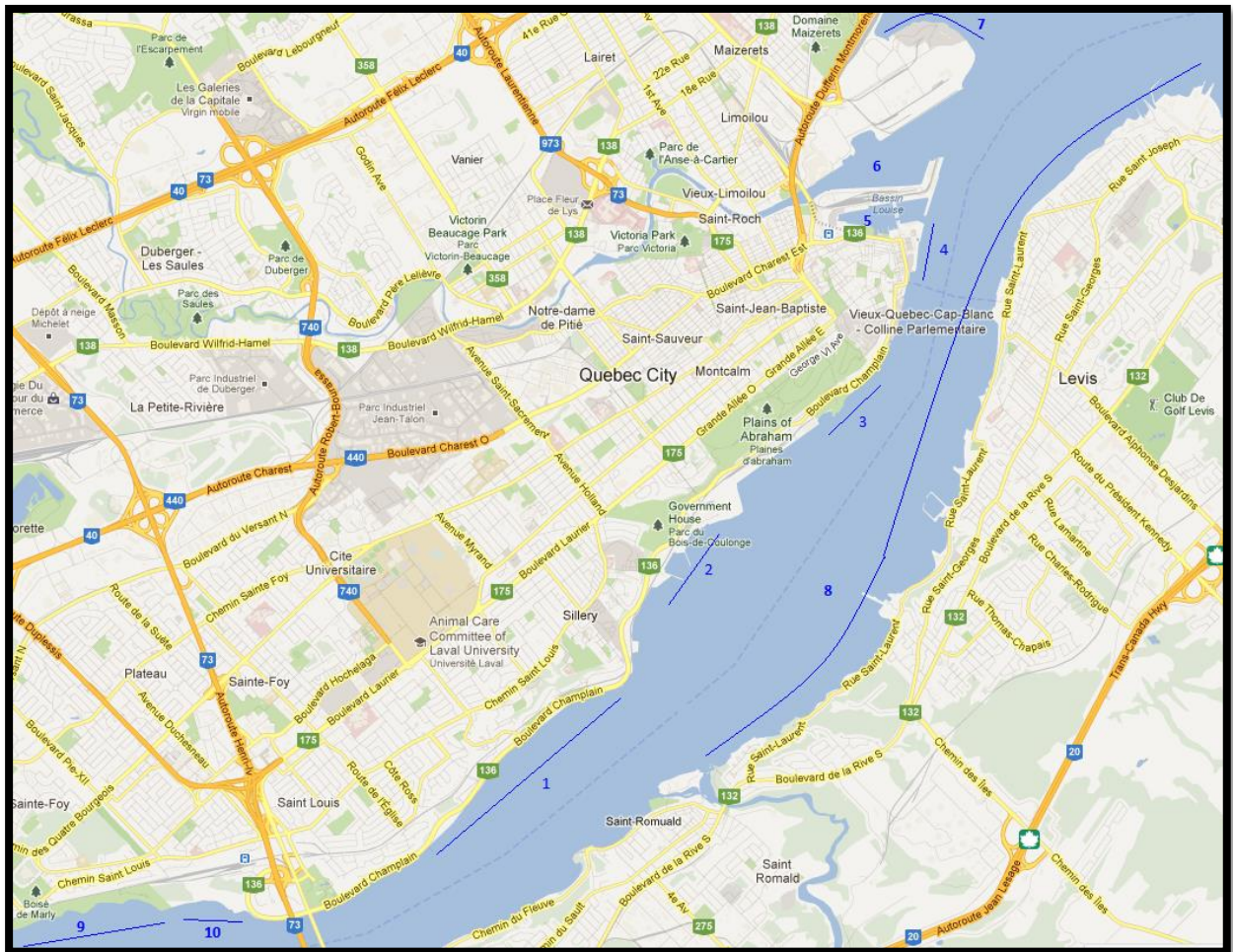
Nombre de signes du travail (espaces compris - annexes, tables des matières et des figures et bibliographie non comprises) : 213'400

## Septième partie

---

# **ANNEXES**

## 15. LOCALISATIONS



1. Promenade Samuel-De Champlain
2. Anse au Foulon (3<sup>e</sup> phase de la promenade)
3. Bassin Brown
4. Pointe-A-Carcy, Vieux-Port
5. Bassin Louise
6. Embouchure de la rivière Saint-Charles
7. Baie de Beauport
8. Parcours des Anses
9. Parc de la Plage-Jacques-Cartier
10. Sentier des grèves

Toutes les photographies qui suivent ont été prises par Roxanne Jacobi.

## 16. POINTE-À-CARCY

Prises le 06.06.12



## 17. BASSIN BROWN

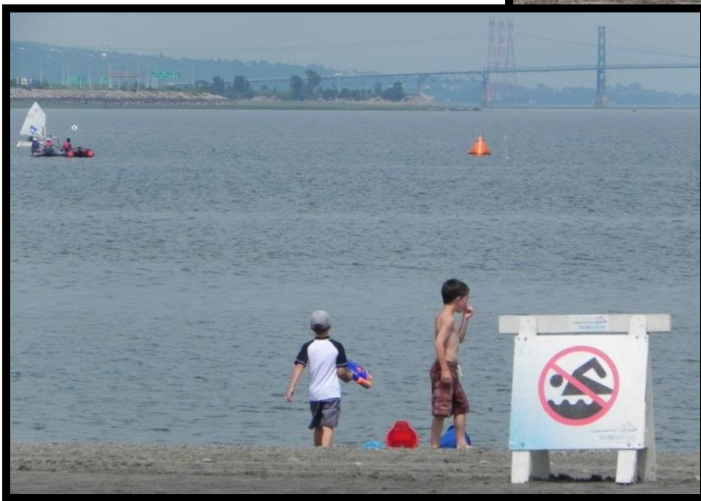


Prise le 28.06.12

## 18. BAIE DE BEAUPORT



Prises le 06.07.12



## 19. BASSIN LOUISE

Prises le 28.06.12



## 20. PARC DE LA PLAGE-JACQUES-CARTIER

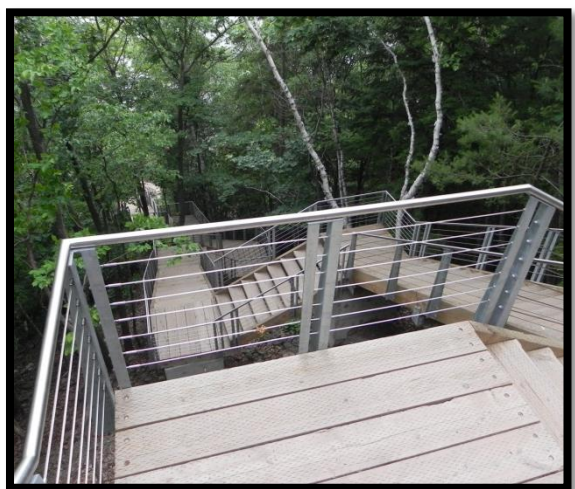


Prises le 20.06.12



## 21. SENTIER DES GRÈVES

Prises le 20.06.12



## 22. PARCOURS DES ANSES (RIVE SUD)



Prises le 20.07.12



## 23. RIVIÈRE SAINT-CHARLES

Prise le 28.06.12



# 24. PROMENADE SAMUEL-DE CHAMPLAIN

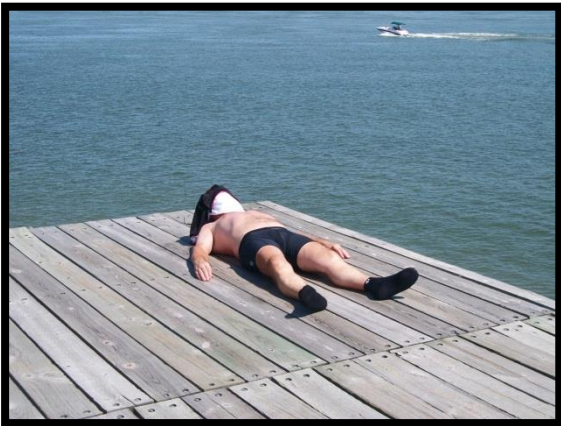
## 24.1. CARTE



## 24.2. STATION DES CAGEUX

Les photographies qui suivent ont été prises lors de quatre observations : le vendredi 8.06.12 le matin; le jeudi 14.06.12 en début d'après-midi; le mercredi 27.06.12 en soirée et le samedi 07.07.12 l'après-midi.







### 24.3. STATION DES QUAIS

#### 24.3.1. Quai-des-Brumes





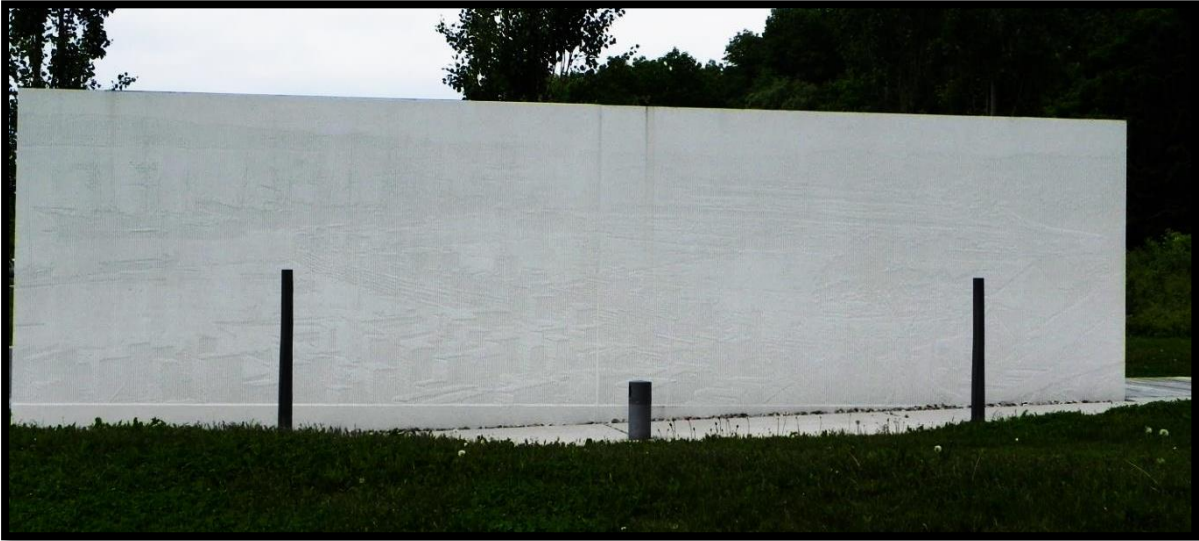
24.3.2. Quai-des-Flots





24.3.3. Quai-des-Hommes





24.3.4. Quai-des-Vents



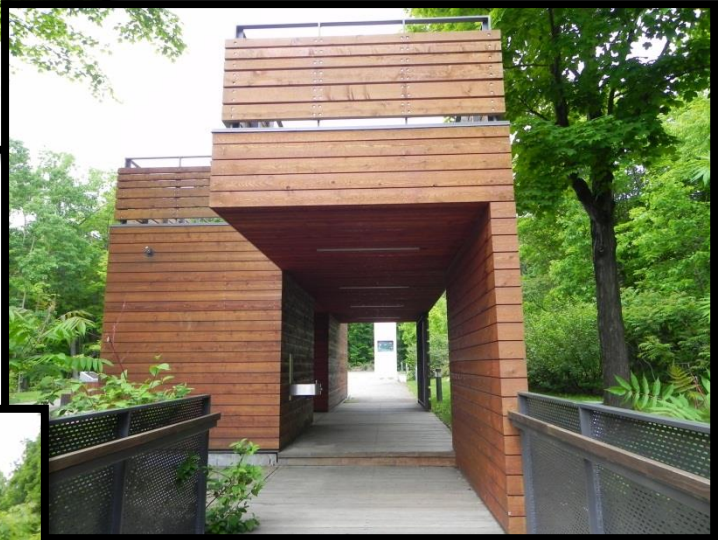
**24.4. PARC DE LA JETÉE**



**24.5. STATION DES SPORTS**



## 24.6. BOISÉ DE TEQUENONDAY



## 25. GRILLES D'ENTRETIENS

Voici les grilles ayant servi de supports aux entretiens. Celles-ci étant parfois très ressemblantes d'un entretien à l'autre, certaines n'ont pas été reportées dans leur intégralité, voir même n'ont pas été reportées du tout.

### 25.1. COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUEBEC

<b>Rapport ville-fleuve</b>	
1. Quelles sont les actions poursuivies par la Capitale nationale du Québec (CCNQ) vis-à-vis du fleuve ? Peut-on dire que le fleuve est un élément d'importance pour la CCNQ ?	<i>Rapport de la CCNQ au fleuve</i>
2. La CCNQ est active vis-à-vis du fleuve avec la phase 3 de la promenade qui débute. A-t-elle des projets en ce qui concerne l'accès au fleuve au centre-ville ?	<i>Actions au centre-ville</i>
<b>Promenade – Avant-projet, rôle des institutions</b>	
3. Pouvez-vous me parler de la naissance du projet, de l'idée de requalifier tout d'abord 15km de rives puis seulement une partie du boulevard Champlain ? Comment l'idée de faire une promenade a-t-elle surgi ?	<i>Comprendre les 1<sup>ers</sup> fondements de l'aménagement et peut-être les 1<sup>ers</sup> points controversés</i>
4. Quels ont été les rôles de la Ville de Québec et de la Communauté urbaine de Québec dans la naissance et l'élaboration du projet? Avaient-elles des requêtes à prendre en considération ?	<i>Mise en place, acteurs</i>
5. Le Ministère des transports, celui de l'environnement et du développement urbain, ainsi que celui de la santé ont-ils donné une orientation différente au projet en imposant certaines exigences ?	<i>Rôle des ministères impliqués</i>
6. Quelles étaient vos propres exigences et vos propres attentes vis-à-vis de ce réaménagement ?	<i>Intérêts</i>
<b>Promenade – Elaboration, évolution du projet</b>	
7. Long de 15 km en 2001, le projet ensuite présenté en 2005 proposait un réaménagement sur 2,5 km. Quels sont les problèmes rencontrés qui ont mené à une telle réduction de la zone d'intervention ? Aviez-vous des espérances vis-à-vis de l'Administration portuaire qui n'ont pas été acceptées par cette dernière ?	<i>Evolution du projet de 2001 à 2005, explications</i>
8. La zone d'intervention finale, qui ne s'attaque pas au problème d'accessibilité du fleuve au centre-ville, n'a pas fait l'unanimité lors des audiences. Pouvez-vous m'expliquer ce qui a légitimé de s'occuper en priorité de ce qui correspond à la phase 1 alors que la zone qui correspond à la phase 3 semblait convenir davantage à la population ?	<i>Controverse : réduction, localisation</i>

9. Le budget semblait à certains trop extravagant pour seulement 2,5 km. Que répondez-vous à cela ?	<i>Controverses : budget</i>
<b>Promenade - Mobilisation du fleuve</b>	
10. Sur votre site internet on peut lire : « <i>Force naturelle et intimidante, le fleuve est la référence pour ce projet</i> ». La promenade Samuel-De Champlain n'est pas seulement un parc urbain mais un aménagement fluvial. Qu'est-ce que cela implique ?	<i>Mobilisation du fleuve. Comment il le fait « parler »</i>
11. Le fleuve et ses rives peuvent avoir une valeur paysagère, économique, historique, écologique, sociale, etc. Sur quel aspect principal du fleuve avez-vous souhaité insister et pourquoi ?	<i>Valorisation principale du fleuve</i>
12. Les interventions des participants ont-elles modifié cette compréhension et cette mobilisation du fleuve ?	<i>Conciliation des valeurs ?</i>
13. L'idée de réaliser un grand marais s'est finalement transformée et matérialisée en une bande végétale qui n'est pas en contact avec le fleuve. Pourquoi ne pas avoir insisté davantage sur la vocation écologique de celui-ci ?	<i>Controverse du marais et vocation écologique</i>
<b>Promenade – Projet réalisé</b>	
14. Que signifie pour vous « <i>Redonner le fleuve aux Québécois</i> » ? Considérez-vous que cet objectif ait été atteint par l'aménagement de la première phase de la promenade ?	<i>Controverse sur la capacité de la promenade à répondre à cet objectif</i>
15. 4 ans après l'inauguration de cette promenade, l'aménagement, la fréquentation et les usages correspondent-ils aux attentes de la CCNQ ?	<i>Projet - réalité</i>
16. Quand on lit le BAPE, on voit des différences avec la réalisation (moins d'accès à l'eau que prévu). Que dire de cela ?	<i>BAPE-aménagements réalisés</i>
17. En ce qui concerne la future station du Foulon, Régis Labeaume maire de Québec a dit : « <i>Ça a l'air simple, mais ça a été compliqué de négocier tout ça. On a travaillé pour en venir à un consensus</i> ». Quelles étaient les divergences entre les quatre acteurs partenaires de ce réaménagement : la CCNQ, le Port de Québec, le Canadien national et la Ville ?	<i>Station du Foulon (promenade - phase 3)</i>

## 25.2. VILLE DE QUEBEC

Ce guide a aussi servi, après quelques adaptations, pour l'entretien avec la CMQ.

<b>Rapport Ville de Québec-fleuve</b>	
1. Comment définiriez-vous le rapport de la ville de Québec au fleuve Saint-Laurent et son évolution au cours des dernières décennies ?	<i>Vision diachronique</i>
2. Quelles sont les étapes marquantes qui ont mené à ce retour au fleuve et à la décision de marquer le 400 <sup>e</sup> par l'objectif de « redonner le fleuve aux Québécois » ?	

3. Sur quelles dimensions diriez-vous que les projets de requalification du fleuve insistent principalement ? (écologie, économie, tourisme, paysage,...)	<i>Valeur du fleuve</i>
4. Une auteure (Bonin) a écrit que les projets urbains parmi les plus emblématiques se construisent à partir du fleuve. Jugez-vous que cette phrase s'applique à Québec ?	<i>Fleuve, outil d'urbanisme ?</i>
5. Y a-t-il des éléments ou des acteurs qui complexifient ce retour au fleuve ? Quels sont-ils ?	<i>Rapport ville-fleuve</i>
6. De manière générale, comment se passe la collaboration entre le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et la Ville dans la gestion du fleuve à Québec ? Qui tient quel rôle finalement ?	<i>Rapports entre institutions</i>
7. Comment se passent les relations entre la Ville et les organismes comme le Comité ZIP et les Amis de la vallée du Saint-Laurent ?	<i>Rapports entre Ville et organismes indépendants</i>
8. J'ai lu dans un article réalisé par le Comité ZIP que la Ville a refusé de remplir un questionnaire traitant de l'assainissement et des usages du Saint-Laurent. Pouvez-vous expliquer ce silence ? Quel est la position de la ville vis-à-vis des travaux de la ZIP ?	<i>Explication sur ce qui peut sembler être un manque d'engagement de la ville vis-à-vis de ces questions</i>
9. Quels sont les objectifs et les orientations futurs de la ville concernant le fleuve ?	<i>Futur</i>
<b>Promenade Samuel-De Champlain – Phase 1</b>	
10. Quel rôle la Ville a-t-elle joué, quelle a été sa participation dans le projet de promenade sur le boulevard Champlain ? A-t-elle contribué à la décision de faire cette promenade à cet endroit-là et d'en faire le legs du gouvernement provincial à sa capitale?	<i>Rôle de la ville dans ce projet qui n'est pas géré par elle</i>
11. Sauriez-vous me dire comment se sont déroulées les discussions entre le gouvernement, par l'entremise de la CCNQ, et la ville de Québec ? Y a-t-il eu des négociations ou les avis étaient-ils dès le départ relativement convergents ?  Et avec les associations ?	<i>Relation ville-gouvernement provincial</i>  <i>Relation ville- associations</i>
12. Il arrive que la requalification des berges ait pour but de requalifier également les quartiers adjacents. Est-ce le cas pour la promenade et l'arrondissement de Sillery ? La promenade a-t-elle déclenché d'autres réaménagements?	<i>Revitalisation urbaine, mise en valeur du bâti</i>
13. La Ville est-elle satisfaite de cet aménagement ? Répond-il selon vous à l'objectif de « redonner le fleuve aux Québécois » ? Si oui pensez-vous que la promenade est l'aménagement le plus emblématique du retour au fleuve ?	<i>L'avis sur la promenade, 4 ans après son inauguration</i>

<b>Promenade Samuel-De Champlain – Phase 3</b>	
14. J'ai lu dans un article du journal l'Appel concernant le dévoilement de cette 3 <sup>e</sup> phase en mars dernier ces propos de Régis Labeaume, maire de Québec : « Ça a l'air simple, mais ça a été compliqué de négocier tout ça. On a travaillé pour en venir à un consensus ». Quelles étaient les divergences entre les 4 acteurs partenaires de ce réaménagement : la CCNQ, le port de Québec, le Canadien national et la Ville ?	<i>Relations entre acteurs phase 3</i>

### 25.3. ADMINISTRATION PORTUAIRE DE QUEBEC

<b>Rapport ville-port</b>	
1. Comment définiriez-vous le rapport ville-port à Québec ? A-t-il évolué au cours des dernières décennies ?	<i>Evolution rapport ville-port</i>
2. Comment se passe la collaboration entre la Ville et l'Administration portuaire (APQ) ? Les contacts sont-ils réguliers ? Mènent-ils selon vous à des actions efficaces ?	<i>Collaboration avec la ville</i>
3. De même, quels sont les rapports entre l'APQ et la Communauté métropolitaine de Québec ? Que concernent leurs discussions ?	<i>Collaboration avec la CMQ</i>
4. Quels sont les relations de l'APQ avec les associations citoyennes qui revendiquent notamment une meilleure accessibilité du fleuve ? Selon vous, comment pourrait se former une solution consensuelle en termes d'aménagement fluvial et d'accès ?	<i>Collaboration avec les associations (Comité ZIP, Société des gens de baignade, Amis de la vallée du Saint-Laurent)</i>
5. De manière globale, quels sont les efforts fournis par l'APQ en termes de concertation ?	<i>Prise en compte d'intérêts divers</i>
6. En avril s'est tenue la RENCONTRE INTERNATIONALE DE QUEBEC organisée par la Chambre de commerce et d'industrie de Québec ainsi que par les Amis de la vallée du Saint-Laurent. Qu'est-ce que cette rencontre vous a apporté ?  Le relancer s'il n'en parle pas : j'ai lu qu'une étape pour aller vers le consensus social serait d'améliorer la prise de conscience par la population de l'importance de l'activité maritime pour la ville (sociale, économique, culturelle). Avez-vous alors prévu une campagne d'information ?	<i>Rencontre internationale (10-12 juin)</i>
7. Quels sont les (autres) dispositifs mis en place pour améliorer la relation ville-port ?	<i>Efforts fournis dans la relation ville-port</i>
8. Le 400 <sup>e</sup> anniversaire, par le Moulin à images et la création de l'espace 400 <sup>e</sup> a montré que l'on pouvait faire du port un lieu public fréquenté. Qu'en reste-t-il 4 ans plus tard ? Cela a-t-il développé la création de commerce, a-t-il mené à une tertiarisation, une réhabilitation commerciale du port ?	<i>Comprendre pourquoi le port ne recherche pas davantage à être vivant et public.</i>

<b>Promenade – Phase 1</b>	
9. Pouvez-vous me parler du rôle qu'a joué l'APQ dès 2000 dans l'élaboration de la promenade Champlain ?	<i>Rôle dans la promenade</i>
10. La décision de réaménager ce tronçon-là, en périphérie, d'y investir cette somme importante de 70 millions plutôt que d'améliorer la situation au centre-ville peut surprendre et n'a d'ailleurs pas fait l'unanimité. Cela dépend finalement de la place que détient le port sur le littoral. Comment alors se sont passés les contacts avec les autres intervenants ? Y a-t-il eu des tensions ?	<i>Controverse : localisation</i>
11. Dans le rapport du BAPE, on peut lire que vos préoccupations vis-à-vis de la promenade concernaient davantage l'aspect routier, la fluidité du boulevard, que le fleuve et les nouveaux usages que cela pouvait amener. Quel est finalement l'avis de l'APQ sur un retour physique à l'eau ? Cela pourrait-il jouer un rôle pour vos activités ? (Sécurité)	<i>Préoccupations vis-à-vis d'un retour à l'eau</i>
<b>Promenade – Phase 3</b>	
12. Finalement, la station du Foulon qui avait été ôtée de la zone d'intervention va être réaménagée. Les travaux débutent en 2013. Comment la situation a-t-elle été finalement débloquée ?	<i>Pourquoi le Port a-t-il finalement cédé ?</i>
13. J'ai lu dans un article du journal l'Appel concernant le dévoilement de cette 3e phase en mars dernier ces propos de Régis Labeaume, maire de Québec : « Ça a l'air simple, mais ça a été compliqué de négocier tout ça. On a travaillé pour en venir à un consensus ». Quelles étaient les divergences entre les 4 acteurs partenaires de ce réaménagement : la CCNQ, le port de Québec, le Canadien national et la Ville ?	<i>Négociation autour de la 3e phase.</i>

#### 25.4. CONCEPTEUR, COORDINATEUR DU CONSORTIUM DAoust LESTAGE – WILLIAMS ASSELIN ACKAOUI – OPTION AMENAGEMENT

<b>Avant-projet, Rôle des institutions</b>	
1. Comment la CCNQ a choisi votre bureau et les deux autres bureaux qui forment le consortium pour ce projet ? Aviez-vous déjà travaillé avec elle ou aviez-vous déjà réalisé une promenade fluviale ?	<i>Connaître la nature des relations entre promoteur et concepteurs</i>
2. Quelles étaient les grandes lignes souhaitées par la CCNQ et quelles étaient ses exigences, les points-clés non négociables ?	<i>Premiers fondements</i>
3. Finalement, quelles étaient vos propres attentes, vos objectifs pour ce projet ? Aviez-vous déjà réalisé un aménagement riverain ?	<i>Son propre intérêt</i>
<b>Elaboration, évolution du projet</b>	
4. Entre 2002 et 2005, le projet a beaucoup changé, soulevant des protestations aux audiences publiques. La zone d'intervention a été considérablement restreinte et des éléments, comme le marais, ont été supprimés. Pouvez-vous me parler des mauvaises surprises, des difficultés qui ont mené à une modification importante du projet ?	<i>Controverses et difficultés techniques</i>

5. Vous avez dû prendre en compte les volontés de nombreux acteurs suite aux audiences publiques du BAPE en 2005. Quelles étaient les principales difficultés à ce niveau-là ? Y avait-il des souhaits irréalistes ? Quels acteurs étaient selon vous les plus difficiles à contenter ?	<i>Conflits d'intérêts et de représentations</i>  <i>Listes de controverses sur laquelle revenir si besoin.</i>
6. Après les audiences du BAPE, y a-t-il eu encore d'autres requêtes à contenter et d'autres problèmes à résoudre ? Lesquels ?	<i>Conflits de représentations</i>
7. Des intervenants ne comprenaient pas l'importance de la somme investie (70millions). « Pas besoin de chromer le fleuve ». En tant que professionnel de l'aménagement, que pensez-vous de cette remarque ?	<i>Controverse : Montant de la promenade</i>
<b>Mobilisation du fleuve</b>	
8. Cet aménagement visait l'objectif de redonner le fleuve aux Québécois et selon la CCNQ, « Force naturelle et intimidante, le fleuve est la référence pour ce projet ». Etes-vous d'accord avec cette affirmation qui place le fleuve au cœur du projet ? Si oui, comment cela s'est-il matérialisé dans l'aménagement ? Comment avez-vous mobilisé le fleuve dans vos réflexions ? Comment l'avez-vous travaillé ? Qu'est-ce que cela implique finalement d'aménager les bords du fleuve ?	<i>Sous-question 2. Voir comment il fait « parler » le fleuve</i>
9. Sur quelles dimensions du fleuve avez-vous mis l'accent ? (paysagère, écologique, récréative, historique,...). Avez-vous revu cela suite aux audiences ? Des acteurs ont-ils fait pression pour la prise en compte d'autres aspects du fleuve ?	<i>Conciliation des valeurs-fleuve</i>
<b>Projet réalisé</b>	
10. 4 ans après son inauguration, que pensez-vous de ce projet ? Y a-t-il des différences entre votre conception et la réalité (usages) ?	<i>Projet - réalité</i>
11. Par les aménagements, y a-t-il eu tentative d'empêcher certains usages ?	<i>Usages controversés</i>
12. Que signifie pour vous « redonner le fleuve aux Québécois » et pensez-vous que cet objectif soit atteint par la promenade ?	<i>Controverse sur la capacité de la promenade à répondre à cet objectif.</i>

## 25.5. SOCIÉTÉ DES GENS DE BAIGNADE

Ce guide a été repris presque intégralement pour Accès Saint-Laurent Beauport.

<b>Rapport Ville de Québec-fleuve</b>	
1. Suite à la lecture des nombreux articles que j'ai pu découvrir sur votre site, je constate que vous ne semblez pas satisfait de la relation qu'entretient la ville de Québec avec le fleuve. Voyez-vous tout de même une évolution positive de ce rapport au fil des dernières décennies ?	<i>Evolution du rapport ville-fleuve</i>
2. Selon vous, quelle(s) valeur(s) associée(s) au fleuve prime(nt) dans les décisions prises vis-à-vis du fleuve à Québec ? (commerciale, touristique, récréative, patrimoniale, identitaire, écologique, paysagère, etc. ?)	<i>Valeurs du fleuve</i>

3. Que pensez-vous de la collaboration entre le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et la Ville dans la gestion du fleuve à Québec ?	<i>Connaître les rapports entre les institutions</i>
4. Que pensez-vous des relations de la Ville, de la CMQ et de la CCNQ avec les associations liées au fleuve ? Comment vos initiatives, vos projets, sont-ils généralement reçus par ces institutions ?	<i>Connaître les rapports entre institutions et associations</i>
<b>Promenade – Processus participatif, élaboration</b>	
5. Vous avez participé au projet de la promenade Samuel-De Champlain par les audiences publiques mises en place. Comment vous êtes-vous retrouvé à ces audiences ? Avez-vous été contacté ou en avez-vous entendu parler ?	<i>Participation aux audiences du BAPE</i>
6. Quelles étaient vos revendications vis-à-vis de cet aménagement ? Quels éléments concrets souhaitiez-vous voir réalisés ?	<i>Comprendre quels intérêts il a vis-à-vis de la promenade (2<sup>e</sup> sous-question)</i>
7. Etes-vous satisfait du processus participatif mis en place par la CCNQ ? Pensez-vous avoir été écouté ?	<i>Rapports de pouvoir, prise en compte des différents intérêts</i>
8. Passablement de points étaient controversés à en croire le rapport du BAPE. Quels étaient selon vous les points problématiques du projet ? (Localisation, budget, usages prévus, conciliation route-détente, suppression du marais, suppression de la navette)	<i>Controverses</i>
9. Que pensez-vous de la gestion des points controversés par la CCNQ au fil du temps ?	<i>De 2000 à la réalisation et même maintenant avec les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> phases</i>
10. Que pouvez-vous dire des relations entre les différents intervenants au cours du projet de la promenade. Y a-t-il eu des dissensus forts ou au contraire des regroupements entre personnes partageant les mêmes intérêts ?	<i>Relations entre intervenants</i>
<b>Promenade – Aménagements réalisés</b>	
11. Quels sont selon vous les points forts et faibles de la promenade réalisée ?	<i>Points controversés actuels (y en a-t-il de nouveaux ?)</i>
12. La promenade valorise-t-elle selon vous le fleuve ? Si oui de quelle manière?	<i>Plutôt valorisation paysagère (panorama) ou valorisation patrimoniale, symbolique (aménagements qui rappellent le fleuve).</i>
13. Pensez-vous qu'il soit possible de concilier dans un aménagement riverain de multiples valeurs du fleuve (touristique, économique, écologique) et si oui pensez-vous que la promenade y arrive ? (Si oui, donner un exemple)	<i>3<sup>e</sup> sous-question</i>

14. Voyez-vous des écarts entre le projet et la réalisation ?	<i>Projet - réalisation</i>
15. Pensez-vous que l'objectif de redonner le fleuve aux Québécois a été atteint ? Si oui, pensez-vous que la promenade Samuel-De Champlain est l'aménagement le plus emblématique d'une réconciliation avec le fleuve ?	<i>Controverse sur la capacité de la promenade à répondre à cet objectif.</i>
16. La 3e phase de la promenade a été dévoilée en mars 2012. Que pensez-vous de celle-ci qui matérialise un retour de la plage à l'anse au Foulon ?	<i>3<sup>e</sup> phase Concurrence le bassin Louise ?</i>

## 25.6. LES AMIS DE LA VALLEE DU SAINT-LAURENT

Le guide pour cet organisme étant pratiquement semblable à celui de la Société des gens de baignade, je ne présente ici que les questions qui en diffèrent.

1. Vous travaillez à la conservation de tout le Saint-Laurent. Que pensez-vous du rapport au fleuve à Québec plus précisément, en comparaison à d'autres endroits et d'autres villes ? Trouvez-vous que le service d'aménagement du territoire de la Ville intègre efficacement le fleuve dans ses réflexions ? Cela a-t-il évolué ?	<i>Profiter que cet organisme ne s'intéresse pas uniquement à la ville de Québec pour avoir des comparaisons</i>
2. Concernant le fleuve en ville de Québec, il me semble que les discours portent surtout sur une revalorisation paysagère et un retour des usages, principalement de la baignade. Etes-vous d'accord ? Qu'en est-il alors de la conservation écologique ?	<i>Comprendre quelles valeurs du fleuve priment à Québec</i>
3. Vous avez organisé avec la Chambre de commerce une rencontre internationale concernant le rapport ville-port. Pouvez-vous me parler de ce qui vous a motivé à mettre en place cette rencontre et de votre idée de la relation ville-port à Québec ?	<i>Rencontre internationale de Québec</i>

## 25.7. COMITE ZIP DE QUEBEC/CHAUDIÈRES-APPALACHES

Il en est de même ici.

1. Le comité ZIP travaille à la mise en valeur de tout le Saint-Laurent. Que pensez-vous du rapport avec le fleuve en ville de Québec plus particulièrement ? Trouvez-vous que la Ville de Québec intègre efficacement le fleuve dans ses réflexions ? Cela a-t-il évolué ?	<i>Comparaison avec d'autres villes</i>
2. Un article de 2011 traitant de la qualité de l'eau révèle que la ville de Québec est la seule des 27 municipalités riveraines à ne pas avoir répondu à un questionnaire traitant de l'assainissement et des usages du Saint-Laurent. Comment expliquez-vous cela ?	<i>Exemple concret de ce qui peut être vu comme un manque d'engagement de la ville</i>
3. Concernant le fleuve en ville de Québec, il me semble que les discours portent surtout sur une revalorisation paysagère et un retour des usages, principalement de la baignade. Etes-vous d'accord ? Qu'en est-il alors de la conservation écologique ?	<i>Comprendre quelles valeurs du fleuve priment à Québec</i>

**25.8. COALITION DES RESIDANTS DU CHEMIN DU FOULON**

1. Votre coalition existait-elle déjà avant la promenade ? Quand a-t-elle été créée ?	<i>Connaître l'origine de l'association</i>
2. Vous avez participé aux audiences publiques en 2005 concernant la promenade. Quelles étaient vos revendications ?	<i>Intérêts</i>
3. Qu'avez-vous pensé des audiences du BAPE ? Vous êtes-vous senti écouté ?	<i>Processus participatif</i>
4. Vos revendications ont-elles été prises en considération ?	<i>Réalisation, conciliation des intérêts</i>
5. Avez-vous eu des contacts avec l'autre groupe d'habitants, le Syndicat de propriétaires des condos « Villas de l'Anse »?	<i>Regroupement d'acteurs</i>
6. Etes-vous satisfait de la promenade Samuel-De Champlain ?	<i>Satisfaction, les controverses subsistent-elles</i>
7. Votre coalition existe-t-elle toujours ?	<i>D'autres choses à défendre ?</i>